





# P.L.U.

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

### DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE

0. Pièces administratives

0.3. Bilan de la concertation

Elaboration du P.L.U. :  
Arrêtée le  
17/04/2019

Approuvée le

Visa

Date :

Signature :



Paysages

16 av. Ch. de Gaulle  
Bâtiment n° 8  
31130 BALMA  
Tél : 05 34 27 62 28  
Fax : 05 34 27 62 21  
Mél : paysages@orange.fr

0.3

<b>Préambule .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Le déroulement de la concertation .....</b>	<b>4</b>
1. L’affichage de la délibération.....	4
2. L’insertion d’articles dans les bulletins municipaux .....	4
3. La mise à jour de la rubrique urbanisme sur le site internet de la commune.....	5
4. L’exposition publique avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.....	6
5. La mise en place d’un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en Mairie aux jours habituels d'ouverture et possibilité d’écrire à Mme le Maire.....	7
6. L’organisation de réunions de concertation .....	7
<b>II. Bilan de l’efficacité des procédures et outils de concertation mis en place .....</b>	<b>8</b>
1. L’affichage de la délibération.....	8
2. L’insertion d’articles dans les bulletins municipaux .....	8
3. La mise à jour de la rubrique urbanisme sur le site internet de la commune.....	8
4. L’exposition publique avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme,.....	8
5. La mise en place d’un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en Mairie aux jours habituels d'ouverture et possibilité d’écrire à Mme le Maire.....	9
6. La réalisation d’une réunion publique.....	11
7. L’organisation d’une réunion spécifique avec la profession agricole.....	11
<b>III. La synthèse des observations recueillies.....</b>	<b>11</b>
<b>IV. Conclusion .....</b>	<b>11</b>
<b>Annexes : .....</b>	<b>12</b>

## Préambule

La commune de MONTESQUIEU LAURAGAIS a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 18 décembre 2008.

L'article L103-2 du code de l'urbanisme prévoit que : « *Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :*

*1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;*

*2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;*

*3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;*

*4° Les projets de renouvellement urbain. »*

Les modalités de déroulement de la concertation ont été définies lors de la délibération du 18/12/2008 de la façon suivante :

- Installation de panneaux d'exposition dans les locaux de la mairie,
- Insertion dans le bulletin municipal d'articles informant de l'avancement des études,
- Présentation des études en réunion publique
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations, sur le lieu d'exposition.

## **I. Le déroulement de la concertation**

En application de la délibération en date du 18 décembre 2008 et conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de MONTESQUIEU-LAURAGAIS.

La commune de MONTESQUIEU-LAURAGAIS a souhaité faire une large place à la concertation tout au long de la démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme et est allée au-delà des modalités fixées au départ :

1. L'affichage de la délibération pendant toute la durée des études nécessaires,
2. L'insertion d'articles dans les bulletins municipaux,
3. La mise à jour de la rubrique urbanisme sur le site internet de la commune,
4. L'exposition publique avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme,
5. L'organisation d'une réunion publique,
6. La mise en place d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en Mairie aux jours habituels d'ouverture
7. La possibilité d'écrire à Monsieur le Maire.

### **1. L'affichage de la délibération**

La délibération de prescription du PLU et de définition des modalités de concertation a été affichée tout au long de l'étude.

### **2. L'insertion d'articles dans les bulletins municipaux**

Tout au long de la procédure, la commune a communiqué sur le PLU dans le cadre de son bulletin municipal.

Depuis janvier 2009, le PLU a été régulièrement mentionné dans les éditoriaux et a fait l'objet d'une information spécifique sur son avancement dans la rubrique « actualités municipales » ou dans les comptes-rendus du conseil municipal (voir extraits des bulletins en annexe).

### 3. La mise à jour de la rubrique urbanisme sur le site internet de la commune

La commune a rappelé la démarche de prescription du PLU sur son site internet (<http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr>) jusqu'à l'arrêt du dossier en conseil municipal.

Sur la page dédiée à la rubrique urbanisme, les informations disponibles sont :

- La prescription de la procédure,
- Une information sur l'avancement de l'étude,
- Les PADD débattus consultables dans leur intégralité,



**Montesquieu Lauragais**

Accueil Mairie Vivre à Montesquieu Education Jeunesse Culture Patrimoine **Urbanisme Environnement** Intercommunalité Recherche...

Vous êtes ici : Accueil > Urbanisme Environnement > Carte communale / PLU

## Carte communale / PLU

Les règles d'urbanisme sur la commune de Montesquieu-Lauragais dépendent actuellement de la carte communale depuis le 12 septembre 2006.

En date du 18 décembre 2008, la commune a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) approuvé le 10 mars 2016 par le conseil municipal prévoyait la réalisation d'un nouveau groupe scolaire en dehors du village. Cependant, la municipalité a préféré réaliser une comparaison des deux projets : réhabilitation de l'école sur site ou réalisation d'un nouveau groupe scolaire à l'extérieur du village. Aussi, la procédure de PLU était en attente du choix entre ces deux projets.

Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal a voté pour la rénovation et l'extension de l'école sur le site actuel. Aussi, le vendredi 30 juin 2017, la commission urbanisme accompagnée par le bureau d'étude PAYSAGE en charge du PLU s'est réunie afin de relancer la procédure.

Le 18 juillet 2017, le conseil municipal a approuvé le nouveau projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui intègre le projet de réhabilitation de l'école sur site avec l'aménagement de parking en périphérie du village. Des emplacements réservés pour les parkings sont ainsi prévus.

Le 14 mai 2018, un nouveau PADD a été approuvé par le conseil municipal. Les modifications concernent une meilleure maîtrise de l'accueil de nouvelle population tout en limitant la consommation d'espace agricole, notamment en privilégiant le développement urbain sur des espaces desservis par le réseau d'assainissement collectif existant ou futur.

L'arrêt du PLU par le conseil municipal est prévu pour le premier trimestre 2019.

Documents du PLU disponibles:  
[PADD approuvé le 18 juillet 2017](#)  
[PADD approuvé le 14 mai 2018](#)

1 place de la Mairie  
31450 MONTESQUIEU-LAURAGAIS  
Téléphone : 05.61.81.63.45  
E-mail : montesquieu.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :  
(y compris point Poste)

Lundi : 15h00 - 19h00  
Mardi : 14h00-16h30  
Mercredi : 9h00-12h00  
Jeudi : 9h00-12h30  
Vendredi : 14h00-18h00  
Samedi : 10h00-12h00

Permanences du Maire :  
Lundi : 17h00 - 19h00  
Samedi : 10h00 - 12h00

Localisation des locaux et équipements communaux

# 4. L'exposition publique avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Deux panneaux d'exposition sont installés en exposition dans le hall de la mairie depuis novembre 2016.



## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

### Diagnostic stratégique

#### Etat initial de l'environnement

##### Intégration territoriale

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Milieu naturel

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Éléments humains

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Paysage

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Organisation et fonctionnement urbain

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Patrimoine

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Organisation et fonctionnement urbain

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Symbole

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.



## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

### Projet d'Aménagement et de Développement Durables

##### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Préserver les composantes de la biodiversité en appui sur le trame hydrographique

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Préserver l'identité locale par la sauvegarde des paysages et du patrimoine

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Accueillir le développement en son cœur tissu urbanisés et promouvoir le développement en son cœur tissu urbanisés et promouvoir le développement en son cœur tissu urbanisés

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Mettre en œuvre un projet respectant la richesse du cœur de ville et en façade

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Définir un projet urbain durable et cohérent avec la capacité du territoire

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Accompagner la croissance démographique et adapter un projet urbain limitant la consommation d'espace

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

##### Symbole

Le territoire est intégré à son environnement par sa position entre espace périurbain et rural.

## **5. La mise en place d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en Mairie aux jours habituels d'ouverture et possibilité d'écrire à Mme le Maire**

Un registre à destination de la population a été ouvert dès le démarrage de la réflexion sur le document d'urbanisme. De même que la possibilité d'écrire au Maire était offerte dans le cadre de la concertation.

Pendant toute la durée de la procédure, les demandes ont été recueillies sur le registre et par courrier (voir annexe).

La mise à disposition du registre et la possibilité d'écrire au Maire ont été rappelées lors de la tenue de la réunion publique.

## **6. L'organisation de réunions de concertation**

Une réunion publique a été organisée le 10 mai 2016 pour présenter la procédure d'élaboration du PLU, le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le PADD.

Dans le cadre de la concertation, une réunion avec la profession agricole a été organisée le 24/09/2015, dès le démarrage de l'étude. L'objectif était d'échanger sur des questions d'urbanisme mais aussi sur la place de l'agriculture sur la commune.

Cette réunion fait suite à une enquête sous forme de questionnaire individuel qui a été transmis à chaque exploitant du territoire. Le questionnaire est joint en annexe.

L'enquête agricole et la réunion ont permis d'enrichir les données Agreste de 2010 et d'affiner la connaissance du territoire agricole sur Montesquieu-Lauragais.

## **II. Bilan de l'efficacité des procédures et outils de concertation mis en place**

### **1. L'affichage de la délibération**

La délibération a été affichée tout au long de l'étude dans le secrétariat de la mairie, elle a pu être consultée par toute personne fréquentant l'équipement. Cet outil a été plutôt efficace.

### **2. L'insertion d'articles dans les bulletins municipaux**

Durant 10 années, des articles dédiés à l'urbanisme et au PLU ont permis d'informer la population locale par diffusion individuelle en boîte aux lettres et les non-résidents par mise à disposition du bulletin municipal sur le site internet de la commune de façon permanent.

Cette démarche a permis de diffuser une information de façon large et de couvrir une large part de la population locale, on peut considérer que l'objectif de cette démarche a été atteint.

### **3. La mise à jour de la rubrique urbanisme sur le site internet de la commune**

La mobilisation de cet outil dans la concertation a permis de donner une information sur la procédure de PLU et de diffuser le PADD.

Il a eu pour effet de diffuser plus largement l'information aux habitants résidents sur le territoire mais également de la mettre à disposition de personnes éloignées de Montesquieu-Lauragais ou ne pouvant se déplacer, ainsi l'on peut considérer que la mobilisation du site internet a eu un effet positif et enrichissant pour le processus de concertation.

### **4. L'exposition publique avant l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme,**

Les panneaux d'exposition ont été mis en place en extérieur à proximité directe des équipements structurants du territoire (mairie), ils ont donc été visibles en permanence durant plus de 2 ans. Ils ont permis d'afficher les orientations générales du projet et d'informer sur la procédure en cours.

L'objectif d'information de cette exposition a donc été atteint.

## 5. La mise en place d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée en Mairie aux jours habituels d'ouverture et possibilité d'écrire à Mme le Maire

38 requêtes sont parvenues à la commune par le biais du registre, des courriers et courriels.

La majeure partie d'entre-elles concernent une mise en constructibilité.

Après analyse au regard des orientations du PADD, environ 20 % des requêtes a pu recevoir un avis favorable : voir tableau.

La population s'est bien saisie de ce moyen mis en place dans le cadre de la concertation qui a été rappelé à plusieurs reprises. Cet outil a donc été plutôt efficace dans le cadre de la concertation.

N°	NOM	REF CAD	OBJET	OBSERVATIONS	AVIS DE LA COMMISSION
1	PERNIER MURIEL	OD0707	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1), parcelle à vérifier	Défavorable
2	DI QUAL	ZE0016	maintien des espaces naturels et agricole à la Borde d'en Haut	conforme aux observations du PADD (axe 1)	Favorable
3	BERES Jacques	OB1031+1033	demande de mise en constructibilité	conforme aux observations du PADD, pour partie en zone inondable	Favorable
4	THOMAS Roger	OB1032	demande de mise en constructibilité	conforme aux observations du PADD, pour partie en zone inondable	Favorable
5	BURDINO Louis		demande de préservation de l'activité agricole	conforme aux observations du PADD (axe 1)	Favorable
6	COSMA LOREZZO COMES-GABELLIN	OB5545 et suiv	demande de mise en constructibilité	maintien des espaces urbanisés et des dents-creuses, les autres espaces sont intégrés à la TVB figurant dans le PADD (axe 1)	Défavorable
7	ISABELLE	OE285 et suiv	demande de mise en constructibilité	espaces intégrés à la TVB figurant dans le PADD (axe 1)	Défavorable
8	CONSORTS D'ALDEGUIER	OB0906	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
9	CONSORTS D'ALDEGUIER	OE956 et suiv	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
10	CONSORTS D'ALDEGUIER	0e0354	demande de mise en constructibilité	zone jaune du PPRI : expansion des crues	Défavorable
11	BATISTE ANNE	OB536	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
12	BATISTE ANNE	OE0209	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
13	BATISTE ANNE	OE0211 et suiv	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
14	M ET MME RAYNAUD		Laisser les agriculteurs obtenir des CU pour leur descendance	contraire au cadre législatif	Défavorable
15	DEBROISE FABRICE	1244	préservation de la vue sur le Canal du Midi	Conforme au PADD	Favorable
16	M ET MME NATTERO	OB0865	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
17	M ET MME ROUSSELOT	OE227 et suiv	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
18	JEAN MARC	OB531 et suiv	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
19	JEAN MARC	OB458	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
20	LIBRES DANIEL		demande de mise en constructibilité	pas de parcelle localisée	
21	MME BOSC-FOURNIE	OE0306	demande de mise en constructibilité	espaces intégrés à la TVB figurant dans le PADD (axe 1)	Défavorable
22	LIBRES DANIEL	OB0733	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
23	DELORME BRUNO	Z 024	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
24	PATRICL M ET MME NICOLI	934	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
25	JACQUES	OE222	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
26	BLIND PHILIPPE COMES-GABELLIN	ZM0006	demande de mise en constructibilité zone d'activités	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
27	ISABELLE	OE286,285,292	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
28	BOTREAU	OE713,1025,1055	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable
29	GONZALES-RIVIERE	OE229,230, 231	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 1)	Défavorable

N°	NOM	REF CAD	OBJET	OBSERVATIONS	AVIS DE LA COMMISSION
30	DURTESTE	OB921	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
31	BLEUSE	ZA0019	demande de mise en constructibilité	Conforme au PADD	Favorable
32	PRADEL	OB477	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
33	PRADEL	OB478	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
34	BOULEUX	OB517	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
35	ANGLES	OB450	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
36	LIBRES DANIEL	OE1224	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
37	GOMEZ VINCENT	ZA0021	demande de mise en constructibilité	hors des orientations définies par le PADD (axe 2)	Défavorable
38	MELLET BERNARD	359, 887, 885	demande de mise en constructibilité	Conforme au PADD	Favorable

## **6. La réalisation d'une réunion publique**

La réunion publique a réuni une quarantaine de participants. Elle a permis d'aborder différents sujets, de recueillir des observations et de répondre aux interrogations de la population en lien avec le PLU.

La mise en ligne du PADD a permis de diffuser l'information aux personnes n'ayant pu participer à la réunion publique.

La mise en place de cet outil dans le cadre de la concertation s'est avérée positive.

## **7. L'organisation d'une réunion spécifique avec la profession agricole**

14 exploitants ont participé à l'enquête et 9 agriculteurs ont assisté à la réunion d'échange avec la profession permettant de disposer de données représentatives de l'activité agricole sur Montesquieu Lauragais.

On peut considérer que l'objectif de la concertation avec la profession agricole est atteint.

## **III. La synthèse des observations recueillies**

38 observations ont été portées à la connaissance de la mairie, celles formulées dans les courriers ou courriels joints au registre. Elles relèvent essentiellement de la mise en constructibilité de terrains.

Elles ont été analysées au regard de leur compatibilité avec le PADD.

Les observations formulées au cours de la réunion publique ont fait l'objet de réponses au cours de la réunion.

## **IV. Conclusion**

Le processus de concertation s'est déroulé tout le long de l'élaboration du PLU, de sa prescription jusqu'à son arrêt.

La commune a associé la population en cours d'étape et l'a tenue informée de l'avancement de l'étude.

Les modalités définies dans la délibération de prescription de l'étude ont été respectées et enrichies en cours d'étude.

On peut donc considérer que la procédure telle qu'elle a été envisagée a été respectée et s'est déroulée dans de bonnes conditions.

### **Annexes :**

- Articles des bulletins municipaux
- Comptes rendus réunion publique et réunion profession agricole
- Copie du registre

- Chemin de Lardenne, talus éboulé à reprendre,
- Chemin de Goudet, têtes de pont à mettre en place au niveau du Fort,
- Chemin de Las Tutos, émulsion à mettre sur toute la largeur.

- Réunion diocésaine

M. le Maire a assisté à cette réunion présidée par Monseigneur LE GALL ; les droits et les devoirs de chacun étaient le thème de cette rencontre ou le propriétaire et l'affectataire sont complémentaires.

- Boues d'épuration

Deux agriculteurs ont donné un accord de principe pour le dépôt sur leurs terres à Montesquieu, des boues de la station d'épuration.

- Syndicat d'électricité

Extension de l'éclairage public à Barrelis : le syndicat propose l'installation de deux lampes sur des poteaux bois implantés dans le talus : accord de l'assemblée pour la solution technique.

Extension du réseau route de Nailloux : le syndicat propose l'implantation de trois supports afin de desservir en électricité les besoins futurs jusqu'au chemin de Saint Jean.

Éclairage du stade : le devis de remplacement d'une platine s'élève à 422,79 € TTC : accord de l'assemblée.

- Avancement du Plan Local d'Urbanisme (PLU), actions menées :

- Validation de la délibération du 18 décembre par la Préfecture,
- Notification à tous les organismes,
- Parution dans la Dépêche du Midi du 16 janvier,
- Demande de l'aide gratuite de l'ATD pour la consultation d'un bureau d'études.

Les propriétaires des parcelles B 921 et 906, demandent si leurs souhaits formulés dans le cadre de la carte communale sont repris dans la projet du PLU ; M. le Maire leur a répondu que ces vœux devront être reformulés le moment venu.

- Réhabilitation des réseaux d'eaux usées

Les conventions de passage des engins concernant le tronçon 2 de « La Vierge » n'ayant pas été établies lors de l'installation de la canalisation, une demande a été formulée depuis le 18 novembre, à ce jour aucune réponse n'a été formulée.

- Abattage d'un tilleul

Le Conseil Général, à sa charge, va abattre le tilleul menaçant situé derrière le monument aux morts.

- Frais TELECOM

L'effacement du réseau téléphonique nécessite des frais de câblage des abonnés. Deux entreprises consultées ont fourni un devis, l'entreprise INEO Infracom a été retenue pour un montant de 4 524,26 € TTC.

- École projet TICE

Ce projet départemental propose un tronc commun de connaissances en informatique et un idéal en matériel, soit un ordinateur pour 10 enfants ; l'école de Montesquieu est déjà bien dotée avec 6 ordinateurs.

Les parents d'élèves ont bien intégré notre impossibilité d'assurer l'accueil scolaire lors des journées de grève puisque lors de la journée du 28 janvier un seul enfant, dont la maîtresse était en grève, est venu et a été accueilli par les autres enseignants.

Monsieur le Maire présente également un nouveau calendrier d'occupation de la salle qui précise, en plus des jours, les heures d'occupation par les différentes associations et par l'école.

▪ **Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et du pluvial**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un plan précisant l'emplacement des travaux à réaliser et les tronçons pour lesquels il n'a pas trouvé de convention de passage. Monsieur le Maire attend la réponse des propriétaires qu'il va re contacter rapidement.

Puis il présente un tableau sur lequel apparaissent les entreprises qui ont répondu à la consultation avec leur prix, la note technique obtenue et leur classement. Il apparaît que c'est l'entreprise RIGAL qui est la mieux classée. L'assemblée décide à l'unanimité de lui attribuer le marché. Monsieur le maire va informer les entreprises.

▪ **Choix d'un document d'urbanisme**

Devant les problèmes soulevés par la carte communale, Monsieur le Maire a contacté les services de l'Agence Technique Départementale (ATD) afin d'avoir des informations sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au cours d'une réunion en date du 12 novembre, Melle LÉAU (ATD) a présenté à Monsieur le Maire et Mme GALAN ses missions, les différences entre la carte communale et le PLU, la procédure d'élaboration du PLU et de consultation pour obtenir un bureau d'études. Elle a précisé qu'un PLU permettait de distinguer les zones naturelles, agricoles, urbaines, à urbaniser ; d'instaurer un droit de préemption urbain et de définir des emplacements réservés. Monsieur le Maire lui a exposé les objectifs de la commune qui consistent à maîtriser la forme du noyau villageois et la croissance de la population et lui a fait visiter le village et les hameaux de Négra et d'En Serny.

Le 18 décembre, une réunion avec Melle LÉAU (ATD), Madame BROU-POIRIER (Architecte des Bâtiments de France) et Messieurs VIDAL et PAGANIN (DDE), Monsieur le Maire et Mme GALAN, a permis de confirmer qu'au regard des différents objectifs de la commune, un PLU pourrait être envisagé.

Monsieur le Maire présente ces éléments à l'assemblée en précisant que la procédure peut durer deux ans et demi pour un coût de 20 000 € environ, subventionné à 50 % (pour mémoire, en 2005 la carte communale a coûté 9 628 €).

Il présente également la proposition de Madame BROU-POIRIER sur la possibilité de créer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) pour un coût et des délais identiques au PLU qui permettrait de réglementer plus strictement les constructions dans le village.

L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas créer une ZPPAUP pour l'instant et d'engager la procédure pour la création d'un PLU.

▪ **Délibération pour l'indemnité au receveur municipal**

Il s'agit d'une indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Établissements Publics locaux. L'assemblée accepte à l'unanimité.

▪ **Urbanisme**

Permis de construire de Melle Nathalie FAURÉ accordé le 11 décembre 2008.

▪ Choix du fournisseur pour l'achat d'un photocopieur à l'école

Monsieur le maire présente deux devis reçus en mairie. Le premier, de la société RICOH pour un montant de 2 180 € HT et le second de la société PERRET BUREAUTIQUE d'un montant de 1 590 € HT, pour un matériel similaire. L'assemblée décide de choisir la société PERRET BUREAUTIQUE après avoir eu la confirmation de la durée du contrat de maintenance de 5 ans.

- Ecole numérique : la commune n'a pas été retenue pour ce programme.

▪ Choix du délégué de l'administration pour la révision des listes électorales.

La Préfecture demande le remplacement de M. GALINIER Guy qui a été pendant 3 ans le délégué de l'Administration. Cette délégation est renouvelable tous les 3 ans.

Il est d'usage de proposer à cette fonction les anciens conseillers municipaux. L'assemblée décide de tirer au sort les 13 anciens conseillers résidant dans la commune. M. Le Maire contactera ces personnes dans l'ordre du tirage au sort jusqu'à ce que 3 d'entre elles aient accepté cette mission ; en effet la Préfecture demande une liste de 3 noms.

▪ Comptes-rendus de réunions

- Festival d'Orgues de Barbarie

Le 22 juillet les membres de l'association se sont réunis autour d'un festivalier, M. PARASOTE, de passage dans la région. Les orientations suivantes sont proposées :

- Location d'un chapiteau positionné, si possible, dans le parc de la mairie.
- Animation de rue le samedi matin.
- Information de la tenue du prochain festival à tous les participants du précédent.
- Commission hydraulique de la communauté

Le 1<sup>er</sup> juillet les membres de la commission se sont réunis avec la participation du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers et du Service Départemental de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Général. Le but de cette rencontre était d'associer les deux structures pour une meilleure concertation dans les dossiers à traiter.

▪ Urbanisme

Certificat d'Urbanisme d'information pour MM. FOUJL et MAZIER.

Déclaration Préalable de M. JORDAN pour la construction d'un abri atelier.

▪ Informations diverses

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Quatre bureaux d'études ont été auditionnés le 9 juillet en présence de Mademoiselle LÉAU de l'Agence Technique Départementale (ATD). Les modifications ainsi apportées au classement ont classé en première position le bureau d'études GAICHIES de Verfeil pour la somme de 14 300 € HT. Le second, le bureau d'études CITADIA proposait une meilleure prestation mais pour 35 000 € HT. L'assemblée décide de retenir le bureau GAICHIES, arrivé en tête du classement, à condition qu'il envoie les pièces administratives nécessaires à la notification.
- Formation CACES : le montant global proposé par le bureau de contrôle BC-BTP est de 6 631,22 € TTC. L'assemblée décide de consulter d'autres bureaux de contrôles.
- Urbanisation : L'Agence Technique Départementale consultée propose de recueillir l'avis du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) avant de lancer une consultation de bureaux d'études. L'urbanisation du RD 16 à En Serny étant urgente, elle sera étudiée en priorité.

# LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Les vacances sont terminées et, après un repos bien mérité, chacun reprend ses activités avec enthousiasme et détermination.

La rentrée des écoliers s'inscrit dans la continuité. Un changement, tout de même, celui de l'arrivée d'une nouvelle enseignante de maternelle, Madame Delphine PERRÉ a qui nous souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Les manifestations estivales ont été perturbées par une météo maussade, souhaitons un meilleur temps pour les prochaines manifestations extérieures.

Les associations ont repris le rythme de leurs activités comme la Gymnastique, le club des Aînés, l'Olympique Foot Ball qui partage, momentanément, le terrain avec le club de Saint Léon, l'Association des Parents d'élèves, le Comité des Fêtes et le Festival d'Orgues de Barbarie qui envisage son prochain festival en 2010.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2010. La collecte et le traitement de l'assainissement collectif ont été transférés à ce syndicat.

L'autonomie financière des communes risque de diminuer fortement à cause du projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle.

La formation aux premiers secours suivie par douze personnes dont le personnel de l'école, des membres du Comité des Fêtes, de la Gymnastique Montesquirienne et d'élus permettra une meilleure réactivité en cas d'accident ou même d'un simple incident. La présence d'un défibrillateur dans la salle des fêtes conforte ce sentiment de sécurité puisque ces participants ont une clé de la salle.

Les travaux de divers chantiers progressent, l'effacement des réseaux de la 2<sup>ème</sup> tranche est terminé. L'aire de jeux pour enfants sera opérationnelle dans quelques semaines. La rénovation de l'appartement de la mairie en est au stade intérieur avant de refaire les menuiseries extérieures et la façade. Le confortement du talus rue du Barry est en voie d'achèvement pour la part « mairie », je félicite les riverains qui ont adopté la solution retenue par la mairie, un bel ensemble prend forme.

Le bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été choisi, il s'agit du groupement Gaichies-Sigeh de Verfeil. La consultation d'un bureau d'études pour la poursuite de l'assainissement collectif est en cours.

Très cordialement à vous.

Claude LAFON

- Hauteur de grillage à 1 mètre,
- Portillon de 1 mètre,
- Portail de 3 mètres pour permettre le passage d'engins pour la tonte et l'élagage.

2 - cache conteneurs : devis en attente. Proposition d'une nouvelle disposition pour ceux du stade. L'assemblée accepte.

▪ Urbanisme

Déclarations préalables : Monsieur Sylvain GASC, Monsieur LAVAU.

▪ Informations diverses

- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Mademoiselle LEAU de l'ATD (l'Agence Technique Départementale) a dépouillé toutes les offres et nous propose un classement au vu des prestations proposées. Quatre entreprises vont être auditionnées le 9 juillet.
- **Formation CACES** : le tarif de base est de 635 euros par personne, le complément à 255 € / personne et l'habilitation électrique à 400 euros par personne. Attente de la proposition de BC BPT BORDA à Saverdun. De plus, le tracteur de la commune ayant un PTAC de 3 840 kg, un employé devra passer le permis C.
- **Urbanisation** : une demande d'aide à la consultation a été faite à l'ATD le 16 juin pour tous les travaux d'urbanisation du village.
- **Station d'épuration** : deux contrôles ont été effectués les 12 mai et 18 juin derniers. Une note de la préfecture précise que des mesures conservatoires en matière d'urbanisme doivent être prises car la station est à saturation (permis de construire à surseoir). Le plan d'épandage des boues est mis en place, il sera effectif cet été. Un contact a été pris avec une entreprise pour l'enlèvement des boues à la station.
- **Murs du chemin de Ronde** : monsieur le maire présente à l'assemblée des photos de tous les murs ayant un caractère dangereux.
- **Courrier reçu en mairie** informant de la gêne occasionnée par une manifestation organisée le dimanche 21 juin à Narbons. Monsieur le maire va répondre en précisant que la mairie n'avait pas été informée de cette manifestation. Un courrier sera également adressé au président de la chasse demandant à ce qu'à l'avenir toute manifestation organisée soit déclarée en mairie, comme le font les autres associations du village.
- **Finances** : présentation de la fiche individuelle DGF informant qu'il y a 909 habitants à Montesquieu. Les résultats du recensement seront sur le site de l'INSEE à compter du 1er juillet.
- **SCOUT** : du 24 au 30 août prochain un accueil de scoutisme sera organisé au château de Roquette.
- **Bilan thermique** : il s'agit de l'estimation des consommations en énergie de chauffage, eau chaude, climatisation et en gaz à effet de serre, de préconisations d'amélioration à apporter aux bâtiments pour économiser l'énergie. Le décret ne concerne pour le moment que les bâtiments d'une surface hors œuvre nette supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>. Il n'y donc pas d'obligation pour la commune, ni d'urgence dans l'immédiat.
- **SPA** : courrier reçu de Madame Virginie POCQ SAINT-JEAN, présidente nationale de la SPA demandant qu'un arrêté soit pris sur la commune afin d'interdire le territoire

# POURQUOI ÉLABORER AUJOURD'HUI UN PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Notre document d'urbanisme est la carte communale approuvée le 12 septembre 2006.

Ce document permet seulement de délimiter des zones constructibles, au fil du temps les inconvénients d'un tel document surgissent :

- Les terrains inclus dans les périmètres constructibles sont soumis à des refus pour diverses raisons (accès de voirie, absence de borne incendie, pas de projet urbain dans les grandes parcelles...).
- Aucuns règlements spécifiques ne protègent notre belle architecture du village, nos espaces naturels, boisés ou agricoles.
- Pas de maîtrise de l'urbanisation.
- Pas de possibilité de créer des emplacements réservés.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal a décidé le 18 décembre 2008 de lancer la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Après une consultation des bureaux d'études, le Conseil Municipal, le 30 juillet 2009, a attribué le marché au bureau d'études GAICHIES - SIGEH pour la somme de 17 102,80 € TTC.

L'étude est prévue sur une durée de 18 mois, pendant cette durée vous pourrez apercevoir le personnel du bureau d'études sur la commune.

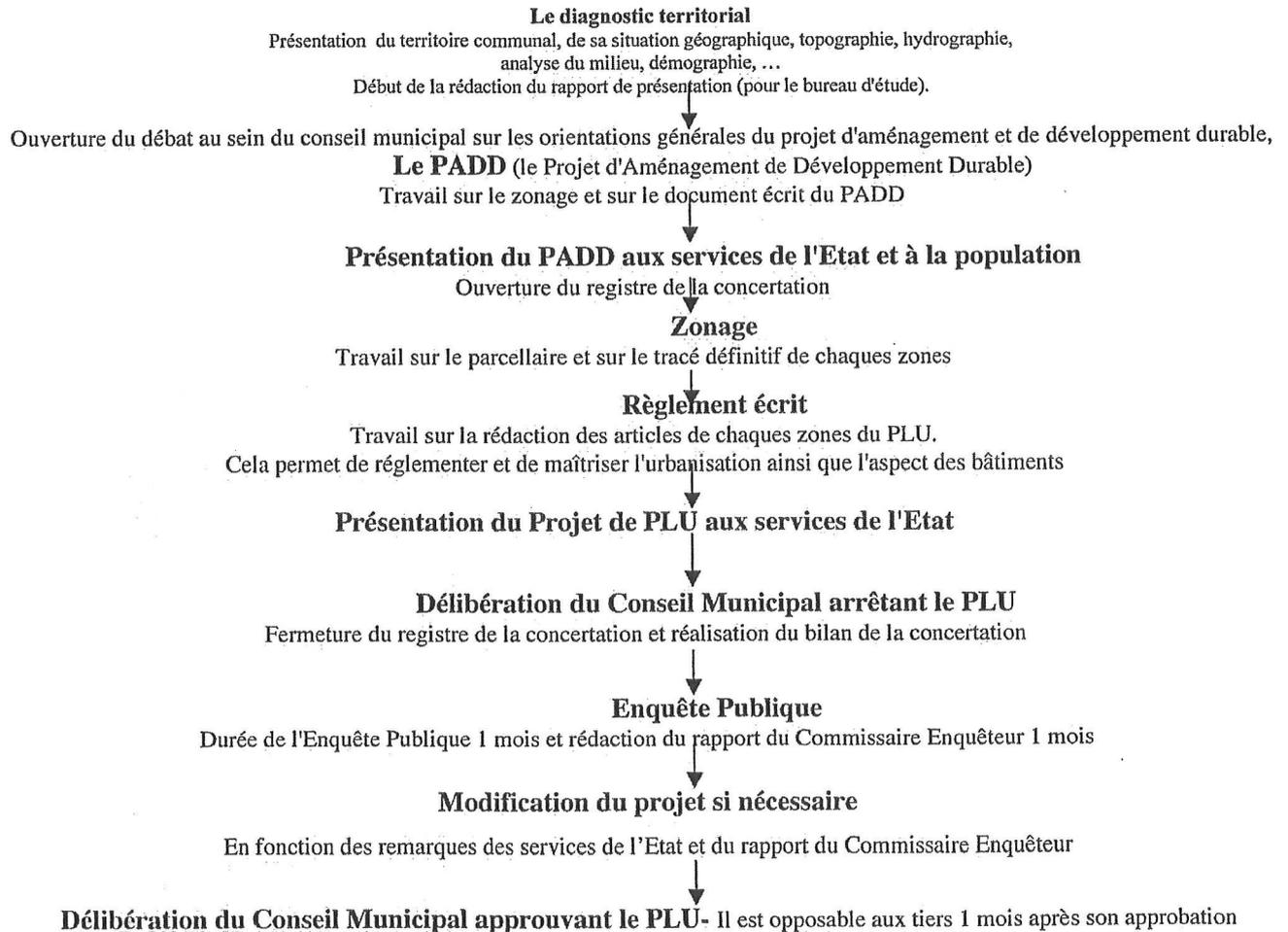
Des informations vous seront données par le bulletin municipal, des panneaux d'information et une réunion publique.

**D'ores et déjà un registre de consultation est à votre disposition à la mairie.**

2010

2010

## Les différentes phases du P.L.U.



## BIBLIOTHÈQUE

Après des années passées à assurer avec efficacité, dévouement et motivation le bon fonctionnement et la gestion de la bibliothèque, Aline RAMOND a décidé de passer la main. Nous la regretterons tous très sincèrement.

L'ancienne équipe reste en place et a eu la joie et le soulagement d'accueillir trois nouvelles bénévoles également très motivées ! Bienvenue donc à Magali DENOY, Sylvie FILIPETTO et Monique MEDIIVILLA.

Si vous n'avez pas encore eu le plaisir de les rencontrer à la bibliothèque, nous vous rappelons que les permanences sont assurées tous les vendredis de 16 h 30 à 18 h, hors vacances scolaires.

Inscription et prêts gratuits. A bientôt donc et très bonne année à tous.

Les bénévoles de la bibliothèque

## Séance du 25 mars 2010

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 mars est adopté à l'unanimité après quelques corrections mineures.

### ▪ Bois Barrat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général ne donne pas une subvention mais un prêt de 93 028 € à 0 % sur 8 ans. Accord de l'assemblée.

Pour les 140 000 € restant à financer, il présente différents tableaux de prêts des différentes banques contactées. Banque populaire, Crédit agricole, Dexia, Caisse d'Epargne. Le prêt proposé par le crédit agricole avec un coût total de crédit à 36 554 € et un taux de 3,60 % est le plus intéressant.

Présentation d'un tableau représentant les annuités de prêts de la commune.

L'assemblée décide à l'unanimité de faire un emprunt auprès du Crédit Agricole afin de garder la trésorerie pour les investissements futurs.

### ▪ Tempête Xynthia

L'assemblée décide de ne pas donner d'aide car les assurances vont prendre en charge la plupart des dégâts.

### ▪ Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information :

- Monsieur FAURE, au rouquet, maison qui se vend,
- Monsieur TERRAGE, au rouquet maison qui se vend.

### ▪ Comptes-rendus de réunions

#### • Réunions PLU (Plan Local d'Urbanisme) du 15/03

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des modifications apportées sur le document d'origine. Ce document va être envoyé à tous les services qui sont parties prenantes dans l'élaboration du PLU. Monsieur Le maire informe l'assemblée que le représentant du Conseil Général va faire le diagnostic agricole.

#### • Réunion SMEA (Syndicat Mixte Eau et Assainissement) du 10/03

- Election de deux vice-présidents.
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.
- Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Vote du budget 2010, maintien des tarifs 2009.
- Présentation d'un logo pour le Syndicat.
- 14 commissions territoriales, Election des présidents. Montesquieu est rattaché à la commission territoriale Hers - Ariège sous la présidence du maire de St Léon, Monsieur Christian LAFAYE.

#### • Réunion SCOT du 12/03

- Débat d'orientations budgétaires.
- Structure unique porteuse des compétences SCOT et Pays.
- Modification de périmètres des Communautés de communes.
- Participation des communes 107 130 € (89 275 ha x 1, 20).
- Salaires : 36 500 €.
- Achat de locaux : emprunt de 188 000 €.

sera convié afin de définir les modalités éventuelles d'entretien ou d'exploitation de ces terrains.

▪ Urbanisme

Permis de construire :

- Monsieur COSMA pour une maison d'habitation, côte de Negra,
- Monsieur LEPAGE, pour la construction d'une terrasse, côte de Negra.

Déclaration préalable : Monsieur LEPAGE pour un abri de jardin.

▪ Comptes-rendus de réunions

- Réunion commission travaux du 28/01
  - Appartement mairie : quelques problèmes de finition ont été remarqués (carrelage et joints du placo). Le jointeur va passer la semaine prochaine et pour le carrelage, une proposition va être faite. La facture est en attente, elle ne sera réglée que lorsque ces petits problèmes auront été résolus.
  - Pour l'aménagement de la cuisine, le conseiller Louis GOURDON va faire une simulation par Internet sur le site d'IKEA. Pour les peintures, des artisans doivent venir sur place afin de pouvoir établir un devis.
  - Foyer des jeunes : Peintures terminées, chauffage changé, pour le mobilier, proposition d'achat de deux tables pliantes : une de 1.80 m et l'autre de 1.20 m et d'une douzaine de chaises pliantes ou empilables.
  - Vestiaires du foot : Ouverture du local arbitre en cours, carrelage des douches (sol et murs) avec du matériel aux normes.
  - Aire de jeux : Ouverture au public depuis le 15 février. Portails et clôture en place. Clôture en cours du terrain adjacent, le bout en pointe sera fermé car un enfant peut passer et tomber. L'accès sera aménagé lors de la location de la mini pelle pour d'autres travaux sur la commune. Prévoir l'achat de deux bancs supplémentaires.
  - Panneau "interdiction aux chiens" sera posé prochainement.
  - Choix de l'emplacement des panneaux déjections canines.
  - Mur mitoyen (mairie - administré) : Pose de témoins de fissuration, réalisation d'une étanchéité au-dessus du mur.
  - Pigeons salle des fêtes : Mise en place de filets ou autre.
  - Marquage parking : Grande rue St Jacques.
  - Marquage stationnement interdit : Rue des Écoles.
- Réunions PLU (Plan Local d'Urbanisme) du 25/01 et du 15/02
  - 25 janvier 2010 : diagnostic agricole.

Présence de plusieurs agriculteurs.

Absence de la Chambre d'Agriculture et des conseillers agricoles.

Recensement : élevages, sièges d'exploitation, types de sol, taille des exploitations, âge moyen des exploitants, type de cultures, tendances, gîtes, fermage.

Veiller au classement des bâtiments.

- 15 février 2010 : préparation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

- Réunion PCS (Plan Communal de Sauvegarde) du 2 février

Cas envisagés : tempête, neige et verglas, inondation, canicule.

Lieu de mobilisation : Mairie (téléphone, agendas, Takis-Walkis...)



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

J'évoque toujours avec plaisir les nombreuses occasions de se rencontrer au village, ce sont toujours des moments privilégiés. La foire de printemps, très réussie, a permis de faire connaître les différentes associations du village et aussi de les réunir montrant ainsi leur complémentarité. La célébration du 8 mai a mobilisé les jeunes écoliers qui munis de fleurs ont participé au cortège. La célébration des communions a eu lieu, cette année, en notre église Saint Jacques et a permis de réunir dans la salle des fêtes les bénévoles du secteur paroissial de Villefranche autour d'un repas. Nos aînés ont eu leur traditionnelle grillade. Les « Lumbrets » ont produit leur musique et chants occitans précédant le traditionnel festival des enfants musiciens.

Je remercie tous les artisans de ces manifestations ainsi que les riverains pour leur collaboration à leur réussite.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme progresse, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) regroupant les différentes orientations peut être consulté en mairie, un registre est à votre disposition pour y consigner vos avis.

L'aire de jeux est achevée et inaugurée, elle est dotée de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans, limite d'âge à respecter pour leur sécurité. D'autres jeux pour les plus grands pourraient être aménagés afin que tous aient un lieu de loisirs. Les plus grands d'entre eux, mais encore mineurs, peuvent utiliser le « Foyer des Jeunes » sous la responsabilité d'un adulte, les vendredis et samedis soir.

La préparation du 8<sup>ème</sup> festival d'orgues de barbarie va bon train pour assurer le programme de cette manifestation qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2010.

Certains murs de soutènement sur le chemin de Ronde présentant un danger d'éboulement, ont fait l'objet d'une inspection par un architecte expert auprès des tribunaux. Celui-ci a conclu à leur démolition. Cette opération vient d'être réalisée par une entreprise mandatée par le Maire. Le Conseil Municipal a accepté de faire l'avance de trésorerie aux propriétaires concernés. J'exprime ma satisfaction et mon soulagement de voir que cette opération se soit terminée sans accident. Je remercie les riverains pour leur patience durant cette longue procédure administrative.

La commune se présente, comme l'année dernière, au concours des villages fleuris, La visite du jury aura lieu le jeudi 8 juillet, il remarquera, peut-être, quelques maisons très fleuries qui pourraient participer au concours dans la catégorie des maisons individuelles.

Je déplore, toujours, les dépôts sauvages, je rappelle que seuls les déchets ménagers enfermés dans un sac, sont acceptés dans les conteneurs, pour les autres, ils doivent être déposés à la déchetterie de Villefranche. Concernant les feux de végétaux, il n'y pas, pour l'instant, d'arrêté communal qui limite plus que l'arrêté préfectoral en vigueur. Aussi ils doivent être effectués sans gêner le voisinage.

Je constate toujours, et les riverains aussi, des excès de vitesse, aussi, j'ai demandé à la gendarmerie d'effectuer régulièrement des contrôles de vitesse

Je vous souhaite de très bonnes vacances méritées à vous tous et au plaisir de vous rencontrer lors des prochaines manifestations.

Très cordialement à vous.

Claude LAFON

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 mai 2010

### ▪ Présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Monsieur GAICHIES, du bureau d'études, présente les grandes lignes du diagnostic. Ensuite il présente le PADD qui est le projet du conseil municipal pour débattre des orientations contenues dans ce document.

Le débat s'engage sur les points suivants :

- L'élément essentiel est l'accroissement de population visé pour l'horizon 2030 de 300 habitants de plus ce qui porterait la population de la commune à 1 200 habitants. Chiffre communiqué au SCOT Lauragais comme étant le souhait de la commune.
- Pour que cet objectif de population puisse être atteint, le PADD du Plan Local d'Urbanisme et le projet d'assainissement collectif doivent être en concordance. Dans ce but une réunion des deux bureaux d'études sera programmée.
- Le développement d'une zone artisanale consécutive aux accès des autoroutes n'apparaît pas opportune à l'assemblée.
- Le PLU pourrait apporter une solution aux parcelles qui se trouvent, de fait, enclavées dans la carte communale.

La prochaine étape dans l'élaboration du PLU est la phase de concertation avec le public avec l'aide de panneaux d'information à la mairie et un article d'information.

### ▪ Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril.

Après quelques modifications mineures apportées à ce compte-rendu, il est approuvé à l'unanimité.

### ▪ Décision modificative au budget.

Compte tenu de l'omission d'inscription sur le budget 2010 du déficit d'investissement 2009, du défaut d'inscription de deux décisions modificatives au budget prises au début de l'année et d'un ajustement de programme détaillé ci-dessous :

Déficit d'investissement 2009 :	296 974,51 €
Achat du columbarium :	3 205,28 €
Trottoir RD 11 :	294,57 €
Effacement de réseau :	0,26 €

Le total des dépenses supplémentaires est de : 300 474,62 €, il convient donc d'effectuer un prélèvement sur les recettes de fonctionnement de 120 491,11 €, afin d'équilibrer la section d'investissement.

Accord de l'assemblée, à l'unanimité, pour cette décision modificative au budget.

### ▪ Communauté de Communes.

Délibération concernant la prise de compétence en matière d'études de structures d'accueil des mineurs dans des centres aérés. Avis favorable de l'assemblée.

### ▪ SIECHA (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège).

Délibération sur le rapport et la qualité de l'eau pour l'exercice 2009.

Délibération sur les nouveaux statuts du Syndicat.

## AVANCEMENT DES DOSSIERS EN COURS

### Assainissement collectif

Le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) et le bureau d'études PINGAT recherchent un terrain pour implanter la future station d'épuration.

Un terrain sur la RD 11 entre Montesquieu et Villenouvelle pourrait convenir.

Un projet de station d'épuration commune avec Villenouvelle est envisagé.

La demande d'inscription de ces travaux (station et réseaux) est faite auprès du Conseil Général pour obtenir les subventions.

### Urbanisations

Piétonnier et sécurité de la RD 16 à En Serny : écoliers, accès, vitesse.

Grande rue Saint Jacques : réfection chaussée, trottoirs et sécurité piétons.

Piétonnier du stade : trajet sécurisé pour les écoliers se rendant au stade.

Ces projets sont maintenant chiffrés, le montant des travaux est de 860 000 € TTC.

Le Conseil Municipal a décidé de consulter un bureau d'études pour affiner avec les habitants le projet.

Si la poursuite de ces projets est maintenue, l'inscription au Conseil Général pour les subventions se réalisera en juillet 2011.

### Entretien de la voirie

Programme de travaux neufs 2009-2010. Une partie des chemins de La Capelle, de Lardenne, de l'impasse des Pradals, de l'impasse de Costo Séco et la totalité de l'impasse de Narbons ainsi que le parking du chemin de Ronde ont été réalisés.

En entretien :

- Le chemin de Roquette a été traité par l'entreprise.

- Les trous subsistant sur les autres chemins seront bouchés en enrobé à froid par la Communauté de Communes au mois d'octobre. Les trous du chemin de Laucate seront bouchés à la même période avec du concassé.

Le budget alloué pour ce programme 2009-2010, de 218 209 € est épuisé.

### Confortement du talus rue du Barry

Travaux terminés à 90 %, l'entreprise, relancée, ne manifeste pas son intention de terminer ces travaux.

### Effacement des réseaux

La troisième tranche de travaux sur la partie sud du village a été votée par le Conseil Municipal pour un montant à la charge de la commune de 164 100 €.

### Plan Local

#### d'Urbanisme :

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été approuvé par le Conseil Municipal, il est à la disposition du public.

Les travaux de zonage et du règlement de chaque zone sont commencés. Le bureau d'études d'assainissement et le SMEA participent à ces réunions car en fonction du type d'assainissement la taille des parcelles et en conséquences le nombre d'habitant peut varier.

A la fin de ces études une réunion publique présentera ces zones et leur règlement.

▪ Station d'épuration.

Le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) a consulté les différents propriétaires de terrain pour l'implantation de la future station d'épuration. Aucun n'a émis un avis favorable. Après consultation de la société des Autoroutes du Sud de la France, une possibilité d'implantation se dessine au niveau de Négra et dans ce cas de figure, il pourrait s'envisager la réalisation d'une station d'épuration commune avec Villenouvelle.

▪ Bois Barrat.

L'Office National des Forêts propose un devis pour la fourniture d'un panneau d'affichage et d'une barrière pour le bois Barrat. Celui-ci s'élève à 1 779,65 € TTC. Ce montant étant inférieur à celui relevé sur catalogue, l'assemblée décide de l'accepter.

▪ Urbanisme, demandes.

Certificat d'Urbanisme : M. TUCIC, au village, pour l'installation de 21 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques.

Permis de construire : Mme PRIMAULT et M. RINCON, au moulin, pour la construction d'une maison d'habitation.

L'assemblée, après discussion, décide de demander un sursis à statuer sur ce dossier, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. En effet, il s'agit d'une construction à étage et l'assemblée, estimant que l'impact visuel sur cette zone serait négatif par rapport à l'ensemble, souhaite qu'il n'y ait pas de construction à étages sur toute la zone du Moulin.

Permis de construire : M BOILEVIN et Mme DROUIN au Rouquet, pour l'aménagement d'un hangar de 164 m<sup>2</sup>.

Permis de construire : M LIBRES, à Goudet, pour la fermeture d'un hangar.

▪ Urbanisme, suivi des dossiers.

Permis de construire : M CARRIÈRE et Mme SAFFON, sur la côte de Négra. L'Architecte des Bâtiments de France, consulté, n'a pas à donner d'accord car le projet, quoique situé dans le périmètre de protection, est hors du champ de visibilité de l'écluse de Négra.

Certificat d'Urbanisme : M. LIBRES, à Coussac, pour la construction d'une maison d'habitation. M. Libres a envoyé à M. le Maire une demande de recours gracieux sur l'opposition qui lui avait été faite, il conteste la légalité de la décision.

M. le Maire a transmis cette demande au service instructeur de la Direction Départementale des Territoires.

▪ Compte-rendu de réunions

• Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire présente les travaux réalisés par la commission et le bureau d'études depuis plusieurs réunions.

Il présente la terminologie utilisée pour qualifier les différentes zones de la commune. Il rappelle ensuite les prescriptions du SCOT Lauragais (Schéma de Cohérence Territoriale) concernant notamment les superficies à adopter en fonction de l'assainissement choisi, soit entre 600 et 1 000 m<sup>2</sup> pour de l'assainissement collectif et 1 500 m<sup>2</sup> pour de l'assainissement autonome.

L'objectif de population souhaitée pour 2030 est de 1 150 habitants.

Le bureau d'études a étudié le nombre de terrains pouvant être construits dans le cadre de la carte communale actuelle et en comptant 2,8 habitant par logement, il en déduit le nombre d'habitants. Le nombre d'habitants supplémentaire serait de 95 pour le hameau

▪ Compte-rendu de réunions

- **PLU : étude de la réserve foncière.**

Présentation du terrain d'une superficie de 13 000 m<sup>2</sup>, pressenti pour le projet de construction d'une salle polyvalente et, éventuellement, d'une future école. Monsieur le maire va prendre contact avec les propriétaires et organisera une réunion avec la commission urbanisme.

- CAP LAURAGAIS

Réélection, à bulletin secret, de M. MASSICOT, Maire de St Rome, au poste de Vice-Président. L'élection précédente, à main levée, a été annulée par la Préfecture.

Développement économique et social : définition de la superficie maximale autorisée au niveau des communes pour la création de zone d'activités. Le seuil a été fixé, unanimement, à 1 ha.

- Commission voirie

Campagne de bouchage des nids de poules.

Une journée de pose d'enrobé a eu lieu le 7 octobre.

Une nouvelle journée est à planifier pour le reliquat et pour la mise en place de concassé sur le chemin de Laucate. À ce titre il a été demandé de se rendre sur ce chemin avec la commission voirie, pour voir la limite de voirie, l'alignement des platanes et le platane coupé par le riverain.

Travaux proposés pour le prochain Pool Routier de 2011-2012 :

- chemin de Goudet (suite en traitement)
- chemin de la Capelle (La Monière)
- chemin de Doble
- chemin de Périole (concassé)
- chemin de St Léon
- rue de l'Ancien Petit Fossé
- rue des Écoles

Problèmes signalés et à vérifier :

- Affaissement de la chaussée après le pont, en montant à La Capelle
- Trous impasse Costo Seco

- Commission travaux / environnement

**Projet au boudrome** : aménagement d'un local fermé. Devis présenté pour un montant de 1 913,60 pour le terrassement et l'évacuation de la terre, de 3 821,60 € pour les matériaux. L'association propose de faire les travaux si l'assemblée accepte. Après la visite d'un entrepreneur, il apparaît que le projet est réalisable. Frais supplémentaires pour le raccordement EDF : 1 000 €, pour l'eau 1 000 € et l'aménagement intérieur de 1 000 € soit un total de 8 735,20 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité, une déclaration préalable sera déposée.

**Aire de jeux** : proposition acceptée de rajouter un banc et une balançoire.

**Aire de jeux pour les grands** : proposition d'un mini terrain de hand et basket. Un terrassement sera nécessaire, ainsi que la pose de filets. Des devis seront demandés.

- Déclaration Préalable : M. CAZEAUX, division de parcelle au Moulin d'en Haut.
- Déclaration Préalable : M. MARTY, division de la parcelle sur la côte de Négra,
- Déclaration Préalable : M. AGAR, crépi d'une façade à Malepeyre.
- Déclaration Préalable : M. HUMEAU, toiture et façade au chemin de Ronde.
- Permis de Construire : M. THOMAS, côte de Négra.
- Permis de Construire : M. PRIMAULT. Suite à la demande de la commune d'utiliser, éventuellement, le sursis à statuer concernant la construction d'une maison à étage, Mme LEAU de l'ATD précise que le PLU n'est pas assez avancé pour le mettre en œuvre.
- Le Secteur routier de Villefranche de Lauragais exige un seul accès de voirie sur la servitude pour les deux terrains.
- Le Secteur routier de Villefranche de Lauragais demande à M. Pradel Patrick de mettre en conformité son accès de voirie.
- Déclaration Préalable : M. D'ALDEGUIER. Le syndicat des eaux précise qu'il n'y a pas de canalisation d'eau potable sur l'impasse des Béouzels.
- Recours de M. MEDIAVILLA pour la pose de panneaux photovoltaïques : la commission départementale se réunira le 14 octobre 2010.

#### ▪ Compte-rendu de réunions

##### PLU (Plan Local d'Urbanisme)

M. le maire propose que la commission « urbanisme » étudie les besoins de surfaces pour l'acquisition de réserves foncières pour les projets de construction d'une salle des fêtes, d'une école et des ateliers municipaux.

##### CAP LAURAGAIS

Création de postes :

- Adjoint administratif 2ème classe pour l'agent de l'accueil
- Adjoint technique 2ème classe pour le responsable de la voirie.

Marchés publics :

- Choix du prestataire pour l'étude de structure d'accueil : la ligue de l'enseignement pour 2 765 €.
- Élections aux différents postes qui étaient détenus par M. de la Panouse, décédé.
- M. MASSICOT, nouveau maire de St Rome, a été élu à l'unanimité à ces postes. Mme PILLOT et M. BARLAM, de St Rome, sont les délégués à Cap Lauragais.

Questions diverses :

- Voirie : 3<sup>ème</sup> passage épareuse en fin d'année, Pool réalisé à 71 %. Demande de M. STEIMER pour mutualiser les crédits du pool.
- Étude d'un service mutualisé pour le prêt de la nacelle pour les communes n'ayant pas le personnel qualifié.
- Diffusion à tous les délégués de la communauté d'un « mail compte-rendu » des commissions.

##### SMEA Commission Territoriale du 14 septembre 2010 :

- Modification de quelques points de règlement pour l'eau et l'assainissement.
- Contrôle assainissements autonomes : 27 000 sont à contrôler sur le territoire de la commission « Hers Ariège ». Aide par un prêt à taux 0 sur 10 ans pour la mise en conformité. À partir du 1er novembre 2011, le contrôle sera obligatoire pour la vente de l'habitation.

## Séance du 12 mai 2011

Les compte-rendu des séances des 12 et 21 avril 2011 sont adoptés à l'unanimité.

### ➤ **Avenant au Plan Local d'Urbanisme prenant en compte le Grenelle II**

La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 est applicable depuis le 13 janvier 2011.

Toutefois, la loi du 5 janvier 2011 prévoit que les communes qui sont en cours d'élaboration de leur PLU peuvent choisir entre :

- poursuivre la procédure selon les dispositions de la loi SRU, à condition d'arrêter le projet de PLU avant le 1er juillet 2012 et de l'approuver avant le 1er juillet 2013,
- finir leur document selon les dispositions de la loi ENE.

Cette loi précise également que les PLU qui n'auront pas intégré les dispositions de la loi ENE devront le faire avant le 1er janvier 2016.

Un avenant au marché a été sollicité auprès du bureau d'études afin de chiffrer l'intégration des dispositions de la loi ENE.

Cette loi (ENE) a fait évoluer le PLU en mettant l'accent, en particulier, sur :

- l'analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers,
- la liaison entre urbanisation et desserte en transports en commun,
- le respect de performances énergétiques et environnementales dans les constructions,
- la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques.

Le montant de l'avenant est de 1 400 € HT, représentant 10% du marché.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'intégrer les nouvelles dispositions au PLU, afin de ne pas faire une révision de notre PLU en 2016.

### ➤ **Règlement du foyer des jeunes**

Ce règlement préparé par la commission « Jeunesse » est présenté à l'assemblée.

Le débat a porté, essentiellement, sur le prêt aux jeunes adultes. Après une longue discussion sur cette éventualité et en tenant compte des dérives inéluctables qui en découleraient, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de prêter le foyer aux seuls jeunes mineurs de la commune sous la responsabilité d'un des deux parents.

### ➤ **Alimentation électrique du terrain de M. CAZEAUX, chemin de Saint Jean**

L'assemblée décide d'effectuer une extension du réseau électrique pour alimenter la parcelle de M. CAZEAUX, chemin de Saint Jean et de mettre en place une PVR (Participation pour Voies et Réseaux) pour un remboursement de la part des propriétaires fonciers concernés.

Cette solution a été jugée mieux adaptée au contexte car le coût, environ 10 000 €, supporté par le pétitionnaire était susceptible de remboursement par la commune si d'autres habitations étaient construites à proximité.

### ➤ **Urbanisme :**

- Certificat d'Urbanisme d'information : M. JORDAN, côte d'En Serny, vente maison.
- Certificat d'Urbanisme d'information : M. FAURÉ, Le Trast, vente terrain.
- Certificat d'Urbanisme d'information : M. MANFRE, côte de Négra, vente terrain.

### ☞ Anciens Combattants

- Réunis avec la participation de l'Association de Villefranche, ils n'ont pas souhaité continuer à faire vivre l'association de Montesquieu.

### ☞ Voirie

- Le montant des travaux est réduit. L'impasse des Pradals ne pourra pas être faite.
- Courrier de Monsieur CHAMPAGNAT qui signale le mauvais état du chemin de CAMBELS.
- Entretien des fossés : Bilan des trous à boucher effectué.

Pool routier :

- Chemin de St Léon : 1ère couche et fossés faits.
- Chemin de La Capelle : 2<sup>ème</sup> couche et fossés faits.
- Chemin de Goudet : 1<sup>ère</sup> couche et fossés faits.
- Chemin d'en Régis : fossés faits et busage réalisé.
- Impasse de Doble : Terminé.

### ☞ Urbanisation

Présentation des plans de l'avant-projet. Le 28 juillet à 20 h 30, le bureau d'études présentera aux élus, une version ayant reçu l'aval du Conseil Général.

### ☞ PLU

M. GAICHIES, du bureau d'études, présente à l'assemblée le nouveau PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) qui intègre le Grenelle II de l'environnement et notamment :

- La réduction de la consommation d'espace,
- La réduction des surfaces urbanisables non raccordables à l'assainissement collectif,
- La préservation des continuités écologiques à travers les trames bleues et vertes.

Le classement des fermes a été abordé, mais il nécessite une attention particulière pour ne pas grever l'avenir des agriculteurs.

L'opportunité de création d'une zone artisanale a été également abordée.

### ☞ Cap Lauragais

- Plusieurs résultats de marchés publics ont été présentés : traitement ordures ménagères, fournitures administratives, pneus et chapiteaux...
- Renouvellement de la ligne de trésorerie : Le Crédit Agricole est le mieux placé.
- Ressources humaines :
- Création de deux postes d'agent de maîtrise, pour promotion interne.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour l'environnement.
- Mise à jour du règlement de la déchetterie.
- Pompes funèbres : l'activité est en baisse due à la présence de deux entreprises à Villefranche. Le service que peut rendre la communauté de communes est incomplet puisqu'elle n'assure que le transport d'un cercueil fermé entre deux points avec un véhicule et son chauffeur. Les autres porteurs sont fournis par les communes. Ce service, malgré une permanence, ne peut être toujours assuré car l'agent est utilisé à d'autres tâches. La prochaine réunion du Conseil Communautaire statuera sur la poursuite ou l'abandon du service. Dans l'hypothèse d'un abandon la commune, ayant repris la compétence, devra choisir d'assurer ce service ou de le laisser au privé.

## LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette fin d'année, une décision importante a été prise : le site d'implantation de la future station d'épuration. L'assemblée, au cours de la séance du 9 novembre, a choisi, à l'unanimité, le terrain situé sur la route de Villenouvelle, à proximité de l'échangeur autoroutier. Ce terrain appartient aux ASF (Autoroutes du Sud de la France) avec laquelle le SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) a engagé un protocole de vente. Ce choix de terrain, associé avec un rejet directement dans l'Hers Mort, présente les meilleures garanties environnementales pour les riverains et les récoltes pour un coût pratiquement identique au site du chemin d'En Régis.

La future station pourrait-être opérationnelle à la fin de l'année 2013 à condition que tous les dossiers réglementaires par rapport à la loi sur l'eau, services de l'État, Conseil Général, évoluent normalement, ils sont déjà engagés.

Le projet d'urbanisation de la RD 16 au hameau d'En Serny sera présenté au budget 2012 du Conseil Général, un avis favorable permettrait un début des travaux pour la fin de l'année. Le projet d'urbanisation du centre du village vous sera présenté en réunion publique au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

L'élaboration de notre futur document d'urbanisme : le PLU (Plan Local d'Urbanisme) progresse de manière conjointe avec le projet d'assainissement et les prescriptions du SCOT Lauragais (Schéma de Cohérence Territoriale).



Ces prescriptions ont pour but d'économiser les terrains agricoles en construisant sur des superficies plus petites et compte tenu de notre objectif de population en 2030 fixé à 1 150 habitants, les superficies constructibles devront être en harmonie avec cet objectif.

Dans le cadre du concours des villes et villages fleuris, deux maisons ont été primées et la commune a reçu un diplôme d'honneur par le jury. J'adresse mes plus vives félicitations à tous ces acteurs qui embellissent notre village.

La fin de l'année c'est aussi Noël avec le Noël de l'école, le repas des Aînés et le réveillon de la St Sylvestre. Mais aussi la distribution du colis de Noël à 71 de nos aînés qui ont plus de 75 ans. Notre doyenne de 98 ans, Madame AMILHAT se porte bien, sept d'entre eux ont plus de 90 ans. C'est avec un grand plaisir que les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) les ont rencontrés et ont passé un agréable moment ensemble.

J'ai une pensée attristée pour celles et ceux qui nous ont quittés durant l'année écoulée et j'assure aux familles ma plus cordiale sympathie.

Je remercie chacun d'entre vous pour votre engagement au service de nos concitoyens.

À l'aube de cette nouvelle année, je forme mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et tous vos proches et que l'année 2012 réponde à toutes vos attentes.

Très cordialement à vous,  
Claude LAFON

➤ **Repas de fin d'année des élus et agents.**

M. BOYER, adjoint au Maire, a contacté l'auberge « Terre des Vents » à Nailloux pour organiser ce repas. Le devis proposé est de 25 € par personne.

La date fixée initialement au samedi 3 décembre ne peut être retenue, elle est donc avancée au vendredi 2 décembre. L'assemblée accepte le devis et le changement de date.

➤ **Repas des plus de 60 ans.**

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour prendre, cette année, un traiteur.

M. BOYER, adjoint au Maire, a contacté le traiteur « BUTTON » de Villefranche pour organiser ce repas.

Le traiteur propose 4 menus de 17, 18, 20 et 21 €.

L'assemblée choisit le menu à 20 €. Les vins, rouge et rosé, seront achetés aux établissements « CROUZIL ».

➤ **Urbanisme.**

- Certificat d'Urbanisme d'information : M. CAZEAUX, chemin de Saint Jean.
- Certificat d'Urbanisme d'information : M. AGAR, parcelles au Moulin d'en haut.
- Certificat d'Urbanisme d'information : M. COSMA, côte de Négra.
- Certificat d'Urbanisme d'information : M. SOL, Moulin d'En Haut.
- Déclaration préalable : M. THOMAS, véranda, côte de Négra.
- Permis de construire accordé : MM. ROUSSEL/MODIQUET, côte de Négra.
- Permis de construire : MM. HAMON/LAGNEAUX, avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France avec prescriptions.

➤ **Comptes rendus de réunions.**

☞ Commission Urbanisme PLU du 10 octobre

- M. MARCQ, Directeur de VNF (Voies Navigables de France et Madame ROI, architecte du cabinet URBANE mandaté par VNF), ont présenté le projet d'aménagement du site de Négra qui mérite d'être mis en valeur pour son caractère exceptionnel du à la chapelle et à l'implantation du loueur de bateaux. Ce projet inclus l'aménagement de parkings, la commission propose donc, après une visite sur le site avec le bureau d'études, de retenir deux terrains. Un le long de la RD11, route de Villeneuve et l'autre du côté du parking de Locaboat. L'assemblée accepte cette proposition, ces deux terrains seront proposés en emplacements réservés dans le projet de PLU.
- La prochaine réunion du PLU abordera le zonage des parcelles constructibles.

☞ Commission Bois Barrat du 14 octobre

Présentation du plan de gestion du bois par l'ONF qui propose :

- Une régénération naturelle de la partie qui présente la succession de milieux ouverts et fermés. La commission propose de conserver trois travées non boisées, une à chaque extrémité et une au milieu, afin de garder une vue sur l'ensemble du bois. La commission propose l'acquisition d'une parcelle de terrain afin d'assurer la liaison avec l'autre partie du bois : la Costo Malo. L'assemblée accepte d'engager les démarches auprès des propriétaires.
- De commencer en 2012 les coupes d'entretien du bois. Deux solutions sont proposées : coupe réalisée par une entreprise (grande surface) au par les habitants (contraintes ONF, difficultés locales). Au vu du manque d'éléments

La zone en assainissement autonome du Moulin d'En Haut offre un potentiel de :

- $34\ 000\text{ m}^2 / 1\ 600 = 21$  logements,
- $34\ 000\text{ m}^2 / 1\ 000 = 34$  logements, soit une moyenne de 27 logements.

Le nombre de logements à produire en assainissement collectif est de  $87 - 27 = 60$ .

La nouvelle traduction en superficie en assainissement collectif est de :

- superficie minimum :  $670 \times 60 = 40\ 200\text{ m}^2$
- superficie maximum :  $1\ 000 \times 60 = 60\ 000\text{ m}^2$ .

Avec un potentiel dans la carte communale de  $71\ 800\text{ m}^2$ , en assainissement collectif, notre projet de PLU ne répond plus aux prescriptions du SCOT qui impose un maximum de  $60\ 000\text{ m}^2$ .

Une prochaine séance de travail aura pour objet la diminution des surfaces constructibles notamment en assainissement autonome. Notre projet de salle polyvalente sera également abordé.

#### ☞ Commission Environnement du 28 novembre

Madame Marie Laure ARNAUD a été désignée pour animer cette commission en remplacement de M. Denis GALINIER démissionnaire.

Accord de l'assemblée pour réaliser les aménagements suivants :

- un apport de terre au parc de « La Vierge » avant l'ensemencement du gazon.
- la plantation des arbres dans ce parc doit se réaliser à la mi-décembre.
- plantations de petits arbustes sur les plates-bandes au talus des ateliers municipaux.
- plantations de lavandes dans le virage de la rue Pierre Paul Riquet.
- plantations de buis au monument aux morts, pour combler les espaces vides.

#### ☞ Commission Travaux du 29 novembre : cimetière

L'implantation du Columbarium est proposée sur le dernier emplacement disponible à l'ouest du cimetière, cette implantation prévoit une extension future de 3 éléments supplémentaires avec au centre un jardin du souvenir, l'ensemble étant borduré afin de bien l'identifier. Une prochaine visite sur le terrain permettra d'en définir la superficie.

Cette visite a permis, également, de constater que la croix et son support, au milieu de l'ancien cimetière, sont endommagés et qu'un conifère a poussé sur une tombe.

Accord de l'assemblée pour réaliser la réparation de la croix et l'abattage de l'arbre.

Concernant l'extension du cimetière, les éléments suivants ont été pris en compte :

- 69 emplacements ont été créés depuis 1980, date de l'agrandissement,
- 68 emplacements sont encore disponibles en réalisant une autre allée le long de la clôture au sud,
- les incinérations sont aujourd'hui plus nombreuses,
- un règlement du cimetière sera réalisé qui devrait limiter les ventes de concessions,
- la procédure de récupération des concessions abandonnées sera également engagée.

Compte tenu de tous ces éléments, l'assemblée décide de ne pas prévoir l'extension du cimetière.

#### ☞ Réunion assainissement (SMEA/Bureau d'études) du 5 décembre.

La visite de terrain a permis de préciser certains points qui font d'un avant-projet un projet.

Le passage du Canal du Midi, l'emprise foncière au niveau de la future station et les possibilités de rejet dans l'Hers Mort ont été abordés.

compte tenu de sa présence l'an passé et ne désirant pas solliciter les convives, ne donne pas une suite favorable à sa demande.

➤ **Achat de l'armoire réfrigérée.**

Suite à la réunion du 12 décembre 2011, M. GASC, conseiller municipal, a trouvé une armoire réfrigérée correspondant à nos besoins pour 2 500 € TTC. La livraison et la mise en place ont eu lieu la semaine suivante.

➤ **Urbanisme :**

Les demandes figurant à l'ordre du jour n'ont appelé aucune remarque.

Il s'agit :

- Certificat d'Urbanisme :

MM. DE VEYE / CHAUDOUET, vente, Le Fanges, En Gautier.

MM. DE VEYE / CHAUDOUET, vente, Les Pradals, Les Mals.

M. PONT, vente, impasse de Cambel.

Consorts d'ALDEGUIER, vente terrain, impasse des Pradals.

Consorts d'ALDEGUIER, vente terrain, à Négra.

Les demandes suivantes et déposées après la convocation ont été examinées :

Certificat d'urbanisme :

- M. GAUBERT, vente, rue de l'Ancien Petit Fossé
- M. DESAQUI SANNES, vente, Grande rue Saint Jacques

Déclaration Préalable :

- M. SOL, division foncière pour 3 lots, route de Nailloux
- M. BOILEVIN, modification de façade, au Rouquet.
- M. COMBES, construction d'une piscine de 28 m<sup>2</sup> à Cambigue.

Permis de construire :

- M. CAZEAUX Yves, changement de destination et modification de façade, Nougayrols.

➤ **Compte-rendu de réunions**

☞ PLU (Plan Local d'Urbanisme) : séance de travail du Conseil Municipal du 16 janvier

Monsieur le Maire fait part de l'échange de courrier avec le Consort d'ALDEGUIER concernant notre projet de construction d'une nouvelle salle des fêtes. Ces courriers ayant fait l'objet d'une information au préalable auprès des élus.

Au cours de cette séance, l'implantation de la nouvelle salle et du terrain de sport était à l'ordre du jour.

Après un long échange de points de vue, il a été retenu d'implanter la salle des fêtes sur le terrain de sport, le terrain étant plus stabilisé. Deux possibilités ont été retenues pour l'implantation du terrain de sport, la première située sur 2 ha de terres limitrophes du stade actuel et la seconde située à En Régis sur 1,8 ha. Sur le plan financier, le coût d'achat, à l'hectare est identique et fixé à 88 800 € un coût compris entre le tarif de terrain agricole et le tarif du terrain à bâtir. La première solution présente un coût d'aménagement supérieur de 80 000 € à cause de la pente du terrain.

L'assemblée accepte de faire la proposition suivante au Consort d'ALDEGUIER : achat d'un terrain de 2 ha (parcelles 956 et 981 en partie) situé sous le terrain de sport actuel pour 166 000 €.

## ➤ **Compte-rendu de réunions**

### ☞ Urbanisme

Le bureau d'études devait envoyer le dossier complet avec les plans mis à jour pour validation vers la mi-février, ces documents n'ont pas été reçus à ce jour.

Négociation avec la famille d'ALDEGUIER pour l'acquisition d'un terrain de sport.

La présentation du PLU aux divers services était prévue pour le mardi 20 mars.

La réunion publique était prévue pour le mercredi 28 mars à 20 h. Ces deux réunions sont reportées.

### ☞ CCAS

Demande acceptée de participation aux frais d'hébergement au Foyer d'Accueil Médicalisé de l'Oustal à Fonsorbes pour une personne.

Demande non acceptée pour une participation aux frais d'un séjour au ski pour un enfant.

### ☞ SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et Assainissement)

Les tarifs n'ont pas augmenté depuis la création du Syndicat, mais en prévision des travaux d'assainissement, une augmentation progressive est envisagée.

Le budget primitif 2012 a été adopté à l'unanimité. La nouvelle Taxe d'Aménagement prévoyait la disparition de la PRE (Participation pour Raccordement à l'Égout), un décret instaure une taxe équivalente. Cette taxe est une recette indispensable au SMEA pour réaliser les travaux d'assainissement.

### ☞ Conseil d'école

Évaluations maternelle GS : situation de l'élève par rapport au lexique et à la phonologie afin d'y remédier éventuellement. Même but pour l'évaluation en CP.

Aide personnalisée : la durée de 1 h 30 le mercredi est trop longue. A la prochaine rentrée, elle devrait se réaliser le mardi et le jeudi après les cours sur une durée de 45 minutes.

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : l'exercice a eu lieu aujourd'hui à 10h. La puissance du signal d'alerte est insuffisante car pas entendu de tous. Un autre système est à rechercher.

La Directrice de l'école demande à ce que les travaux ne soient pas réalisés durant les cours. Elle souhaite également que l'on évite de la déranger pour déplacer un véhicule devenu gênant.

Travaux à l'école :

- Fermeture de la porte de la cour du milieu.
- Fermeture à clé du placard de la maternelle (médicaments) y fixer un porte-manteau.
- Remplacement d'un WC à la turque.
- Peinture du couloir de maternelle.
- Peinture extérieure de la clôture.
- Divers : sens unique de la rue des Plumassières, signalétiques pour l'école et la cantine.
- Réfection de la rue des écoles.

Temps périscolaires :

Constatations : difficulté de garde des enfants le mercredi pour les parents d'où une scolarisation des enfants sur d'autres communes et parfois un refus d'habiter la commune.

Conséquence : baisse de l'effectif scolaire avec une prévision de 57 élèves à la prochaine rentrée alors que le seuil de fermeture d'une autre classe est de 54 élèves. L'effectif actuel est de 69 élèves.

➤ **Repas des « plus de 60 ans ».**

Lors de la précédente réunion l'assemblée avait retenu la proposition du traiteur « BUTTON » pour organiser ce repas. Le traiteur ne fournissant pas la vaisselle, un autre traiteur a été contacté afin d'éviter la location de vaisselle.

Le traiteur « SARL JASSENS » de Puygouzon propose un menu à 21,50 € vaisselle comprise. L'assemblée accepte cette nouvelle proposition.

➤ **Urbanisme :**

Déclaration Préalable :

- M. ASCHER, construction d'une sellerie et d'une aire de pansage, à En Courail.
- M. COMBES, construction d'une piscine de 28 m<sup>2</sup> à Cambigue.

Certificat d'Urbanisme (CU) : M. CABROL, vente d'une maison rue des Plumassières.

➤ **Compte-rendu de réunions**

☞ PLU : séance de travail du Conseil Municipal du 24 novembre

L'élaboration en cours de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessite de mettre en adéquation la capacité des zones constructibles avec le nombre d'habitants souhaités à l'horizon 2030.

Le point de départ de cette approche est ce nombre d'habitants fixé à 1150, et compte tenu du ratio imposé de 2,2 habitants par logement, c'est 523 logements à prévoir pour 2030. Actuellement la commune compte 400 logements c'est donc 123 logements à créer, à ce chiffre on soustrait tous les logements vacants qui sont au nombre de 36 ce qui porte le nombre de logements à créer à 87.

Par rapport aux zones constructibles de la carte communale, les surfaces de terrains constructibles ont été recensées.

En assainissement autonome :

- Moulin d'En Haut : 34 000 m<sup>2</sup> soit 17 logements sur des terrains de 2 000 m<sup>2</sup>.

En assainissement collectif :

- Le village : 4 800 m<sup>2</sup> / En Serny : 41 000 m<sup>2</sup> / Négra : 26 000 m<sup>2</sup>

Soit un total en assainissement collectif de 71 800 m<sup>2</sup> pour 70 logements (87 - 17).

Les prescriptions du SCOT Lauragais (Schéma de Cohérence Territoriale) imposaient, avec les données lors de cette étude :

- 5 logements à l'hectare, soit de 2 000 m<sup>2</sup> en assainissement autonome,
- 7 à 15 logements à l'hectare en assainissement collectif, soit de 670 m<sup>2</sup> à 1 400 m<sup>2</sup>.

Ce qui se traduit en superficie :

- superficie minimum : 670 x 70 = 46 900 m<sup>2</sup>,
- superficie maximum : 1 400 x 70 = 98 000 m<sup>2</sup>.

Avec un potentiel dans la carte communale de 71 800 m<sup>2</sup>, en assainissement collectif, notre projet de PLU répondait aux prescriptions du SCOT.

Or de nouvelles prescriptions sont intervenues qui sont :

- 6 à 10 logements à l'hectare, soit de 1 000 m<sup>2</sup> à 1 600 m<sup>2</sup> en assainissement autonome.
- 10 à 15 logements à l'hectare en assainissement collectif, soit de 670 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup>.

➤ **Plan Local d'Urbanisme (PLU), choix des emplacements réservés.**

Un courrier d'un administré informe la municipalité que pour la proposition d'achat d'un terrain par la commune, il ne prendra une décision qu'après avoir pris connaissance du projet de PLU.

Les emplacements réservés examinés et arrêtés par l'assemblée sont les suivants :

- Pour le futur stade, à choisir ultérieurement, les terrains à «En Counboul» ou à «En Régis».
- Pour des aires de stationnement au village, 3 possibilités sur le chemin de Ronde et une parcelle rue de l'Ancien Petit Fossé.
- Pour des aires de stationnement à Négra, 2 possibilités : au niveau de l'écluse et au niveau de la route de Villenouvelle.
- Pour la future station d'épuration, le terrain appartenant aux ASF.

Courrier d'un administré demandant le classement de terrains en zone constructible en échange d'un bout de terrain pour implanter, à la demande du Syndicat Mixte (SMEA), un poste de refoulement pour le futur assainissement. Refus de l'assemblée.

➤ **Logement rue des Plumassières, choix du gestionnaire.**

Deux agences ont répondu à la demande d'une prestation ponctuelle lors du changement de locataire, ces demandes ne sont pas comparables. Après discussion, l'assemblée décide de confier cette gestion en totalité à une agence immobilière. Une consultation sera lancée, l'assemblée délègue au bureau municipal le choix de l'agence afin de louer le bien au plus tôt.

➤ **Logement rue des Plumassières, désignation du futur locataire.**

L'assemblée décide de confier cette tâche à l'agence immobilière à qui les dossiers de demande seront transmis.

➤ **Devis de mise aux normes de la garderie.**

L'assemblée ne dispose que d'un seul devis, elle décide de repousser le choix lorsqu'un le deuxième devis sera parvenu en mairie.

➤ **Devis de restauration des archives.**

Proposition de restaurer des archives : état civil, registre des délibérations et le bulletin municipal. Accord de l'assemblée.

➤ **Devis de mise en place d'une hotte sur le four électrique de la cantine.**

Plusieurs solutions techniques sont proposées, de plus une nouvelle norme s'appliquerait à l'ensemble cuisson et friteuse installé il y a 10 ans, l'assemblée décide de prendre l'avis de la commission sécurité.

➤ **Demande d'utilisation de la salle des fêtes pour des cours de Yoga.**

Courrier reçu en mairie par un professeur de Yoga qui souhaiterait utiliser la salle des fêtes pour donner des cours de Yoga. L'assemblée décide de privilégier les associations du village pour l'utilisation de la salle qui est déjà bien sollicitée.

## ▶▶ Effacement des réseaux

---

Les travaux de la troisième tranche pour le sud du village sont programmés pour le début de l'année 2013, coût : 164 100 € HT.

## ▶▶ Aire de jeux pour enfants

---

Une étude est en cours pour installer des jeux pour les plus grands.

## ▶▶ Ancienne salle de classe

---

Les travaux sont terminés, elle accueille les services de la garderie. La mise en place d'une insonorisation est indispensable.

## ▶▶ Rénovation de la sacristie

---

Le remplacement des fenêtres a été réalisé, coût : 3 110 € TTC.

## ▶▶ Rénovation du parc de la « Vierge »

---

Le parterre en gravillons a été refait et de nouvelles plantations ont été réalisées ainsi que la récupération des eaux pluviales.

## ▶▶ Menuiseries de la mairie

---

Elles ont été remplacées par des menuiseries bois identiques à l'existant pour 61 555 € TTC.

## ▶▶ Plan Local d'Urbanisme

---

L'adaptation au Grenelle II de l'Environnement a modifié le planning initial. Au cours du 1er trimestre 2013 auront lieu la réunion des Personnes Publiques Associées, suivie par la réunion publique pour les montesquiriens et l'arrêt du projet par le Conseil Municipal. Puis après la consultation des services, l'enquête publique sera lancée afin de terminer ce dossier au cours du dernier trimestre 2013.

## ▶▶ Columbarium

---

Son implantation dans le cimetière est réalisée. Il reste les aménagements à faire.

➤ **Dossiers en cours.**

- Assainissement : suite à l'accord de principe de Monsieur LIBRES pour la vente du terrain pour le poste de refoulement à Négra, le service foncier du SMEA s'occupe de l'avancement du dossier.

Le projet de création de la nouvelle station avance sur le volet technique et foncier avec les Autoroutes du Sud de la France et aussi sur le volet réglementaire avec la DDT.

- Collecte des ordures ménagères : la rencontre avec les habitants du quartier d'En Serny a eu lieu le samedi 24 novembre à 17 h 30. Les habitants s'opposent à la mise en place d'un conteneur collectif préférant, pour des raisons de nuisances, conserver les individuels.

L'assemblée réfléchit au moyen à mettre en œuvre afin de proposer plutôt que d'imposer.

- Urbanisation de la RD 16 (sentier piétonnier) : un courrier du Président du Conseil Général informe que le projet devrait être examiné lors de la prochaine Commission Permanente en février prochain.

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le rapport de présentation, le règlement écrit et le règlement graphique ont été reçus sous forme de CD. Un exemplaire a été envoyé à l'ATD, pour consultation. Nous attendons cet avis pour définir la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) et la réunion publique qui suivra et qui précèdera celle du Conseil Municipal qui arrêtera le PLU. Un exemplaire a été envoyé au SCOT LAURAGAIS.

- Columbarium : les agents communaux ont commencé l'implantation.

- Bilan 2012 du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Séance du 6 février 2012 : avis favorable pour la demande d'une aide sociale. Avis défavorable pour une demande d'aide financière pour un séjour à la neige d'un enfant.

Séance du 10 septembre 2012 : avis favorable pour la demande d'un remboursement de frais de stationnement abusif. Coût 285,06 €.

Séance du 24 octobre 2012 : confection de 68 colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans. Coût estimatif de 2 448 €.

➤ **Informations diverses.**

- Logement Rue des Plumassières : la gestion de ce logement a été confiée à l'agence Saint Ex Immobilier. Or cette agence ne peut pas encaisser de denier public, une solution est recherchée. Un des deux colocataires a quitté l'appartement.

## ► Le mot du maire

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, les vœux de la Municipalité, le repas convivial des plus de 60 ans et la cérémonie commémorative du 19 mars ont été des moments privilégiés de rencontre. Nous avons toujours du plaisir à vous y retrouver comme aussi lors de toutes les animations organisées par les associations.

Le début de l'année c'était aussi la période du recensement de la population, je tiens à vous remercier de l'accueil chaleureux que vous avez réservé à nos deux agents recenseurs qui ont brillamment accompli leur mission.

L'hiver, malgré le froid et la forte pluviométrie, nous a épargné de chutes de neige importantes. Néanmoins je vous incite à vous prémunir face à ces événements climatiques qui risquent d'être plus nombreux à l'avenir en se procurant les matériels indispensables pour mieux affronter les pannes d'électricité et les épisodes neigeux. La municipalité a mis en place un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui recense les moyens matériels et humains disponibles à déployer, mais tout système a ses limites et c'est un plus si chacun d'entre nous s'y est préparé.

Les finances sont notre préoccupation de ce début d'année. La commission des finances a examiné les comptes administratifs (commune et CCAS) qui présentent un solde positif et a préparé les budgets prévisionnels pour 2013. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 4 avril a décidé une augmentation des impôts locaux de 1,8 % en maintenant les mêmes taux d'imposition communaux. Le détail de ces

documents  
comptables  
vous sont  
présentés ci-  
après.



La communauté de communes, compte tenu de la construction du centre de loisirs dont l'ouverture est prévue en 2017 sur la commune de Villefranche, a décidé dès 2013 d'augmenter ses taux d'imposition de 4.8 % pour réaliser une provision afin de financer les investissements nécessaires. CAP LAURAGAIS est une des rares communautés de communes dont les indemnités de présidence et de vice-présidence ne sont pas versées, il s'agit d'une économie de 600 000 € depuis sa création.

Dans le cadre budgétaire et concernant l'assainissement collectif, compétence que la commune a transférée au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (SMEA), l'équilibre budgétaire s'établit au niveau de la commune. Afin d'équilibrer ce budget une augmentation importante de la redevance assainissement a été nécessaire. Le détail est présenté ci-après.

La commune a retenu un emprunt de 210 000 € pour financer le piétonnier sur le RD 16 à En Serny, une subvention estimée du Conseil Général de 60 000 € et un autofinancement de la commune de 90 000 € complètent le financement du projet estimé à 360 000 € TTC.

Le Plan Local d'Urbanisme progresse, les ajustements du règlement et du rapport de présentation ont été effectués, une réunion publique devrait avoir lieu d'ici l'été.

Très cordialement à vous. Claude LAFON

Concernant les ressources humaines, le conseil a validé la création de 12 postes de vacataires pour les emplois saisonniers de 2013.

Le conseil approuve la proposition de participer à la consultation du Centre de Gestion pour l'assurance statutaire du personnel.

M. Robert MASSICOT, maire de St Rome et délégué au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH), fait une présentation du rapport d'activité du syndicat. Peu de travaux ont été réalisés en 2012 sur le territoire du canton.

Monsieur le Président de Cap Lauragais informe l'assemblée qu'à la fin du mois de janvier l'emprunt pour la zone économique et les études de faisabilité du centre aéré seront présentés au conseil communautaire.

➤ **Informations diverses.**

- Achat de terrains au Bois Barrat : la commission cantonale de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) s'est réunie le 18 janvier à Montesquieu ; elle a donné un avis favorable à l'acquisition par la commune de deux parcelles de terre à condition, pour la plus grande, de laisser une servitude de passage pour les engins agricoles afin que l'agriculteur puisse passer d'une parcelle à l'autre. Accord de l'assemblée.
- Repas des plus de 60 ans : 109 personnes inscrites, stabilité par rapport à l'année dernière.
- Futur centre aéré intercommunal : la commune d'Avignonet retire le terrain qu'elle avait proposé pour édifier ce centre qui était en concurrence avec un terrain à Villefranche.
- Cinéma : un cinéaste amateur propose l'achat de 2 billets d'entrée dans une salle afin de financer son projet documentaire, un long métrage sur les routes de France en hiver. L'assemblée émet un avis défavorable.
- Voirie communale : le propriétaire de la ferme de Camarade demande que le chemin d'accès soit entretenu. La commission voirie sera saisie.
- Population communale : la population totale calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2010 est de 935 habitants.
- Météo : Météo-France nous informe qu'elle n'est plus, provisoirement, en mesure d'assurer le service de prévention de pluies sur la commune.
- Plan Local d'Urbanisme : l'Agence Technique Départementale (ATD) qui suit ce dossier a communiqué les nombreuses corrections à apporter au document final. M. le Maire a demandé au bureau d'études en charge du dossier de les prendre en compte toutes.

## ► Le mot du maire

Madame, Monsieur,

J'espère que vous avez passé de bonnes vacances pendant ce bel été au cours duquel les traditionnelles manifestations, comme la Fête locale de Saint Jacques et la Festo de la Pasturo s'y sont déroulées dans une bonne ambiance. Mais aussi des nouveautés, comme le Festival Rock'n Roll qui a recueilli un franc succès et plus récemment la journée « Sports et Santé » au bois Barrat qui a rassemblé les jeunes et les moins jeunes.

Je remercie très sincèrement tous les organisateurs de ces manifestations qui s'investissent spontanément pour faire vivre notre village.

La fin de l'été c'est aussi la rentrée des 74 écoliers qui s'est effectuée sans changement d'horaires avec le corps enseignant. Les nouveaux rythmes scolaires seront effectifs à la rentrée 2014, ceci afin de pouvoir mettre en place des activités sportives ou culturelles qui seront plus bénéfiques aux enfants.

La garderie du mercredi a été un succès, elle est donc maintenue pour l'année en cours.

Une enquête publique sur le Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Hers Mort va avoir lieu du 21 octobre au 25 novembre 2013. L'assemblée s'est déjà manifestée pour un déclassement de zones agricoles où toutes constructions étaient interdites.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie le mardi 12 novembre de 14 h à 16h30.

Je rappelle aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie, qu'en vertu de la loi du 20 juin 2008, ils doivent être en possession d'un permis délivré par le Maire. En l'absence de ce document et en cas d'incident, leur responsabilité

serait aggravée.

La divagation des chiens est interdite non seulement dans le village mais aussi dans la campagne où ils sont de plus en plus nombreux en liberté.

Le projet de construction de la nouvelle station d'épuration sur le site de l'autoroute est techniquement et réglementairement parfait mais sur le plan financier il est onéreux. La volonté de l'assemblée n'a pas changé, c'est toujours un investissement indispensable qui sera réalisé mais en cherchant à faire des économies afin de limiter la pression fiscale et le tarif de la redevance assainissement.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est liée aux choix des terrains pour les équipements publics, il progresse donc lentement. La concertation des Personnes Publiques Associées amène à des modifications ou des précisions à y apporter.

Le projet de piétonnier au hameau d'En Serny est toujours en attente d'une décision de la commission permanente du Conseil Général. Le Crédit Agricole accorde un prêt à la commune de 210 000 € nécessaire au financement de ce projet. Si ce projet n'aboutissait pas en 2013, l'assemblée sollicitera alors le Conseil Général pour réaliser le busage en bas de la côte d'En Serny et le déplacement de l'abribus qui initialement étaient prévus dans le projet de piétonnier.

Ce projet d'équipement sécuritaire pour nos écoliers sera maintenu en 2014 et j'espère avoir la possibilité de le défendre au-delà si c'est nécessaire.

Très cordialement à vous.  
Claude LAFON



## Le mot du maire

Madame, Monsieur,

Malgré un été plutôt maussade, les manifestations traditionnelles ont pu se dérouler dans de bonnes conditions. La fête locale de Saint-Jacques a vu son apothéose avec le magnifique feu d'artifice et le bal musette qui l'a clôturée avec des danseurs infatigables. Le vide-grenier, organisé aussi par le Comité des Fêtes a su profiter du beau temps. La journée Sports et Santé, organisée au bois Barrat, a aussi été un franc succès.

La fin de l'été c'est aussi la rentrée des classes, avec un effectif un peu en baisse pour les 72 écoliers qui retrouvent leurs maîtresses. C'est aussi pour cette rentrée la mise en application des nouveaux rythmes scolaires. La fin des cours est désormais à 15 h 45, heure à laquelle commence le Temps d'Activité Pédagogique (TAP) non obligatoire et gratuit pour les familles jusqu'à 16 h 30. Cette activité fait partie d'une nouvelle structure créée : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) remplaçant la garderie qui fonctionnait jusqu'à présent. Cette structure fonctionne également le mercredi après-midi, après un repas servi à la cantine.

Le fonctionnement de cette structure est financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les parents en fonction de leur quotient familial, la mairie et une possibilité d'aide de l'État par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

La municipalité a recruté une directrice chargée de l'animation de cette structure, il s'agit de Madame Estelle NICOLAS.

Mesdames LAFITTE, VINSONNEAU et NIETO sont ses collaboratrices. Je les félicite pour l'énorme travail accompli dans un délai très court.



Ces grandes vacances ont été aussi une période de recrutement avec : Mme Estelle NICOLAS directrice de l'accueil de loisirs, Mme Vanessa SOMMER au secrétariat de mairie, Mme Martine NIETO, agent d'entretien. Je leur souhaite la bienvenue dans la fonction publique.

Le début des travaux de réalisation du cheminement piétonnier au hameau d'En Serny est prévu pour le 20 octobre 2014, le marché a été attribué à l'entreprise Jean LEFEBRE. Je vous informerai du plan de circulation qui sera mis en place durant les 3 mois de travaux.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) va faire l'objet d'un nouveau marché d'études. Les évolutions législatives concernant le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'Hers Mort et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (ALUR) imposent un délai d'un an environ. Le titulaire actuel du marché fait valoir ses droits à la retraite et ne peut donc pas terminer sa mission sur une période aussi longue.

Je rappelle aux détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie, qu'en vertu de la loi du 20 juin 2008, ils doivent être en possession d'un permis délivré par le Maire. En l'absence de ce document et en cas d'incident, leur responsabilité serait aggravée.

La divagation des chiens est interdite non seulement dans le village mais aussi dans la campagne où ils sont de plus en plus nombreux en liberté.

Très cordialement à vous.

Claude LAFON

♦ **Devis pour un logiciel et du matériel à la bibliothèque.**

Actuellement la bibliothèque possède un logiciel ATALANTE qui permet la gestion des livres. Ce logiciel n'étant plus assez performant, il serait nécessaire de le changer.

Un devis nous a été proposé pour l'achat du logiciel e-Paprika, d'un montant de 4590 € TTC et d'une maintenance annuelle de 840 € TTC.

Il est possible de demander une subvention auprès du Conseil Général pour l'achat du matériel. L'assemblée décide à l'unanimité de se renseigner sur l'existence d'autres logiciels qui pourraient être moins onéreux.

♦ **Ordre du jour complémentaire.**

Transfert de compétence pour l'aménagement numérique.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour le transfert de compétence du SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) au SDEHG (Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne).

♦ **Rénovation des clochetons.**

Le point est ajourné car les deux devis reçus sont incomplets.

♦ **Devis de réaménagement de la salle des fêtes.**

Le point est ajourné car les devis sont incomplets. Lors du Conseil municipal sur le budget, un point sera fait.

♦ **Urbanisme demande.**

Permis de construire : M. D'ALDEGUIER Philippe, Grande rue Saint-Jacques construction d'une piscine.

♦ **Urbanisme suite.**

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 3 mars 2015. Elle a procédé à deux vérifications de conformité. Le document attestant la conformité sera conservé en mairie. A l'avenir, un avis de passage sera envoyé pour prévenir de la venue de la Commission et un compte-rendu sera envoyé aux personnes concernées. La Commission a vérifié une construction qui est actuellement en cours. M. le maire a envoyé un courrier à la DDT (Direction Départementale des Territoires) pour signaler que celle-ci ne correspond pas au permis de construire.

Une note d'information, « Permis de construire, déclarations préalables et autres travaux », avait été distribuée dans les boîtes aux lettres. Elle stipulait le rôle de la Commission d'urbanisme, celui de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) ainsi

que les travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme. Suite à cette note, deux personnes sont venues à la mairie afin d'obtenir des renseignements.

♦ **Comptes-rendus de réunions.**

**PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

L'ouverture des plis a eu lieu le 3 mars 2015. Suite à la publication officielle 7 dossiers ont été renvoyés sur 20 demandes faites. La liste des bureaux d'études mentionnant le coût des tranches fermes et conditionnelles a été présentée.

**Commission Voirie du 4 mars 2015**

Un document sur les limites du domaine public et privé a été présenté. La commission a réalisé un état des lieux des fossés à curer ; des interventions sont à prévoir.

Une autorisation de voirie (accès au terrain) a été demandée au lieu-dit GUISSOT, la commission instruit le dossier.

**Commission information du 5 mars 2015**

Mme Christine BÉNAZET, adjointe à la communication, propose deux nouvelles pages de couverture pour le bulletin et demande à l'assemblée de choisir. Mme Christine BÉNAZET informe également l'assemblée que le cahier des charges pour le site internet, établi avec tous les membres de la Commission, est terminé.

Accord de l'assemblée pour contacter des entreprises afin d'obtenir des devis.

**CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) du 6 mars 2015**

Examen d'un dossier d'obligation alimentaire.

**Citoyenneté du 13 mars 2015**

M. le maire a remis les cartes électorales aux jeunes ayant atteint leur majorité.

**Conseil d'école du 17 mars 2015**

- Les effectifs de la rentrée 2014 : 79 élèves dont 35 en maternelle.

- L'ouverture d'une 4<sup>e</sup> classe : elle paraîtrait indispensable mais n'est pas acquise. La municipalité va envoyer un courrier à l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) afin d'argumenter la nécessité d'ouvrir cette classe.

- ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) supplémentaire : l'effectif des élèves en maternelles étant en hausse, il serait nécessaire d'embaucher une seconde ATSEM à mi-temps, pour la rentrée scolaire 2015.

- Les locaux : sécurité incendie, PPMS (Plan Particulier

## Le mot du maire

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Cette fin d'année 2015 aura été marquée par les événements tragiques qui ont endeuillé notre pays, meurtri nos convictions, enlevé la vie à des êtres chers, amputé de nos libertés les plus essentielles comme celle de se déplacer en toute quiétude. Trop de libertés accordées ou tolérées conduisent à des privations de liberté. Prenons la mesure du grave danger qui nous guette, unissons les moyens de tous pour mettre un terme à ces actes de barbarie.*

*Noël et ses festivités auront apporté un peu de réconfort avec la fête de l'école animée par les enseignantes et l'Association des parents d'élèves. Les chants des enfants, les gâteaux et les boissons concoctés pour l'occasion auront permis de passer un agréable après-midi ; sans oublier, pour la joie de tous, la venue du Père Noël avec ses beaux cadeaux.*

*Noël, c'est aussi un des moments privilégiés de rencontrer nos aînés en leur apportant une magnifique corbeille garnie.*

*Le club des Aînés a aussi dignement fêté Noël avec son traditionnel repas festif, d'excellente qualité, où la magie a conquis chaque convive.*

*Les travaux de reprise des tourelles de l'église, ceux de la salle des fêtes et de l'aménagement de l'aire de détente au terrain multisport sont terminés. Le site internet de la commune va être recréé en ce début d'année.*

*L'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) a repris. La phase diagnostic est terminée. La phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours. Après la consultation de tous les services, une enquête publique aura lieu au début de l'année 2017 pour une approbation au printemps 2017.*

*L'étude d'avant-projet de l'assainissement collectif est terminée. La phase projet va affiner les détails. La mise en service de la nouvelle station*

*d'épuration est prévue pour l'été. Les études concernant l'extension du réseau de collecte vont débiter.*



*La loi du 7 août 2015 porte le seuil des intercommunalités de 5 000 à 15 000 habitants. Le courrier de M. le Préfet, en date du 19 octobre 2015, impose la fusion des trois intercommunalités (Cap Lauragais, Cœur Lauragais et Coloursud) et laisse un délai d'un mois pour formuler un avis.*

*Le Conseil municipal, au vu d'une différence de 1234 habitants pour atteindre le seuil requis pour Cap Lauragais, du délai trop court pour en évaluer les avantages et les inconvénients et du manque d'informations sur la fiscalité et les compétences, a émis un avis défavorable.*

*Notre commune a participé au concours des villes et villages fleuris 2015 organisé par le Conseil départemental et l'office du tourisme. Le 1<sup>er</sup> prix, dans la catégorie des communes de 401 à 1000 habitants, nous a été attribué. Une belle récompense et un bon encouragement pour nos bénévoles des « Mains vertes » qui s'investissent au quotidien et dont nous pouvons être fiers.*

*J'ai une pensée attristée pour les familles, trop nombreuses, qui ont perdu leurs proches.*

*Au seuil de cette nouvelle année, et au nom du Conseil municipal, je vous souhaite une bonne année 2016, qu'elle vous apporte santé, joie et bonheur.*

*Très cordialement à vous.*

*Claude LAFON*

♦ **Secrétariat de séance pour les conseils municipaux.**

M. le maire demande à Mme Vanessa SOMMER, secrétaire de mairie, de quitter la salle pour pouvoir aborder le point suivant.

Il est proposé à l'assemblée que Mme Vanessa SOMMER assiste aux Conseils municipaux pour la prise de notes et la rédaction des comptes-rendus de séances.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

♦ **Comptes-rendus de réunions.**

**Cap Lauragais du 15 septembre 2015**

- Répartition de la population.
- Zone d'activités Camave III à Villefranche de Lauragais : le prix de vente est fixé à 34 €/m<sup>2</sup>.
- Finances pour la zone d'activités : emprunt de 600 000 € auprès de la banque postale à un taux de 1,37 %.
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'achat de matériel et la réalisation de travaux pour la gestion des déchets ménagers.
- Marchés publics : pour le traitement des ordures ménagères, la société ECONOTRE est retenue. Le montant s'élève à 374 000 € par an pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.
- Les représentants au GAL (Groupe d'acteurs locaux) sont : MM. IZARD et PAGÈS, titulaires, MM. GUERRA et ROUQUAYROL, suppléants.
- Projet de création d'un syndicat SDAN (Schéma directeur d'aménagement numérique).
- Désaffiliation au Centre de gestion 31.

**Commission Travaux du 18 septembre 2015**

Différents travaux sont à réaliser :

- sécuriser l'abribus au Château d'eau et réduire la vitesse des véhicules côte d'En Serny ;
- aménagement du bâtiment du « Vieux Four » ;
- réflexion sur le devenir de l'appartement vacant de la mairie.

**Accessibilité EXIDIA du 22 septembre 2015**

La municipalité a fait une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmé. Un délai de 6 mois supplémentaires a été accordé. Une liste de toutes les doléances par bâtiment a été établie et présentée lors du Conseil municipal.

**PLU (Plan local d'urbanisme) du 24 sept. 2015**

La réunion avait pour objet la rencontre de la profession agricole dans le cadre de la concertation menée au cours de l'élaboration du PLU. La législation en vigueur a été rappelée. Les membres de la com-

mission ont visité, avec le représentant du cabinet d'ingénierie « Paysages » plusieurs sites de la commune.

**Commission Patrimoine du 24 septembre 2015**

Mme Pascale BALTU, conseillère municipale, fait un état des travaux réalisés à la fontaine du Buguet à l'automne.

**SPPE (Syndicat public de production d'eau) du 28 septembre 2015**

Un tableau sur l'évolution des ventes 2015 en eau potable a été présenté. Il montre que la consommation d'eau est à la baisse.

**CCAS (Centre communal d'action sociale) du 28 septembre 2015**

Mme Christine BÉNAZET, adjointe au maire, informe de l'avancée de la préparation des colis de Noël pour les personnes de plus de 75 ans résidant dans la commune. 68 personnes sont concernées.

**Collecte des ordures ménagères du 28 sept. 2015**

La commune a engagé une réflexion sur le ramassage des ordures ménagères afin de réaliser des économies qui ne se traduiront pas par une diminution de la redevance mais par une augmentation atténuée. De ce fait, certains points de collectes seront supprimés ou créés et d'autres déplacés ou agrandis.

**SIECHA (Syndicat intercommunal des eaux des coteaux Hers-Ariège) du 29 septembre 2015**

Pour l'année 2016 le tarif de l'eau n'augmente pas. Néanmoins le prix des travaux de maintenance et des prestations augmentent.

**PLU (Plan local d'urbanisme) du 1<sup>er</sup> oct. 2015**

M. ROUDET, représentant du SMEA, était présent lors de cette réunion. Le plan prévisionnel de la station d'épuration a été évoqué. Sa mise en service est prévue en août 2017.

Le propriétaire du terrain a signé un accord de principe sur la vente à la municipalité pour l'implantation de la station d'épuration. La zone concernée se situe à Goudet.

**Commission électorale du 2 octobre 2015**

La liste des électeurs a été présentée. 51 inscriptions et 1 radiation.

**Commission Travaux du 5 octobre 2015**

M. Sylvain GASC, adjoint au maire, fait un point sur les différents travaux à prévoir.

- Cimetière : dans l'angle sud-est de l'ancien cimetière, une érosion du sol due au ravinement des eaux de pluie appelle une intervention. Il est nécessaire

sement d'une tranchée et la démolition d'une partie du trottoir, la pose d'une canalisation en PVC 20 cm de diamètre et la réfection du trottoir en béton taloché. Il est nécessaire de contacter le SMEA afin de transférer cette compétence « pluvial » et de faire un diagnostic pour connaître l'état du réseau.

Accord de l'assemblée à l'unanimité pour demander un devis et effectuer un diagnostic sur le réseau pluvial.

#### ◆ Avenant au devis des travaux des tourelles de l'église.

Suite au constat de fissures sur la croix au sommet de l'église et de joints à refaire sur les glacis des tourelles, l'entreprise Dallages et parements du Lauragais nous a transmis un avenant d'un montant de 2 139,22 € TTC. Il comprend le rehaussement de l'échafaudage, la réparation de la croix en béton armé, l'enlèvement des mousses sur les glacis des tourelles et la réfection des joints érodés.

#### ◆ Devis d'études de faisabilité pour l'accessibilité des bâtiments publics.

L'architecte D.P.L.G. Grégoire Aced propose deux devis pour le relevé des intérieurs et des abords immédiats de la mairie et pour trois propositions d'aménagement de la mairie et du vestiaire du stade, pour un montant total de 7 200 € TTC.

Le montant proposé est considéré élevé par l'assemblée qui décide de contacter d'autres entreprises afin d'obtenir d'autres devis.

#### ◆ Animation à l'accueil de loisirs.

La directrice de l'ALAE, propose une activité Zumba pour le 2<sup>e</sup> trimestre, comptant 11 séances à 44 €. Par manque de précisions sur l'adaptation de l'activité aux enfants, l'assemblée décide à la majorité de s'abstenir.

8 abstentions : Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, J-B. Filippetto, S. Gasc, B. Larroche.

7 contre : Cl. Lafon, M-L Arnaud, P. Balty, N. Fauré, J-M. Jimenez, J-L. Lucas, B. Saffon.

Christine Bénazet, adjointe à la communication, fera part de la décision de l'assemblée à Mme Nicolas, afin d'obtenir davantage de précisions sur le contenu de l'activité.

Christine Bénazet informe l'assemblée, de la part de Mme Nicolas, que les mardis et jeudis, de 8 h 15 à 9 h et de 15 h 45 à 17 h, le taux d'encadrement est dépassé. Selon la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), au-delà de 50 enfants présents

en même temps, la directrice ne fait plus partie de l'équipe d'animation. Un animateur supplémentaire serait nécessaire.

#### ◆ Urbanisme.

- Permis de construire : M. Baptiste Amiel, modification de façades, route de Nailloux.

- Permis de construire : M. Romain Philoctète, extension du bâti et construction d'une piscine, au village.

- Un agrandissement de la maison d'un administré n'a pas fait l'objet d'une demande préalable de permis de construire. La municipalité l'enjoint à régulariser la situation. Une vérification de conformité sera établie par la commission Urbanisme.

#### ◆ Comptes-rendus de réunions.

##### *Conseil d'école du 10 novembre 2015*

Points abordés : règlement intérieur, présentation des activités pédagogiques complémentaires pour l'année scolaire, projet d'école 2014/2018, projet de classe transplantée, travaux de l'école, compte-rendu financier de la coopérative scolaire, sorties et manifestations à venir.

##### *Cap Lauragais du 15 septembre 2015*

Points abordés : révision du SCOT Lauragais ; zone d'activités économiques Camave III à Villefranche ; fixation du prix de vente définitif des terrains de la zone d'activités économiques ; finances : emprunt pour le financement de la ZAE Camave III ; marchés publics : marché de traitement des ordures ménagères ; organismes extérieurs : désignation des représentants au comité de programmation du GAL (Groupe d'acteurs locaux) Terroirs Lauragais.

##### *Cap Lauragais du 21 octobre 2015*

Points abordés : organisation CAP Lauragais, finances, marchés publics, ressources humaines, urbanisme.

##### *Cap Lauragais du 18 novembre 2015*

Ordre du jour : désignation du secrétaire de séance, organisation Cap Lauragais, finances, marchés publics, organismes extérieurs.

##### **PLU (Plan local d'urbanisme) de la commune**

La réunion du 22 octobre 2015 a eu pour objet la remise du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement rédigés par le cabinet d'ingénierie chargé de la réalisation du PLU de Montesquieu.

La réunion du 26 novembre 2015 a eu pour objet une réflexion sur la thématique des espaces naturels et agricoles, du paysage et du patrimoine pour la définition du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

quotient familial et du nombre d'enfants, un forfait peut être applicable pour les résidents de Cap Lauragais et hors Cap Lauragais.

Le bilan de l'année 2015-2016 indique que l'ensemble des objectifs sont atteints.

- Marchés publics
  - Choix du prestataire pour le marché du tri et le conditionnement des déchets et des journaux issus de la collecte sélective.
  - Classement final des offres (selon le prix et la valeur technique).
- Accueil de loisirs sans hébergement
  - Avenant pour la construction d'une banque.
  - Tarifs.
  - Programme pluriannuel d'investissement.
  - Plan de financement.
- Questions diverses
  - Application de la taxe d'ordures ménagères professionnelle pour les assistantes maternelles.

### **Cap Lauragais du 9 mai 2016.**

Mini olympiades le vendredi 3 juin 2016 à Montesquieu-Lauragais sur le terrain de football de 10h à 12h. Les écoles de Montesquieu, Villeneuve, Avignonnet et Gardouch y ont participé.

### **Plan local d'urbanisme.**

- Courrier d'un administré, qui souhaiterait que sa propriété passe en zone urbaine pour y développer une activité professionnelle.
  - Deux propositions sont faites au conseil municipal pour l'aménagement du lieu-dit les Béouzels, au bas d'En Serny :
    - la première : 30 nouveaux logements en lots libres (densité : 11 lgts/ha) ;
    - la seconde : 39 nouveaux logements, soit 16 lots libres et 23 maisons de ville (densité : 14 lgts/ha).
- Le conseil demande de plus amples informations. La liste des questions sera établie et communiquée à la commission Urbanisme et au bureau d'étude en charge du PLU. Vote de l'assemblée :
- 1<sup>ère</sup> proposition : P. Carrière, B. Larroche, Ch. Crouzil, M-L. Arnaud, J-B. Filippetto.
- 2<sup>e</sup> proposition : Cl. Lafon, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, B. Saffon, J-L. Lucas.
- 4 abstentions : Ch. Bénazet, P. Balty, A. Dardard, J-M. Jimenez qui estiment manquer d'information sur la disposition des logements.

- Il est proposé de réunir les deux îlots d'habitation par une voie routière.

- Identification des bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination sur la commune sans compromettre l'activité agricole.
  - 15 sièges exploitations, 12 logements vacants, 89 résidences principales, 3 résidences secondaires, 18 hangars attenants, 13 hangars isolés.

### **Rencontre du 12 mai 2016 avec le bureau d'étude Exidia pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

- Mairie : signalisation, main courante escalier, bandes d'éveil, dérogation pour la main courante centrale, parking handicapé, élévateur, cheminement pour les deux entrées.
- Groupe scolaire : signalisation, cheminement pour les deux entrées, élévateur pour faciliter l'accès à la cantine.
- Aire de jeux : signalisation, 1 parking handicapé.
- Stade : signalisation, main courante escalier, 2 parkings handicapés (1 au tennis), W-C.
- W-C publics : signalisation pour les localiser.
- Église : signalisation pour localiser l'église, boucle magnétique auditive.
- Salle des fêtes : signalisation pour localiser la salle des fêtes.
- Cimetière : signalisation pour localiser le cimetière, main courante escalier, marches.
- Dérogation pour l'éclairage au cimetière.

### **♦ Informations diverses.**

- Tentative de vol du garde-corps du pont enjambant la Thésauque : une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Villefranche de Lauragais.
- Demande d'accès de voirie pour la plantation de deux poteaux téléphoniques au lieu-dit « La Capelle » afin de contribuer à l'amélioration de la desserte téléphonique.
- Demande d'emplacement d'un camion « pizza » pour les samedis soir de 17h30 à 21h30 sur la place de la mairie. Accord de la mairie, qui lui transmettra le calendrier des manifestations.
- ERDF change de nom et devient Enedis.
- Santé publique en France : une nouvelle structure a été mise en place en date du 1<sup>er</sup> mai 2016. Elle regroupe l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Éprus) et Addictions drogues alcool info service (Adalis).

## Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le PADD est une étape préalable à la mise en forme définitive et à la validation du PLU (Plan local d'urbanisme). Il a été rédigé par les élus sur la base des éléments issus du diagnostic réalisé par le bureau d'études en charge du dossier et de l'état initial de l'environnement.

Il a été présenté au public montesquirois le 10 mai dernier et définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ; il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'établissement urbain ;
- les orientations concernant les transports, les déplacements, les réseaux d'énergie, les communications numériques, l'équipement commercial et économique de taille importante et les loisirs sont celles que les organes gestionnaires (SCOT, intercommunalité, conseil départemental...) développent sur leur territoire respectif.

*Les enjeux sont importants et concernent à la fois la démographie, l'habitat, l'urbanisme, la mobilité, l'économie, le patrimoine, l'environnement et l'agriculture dans notre commune.*

N'hésitez pas à venir consulter le document du PADD en mairie, ou à le demander sous forme de PDF à l'adresse e-mail suivante : [montesquieu.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.mairie@wanadoo.fr)

## Accueil de loisirs associé à l'école !

**Pour sa deuxième année de fonctionnement, le bilan est très positif pour l'ALAE de Montesquieu-Lauragais !**

Une équipe motivée, une excellente collaboration avec l'école, des bénévoles enthousiastes et une politique éducative engagée de la part de la commune sont les ingrédients de cette réussite ! Cette année encore, les enfants de Montesquieu ont pu découvrir des ateliers divers et variés : jardinage, réalisation d'un journal, gym, contes, couture, zumba, calligraphie ancienne, jeux de construction, jeux collectifs et expression corporelle. Ces ateliers, proposés 4 fois par semaine sur 45 minutes à une cinquantaine d'enfants, sont un vrai temps d'apprentissage et de découverte, mais aussi de détente et de relaxation après une journée d'école. Les enfants ont le choix de participer ou non aux ateliers et dans le dernier cas, ils peuvent profiter d'un « temps informel » où l'enfant est acteur de ses loisirs. L'année prochaine, d'autres projets verront le jour et nous souhaitons à l'ALAE de Montesquieu-Lauragais, une bonne continuation !



27 juillet 2016

## Le mot du maire

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*La cérémonie du 8 mai aura été marquée cette année par l'interprétation de la Marseillaise par les écoliers, sous la direction de M. Pinel, dans le cadre du temps pédagogique de l'accueil de loisirs. Les jeunes sapeurs-pompiers et notre meilleur apprenti de France ont également participé à cette cérémonie.*

*Les associations ont été actives au cours de ce trimestre en proposant des manifestations variées : soirée savoyarde, apéritif concert, soirées dansantes, thé dansant, ball-trap, vide ta chambre, soirée guinguette, les enfants musiciens, le méchoui et la fête locale où j'ai toujours du plaisir à vous y rencontrer.*

*L'élaboration de notre Plan local d'urbanisme progresse, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été adopté. La commission urbanisme, avec le bureau d'études, écrivent le règlement et définissent les Opérations d'aménagement programmées (OAP) pour être présentées au pôle Canal au mois de septembre. Ce pôle est une instance administrative incontournable pour les nouveaux logements prévus au hameau d'En Serny. L'enquête publique devrait avoir lieu au mois de mars ou avril 2017.*

*Le projet d'assainissement collectif progresse également. Le dossier de la future station d'épuration a été déposé, nous attendons l'avis de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) qui consulte aussi le pôle Canal. L'avis favorable de cette instance permettrait le démarrage des travaux au début de l'hiver. L'avant-projet pour l'extension du réseau de collecte au hameau d'En Serny est engagé.*

*Les effectifs scolaires sont en hausse importante à la prochaine rentrée, l'ouverture d'une cinquième classe pourrait avoir lieu. Les cours de récréation devenant trop petites, la municipalité a décidé d'engager des travaux cet été afin de disposer d'espaces de jeux plus grands à la rentrée. Ces*

*travaux consistent en la démolition des sanitaires et de permettre ainsi d'ajouter à la cour existante celle adjacente aux salles de classes mater-*



*nelles, acquise récemment par la mairie. Cette grande cour et celle des classes élémentaires seront bitumées avec de l'enrobé. Les sanitaires, en module préfabriqué, seront loués et installés dans cette grande cour. Le réfectoire des maternelles sera agrandi afin qu'ils puissent être ensemble.*

*L'été est enfin là, avec la chaleur, la sécheresse et la tentation de brûler des végétaux. Je rappelle que ces feux sont interdits par arrêté préfectoral du 15 juin au 15 septembre. Je n'hésiterais pas à signaler à la gendarmerie ou à verbaliser ceux qui seront à l'origine de ces feux qui, la plupart du temps, amènent une gêne au voisinage. Une déchetterie est à votre disposition.*

*L'été c'est aussi l'augmentation des cambriolages, aussi prenez les précautions d'usage et prévenez la Gendarmerie de votre absence. N'hésitez pas non plus à signaler tout comportement suspect de véhicules ou de personnes.*

*La municipalité a recruté pour les mois d'été un agent technique en renfort de nos deux agents. Il s'agit de M. Saïd Foudil que vous rencontrerez probablement dans les rues de Montesquieu.*

*Bonnes vacances à vous.*

*Très cordialement à vous.*

*Claude LAFON*

## Séance du 2 mai 2016

Conseillère absente excusée : Magali Denoy, pouvoir à Christine Bénazet  
 Conseillers absents : Pascal Carriere et Benoît Larroche  
 Secrétaire de séance : Vanessa Sommer, secrétaire de mairie.

### ♦ Avis sur la dissolution du Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) en Haute-Garonne.

Le Préfet de la Haute-Garonne prévoit de dissoudre le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes de 65 ans et plus en Haute-Garonne. Le SITPA permet aux bénéficiaires d'obtenir 35 % de réduction sur les réseaux Arc-en-Ciel, cars régionaux et trains régionaux et 12 voyages gratuits aller-retour par an. En 2015 nous comptons 5 personnes l'utilisant dans la commune. Aucun remplacement de ce service n'est proposé par le syndicat.

L'assemblée donne à la majorité un avis défavorable à cette dissolution.

12 voix défavorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, Ch. Cruzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas, B. Saffon.

1 abstention : P. Balty, car elle souhaiterait savoir combien de personnes de l'intercommunalité sont concernées par ce service.

### ♦ Avis sur la fusion des syndicats de l'eau (SIE-CHA et SIERGA).

L'assemblée décide à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de fusion des syndicats de l'eau.

### ♦ Avis sur la fusion des intercommunalités (Cap Lauragais, Cœur Lauragais, Coloursud).

Le Préfet de la Haute-Garonne prévoit la fusion des communautés de communes Coloursud, Cap Lauragais et Cœur Lauragais.

L'assemblée donne à la majorité un avis défavorable au projet de fusion des intercommunalités.

1 voix pour : M. Denoy.

10 voix contre : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Cruzil, A. Dardard, N. Fauré, J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas, B. Saffon.

2 abstentions : P. Balty et Ch. Bénazet qui estiment manquer d'informations.

### ♦ Plan local d'urbanisme (PLU), choix entre conserver l'ancien règlement ou adopter le nouveau.

La commune a souhaité poursuivre l'élaboration de son PLU selon les nouvelles dispositions issues du décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I<sup>er</sup> du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme. Étant donné que l'élaboration du PLU a été prescrite avant le 31 décembre 2015, une délibération spécifique du Conseil municipal décidant de l'application du code de l'urbanisme pour le nouveau ou l'ancien règlement est nécessaire.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

### ♦ Proposition d'indemnisation du receveur municipal.

Le Ministère public a relevé une présomption de charge à l'encontre de M. le Percepteur, au titre de l'exercice 2009. De ce fait, la somme de 216 € lui est réclamée. Le conseil propose de lui verser une indemnité de budget supplémentaire. Accord de l'assemblée à la majorité.

7 voix pour : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, Ch. Cruzil, M. Denoy, S. Gasc, J-L. Lucas, B. Saffon.

2 voix contre : A. Dardard, P. Balty.

4 abstentions : J-B. Filippetto, J-M. Jimenez, M-L. Arnaud, N. Fauré.

### ♦ Demande éventuelle pour la dotation spéciale d'État 2016 pour l'accessibilité.

Cette année, l'État propose la création d'un fonds de soutien destiné à accompagner, de façon significative et rapide, l'investissement local des communes et des intercommunalités. Ce fonds est composé d'une enveloppe consacrée au financement d'équipements publics contenant différentes opérations éligibles. Il est proposé de faire une demande de subvention pour équiper la mairie d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Pascale Balty, conseillère municipale, propose à l'assemblée de faire appel à un architecte afin d'intégrer correctement le projet d'accessibilité et de

J-B. Filippetto, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas, B. Saffon.

2 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty.

### Ordre du jour complémentaire

#### ♦ Urbanisation

##### **RD 11, rue du Moulin Pastelier.**

Le secteur routier débute les travaux le 10 octobre 2016 au lieu de fin novembre. Il s'agit de réaliser un trottoir avec caniveau pour protéger le mur de soutènement des ruissellements d'eau venus d'amont. Les travaux sont financés par le Conseil départemental. Une réunion de présentation du projet aura lieu le mardi 11 octobre à 17h à la mairie.

##### **Chemin rural de Cambel**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre du déplacement par vente et achat du chemin existant, il convient de déclasser ce chemin cadastré ZA46.

#### ♦ Urbanisme.

DP : Mme Rivière, 1 chemin de Lardenne, changement de destination.

DP : station d'épuration, RD 16 à Négra. Le dossier avait été retourné par l'architecte des Bâtiments de France, qui demande un traitement paysager supplémentaire. À ce jour, le SMEA a décidé de choisir un paysagiste pour s'occuper du dossier.

#### ♦ Comptes-rendus de réunions.

##### **Cap Lauragais du jeudi 22 septembre 2016.**

**ALSH** : avenant au Contrat Enfance Jeunesse ; convention de mise à disposition de transfert partiel de service avec la commune de Montesquieu Lauragais ; tarif ALSH sans repas.

**Finances** : demande de subvention pour les quais de la déchetterie auprès du Conseil départemental ; demande de subvention pour les dégâts d'intempéries sur la commune de Trébons ; demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « déchèteries publiques et professionnelles » 2016/2017 auprès de l'ADEME ; décisions modificatives sur le budget général et la Zone d'activités économiques (ZAE) ; tarif redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels non conventionnés dont le tonnage est inférieur à 4 tonnes.

**Organismes extérieurs** : procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'assainissement non collectif du Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne (SMEA).

##### **Syndicat intercommunal des Coteaux Hers/Ariège (SIECHA) du mardi 27 septembre 2016.**

**Finances** : tarification 2017 ; attribution d'une subvention à l'Amicale du SIECHA.

**Administratif** : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau du SPPE ; création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>e</sup> classe au service administratif ; création d'un poste d'attaché principal au service administratif ; signature de la convention de remboursement entre le SIECHA et le SMEA 31 aux titres des frais d'achat d'eau et de fonctionnement 2016, suite au transfert de la compétence eau par le SICOVAL ; signature de convention de participation en santé avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne ; signature de convention de participation en prévoyance avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne ; avenant aux conventions régissant l'occupation d'une station relais de radiocommunication sur les communes d'Aignes, de Lagarde et de Saint-Léon.

##### **Commission administrative des élections.**

La commission réunie le 4 octobre a radié de la liste électorale 17 personnes qui ont quitté la commune avant 2014. Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

##### **Plan local d'urbanisme.**

Suite aux deux réunions de travail du Conseil municipal des 27 septembre et 5 octobre, des modifications à apporter ainsi que des questions sur divers points seront transmises au bureau d'études Paysages.

##### **Centre communal d'action sociale (CCAS) du jeudi 6 octobre.**

Marie-Laure Arnaud, conseillère municipale, présente les produits provenant de la conserverie de l'Ovalie, qui ont tous été retenus par les membres du CCAS et qui seront offerts dans un colis aux personnes de plus de 75 ans. 65 colis seront distribués.

#### ♦ Informations.

- Le Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) a présenté son nouveau véhicule électrique de service lors de l'assemblée générale à Roques.

- Sécurité incendie - bilan des points d'eau de la commune : quelques anomalies ont été constatées, des réparations seront effectuées.

- Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Lauragais n'est pas favorable à un classement des abords du canal du midi et de ses rigoles en l'état. Les contraintes sont trop importantes, il demande une flexibilité sur les conditions.

## Le mot du maire



*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*La cérémonie des vœux, le repas de la municipalité offert aux moins jeunes montesquiriens et la cérémonie souvenir du 19 mars 1962 ont traditionnellement jalonné ce début d'année.*

*Les associations ont, elles aussi, bien débuté l'année par de la danse avec les thés-dansants et les soirées SD Swing. Les repas à thèmes des Aînés, le Carnaval et l'apéritif concert proposés par l'association des parents d'élèves ont ainsi ponctué ce début d'année. Avec la fin de l'hiver c'est la clôture de la saison belote organisée par les Carretous. C'est aussi le temps des assemblées générales, avec des changements importants intervenus au Comité des fêtes. À la présidence M. Jacques Grand remplace Stéphane Ferret, que je remercie pour son entier dévouement. Je souhaite une pleine réussite à son successeur ainsi qu'à tous ses collaborateurs.*

*Je remercie chaleureusement tous ces bénévoles présents et anciens qui sacrifient de leur temps de loisirs pour animer notre village.*

*Lors de la session budgétaire, le compte administratif 2016 a été adopté avec un excédent de 40 988 € en baisse par rapport à 2015.*

*Au niveau de la fiscalité, l'étape budgétaire pour 2017 est différente cette année, due à la fusion des 3 intercommunalités. Terres du Lauragais, contrairement à Cap Lauragais, perçoit le produit des cotisations prélevées sur les entreprises (ex taxe professionnelle). Dorénavant, la commune n'en fixe ni le taux ni n'en perçoit le produit, néanmoins ce produit est reversé à la commune sous forme de compensation qui sera amputée des dépenses occasionnées par les compétences transférées à la communauté de communes.*

*Autre changement, c'est celui du taux de la taxe d'habitation.*

*Rappel : en 2010 ce taux communal était de 6.69, en 2011 le gouvernement supprime le revenu de la*

*taxe d'habitation aux départements et le reporte sur les communes avec un taux de 15.58. La commune reversait à l'Etat cette différence. Cette année, c'est ce taux 2010 à 6.69 qui est proposé et qui a servi de base à l'élaboration du budget 2017.*

*Equilibré à la somme de 1 463 703 €, le budget 2017 a été adopté à l'unanimité. Il comporte une hausse totale de la fiscalité de 1% : soit 0.4% de revalorisation des bases décidées par le gouvernement et 0.6% décidée par la majorité des élus afin d'amorcer une hausse progressive de la fiscalité par rapport à la baisse des dotations de l'Etat et au programme d'aménagement de l'école, qui fait l'objet d'une étude précise sur le plan de la solidité, de l'accessibilité et de la sécurité. Le rapport devrait être rendu dans quelques jours.*

*Un numéro spécialement dédié à ces comptes vous sera fourni.*

*Les investissements communaux en cours d'études, hors aménagement scolaire, sont l'accessibilité du bâtiment de la mairie avec un élévateur intérieur pour les personnes à mobilité réduite, des surfaces de parking au village et la réfection de l'abri du boulodrome.*

*La consultation des entreprises pour la construction de la station d'épuration est imminente. Une visite d'installations analogues pour les riverains est prévue au mois de mai.*

*L'élaboration du Plan local d'urbanisme reprendra dès que la décision de l'aménagement scolaire aura été prise.*

*En espérant vous rencontrer lors des prochaines et nombreuses manifestations.*

*Très cordialement à vous.*

*Claude LAFON*

## Le mot du maire



*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Je remercie vivement les membres des diverses associations qui animent, de manière soutenue, notre village, ainsi que les villageois pour leur compréhension en ce qui concerne les dérangements relatifs au stationnement et à la circulation.*

*Cette année, encore, la rentrée scolaire sera particulière. L'ouverture d'une cinquième classe est nécessaire et sera installée dans la salle de l'accueil de loisirs, rue du Forgeron, à proximité des autres bâtiments scolaires. L'accueil de loisirs recevra les enfants dans deux salles de la mairie (salle de vote et salle des associations). Les associations pourront disposer d'une salle aménagée dans l'ancien logement situé derrière la mairie. Je remercie toutes les personnes, enseignantes, animatrices, agents territoriaux et élus dont l'efficacité du travail a permis de tenir les délais de réalisation très courts.*

*L'accès des véhicules de secours à l'école nous impose d'interdire le stationnement sur certaines portions de la rue des Plumassières et de la rue de l'Ancien Petit Fossé. La municipalité étudie la possibilité de créer des places de stationnement dans le parc de la mairie.*

*Le conseil municipal a décidé de modifier la tarification de l'accueil de loisirs en rendant payant le temps d'activité périscolaire (TAP) de 16h à 17h. C'est le moment où la fréquentation est au maximum, plus de 50 enfants, et qui nécessite la présence de 4 animatrices. La commune diffuse une offre de recrutement d'un animateur (rice) en CDD pour la rentrée. Durant ce même temps, la commune rémunère un prestataire par trimestre afin de diversifier les animations, les autres activités étant réalisées par des bénévoles. Le tarif adopté est celui de l'accueil de loisirs augmenté de 30 % afin de limiter la part à la charge de la mairie à 40 % de la dépense totale de 57 000 €.*

*Le conseil municipal a choisi, pour des raisons financières évidentes, de réaménager le groupe scolaire au centre du village. Une consultation émise auprès de cabinets d'architectes au mois de juin a recensé 19 candidatures. Conformément au règlement de la consultation, trois d'entre elles ont été admises à présenter une note architecturale afin de faciliter le choix. Le 18 juillet le conseil municipal a choisi l'architecte et son équipe composée d'un bureau d'études « structures » et d'un bureau d'études « fluides » pour réaliser cette étude. Ce projet va maintenant être précisé dans le détail, en concertation avec les utilisateurs, d'ici le 15 décembre avec une ouverture prévisible pour la rentrée scolaire de 2019. L'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) a repris ; elle avait été arrêtée en attente de la décision de l'emplacement de l'école. L'assemblée communale a adopté le nouveau projet d'aménagement et de développement durable (PADD) modifié, projet de parkings notamment. Je constate que la végétation de propriétés privées envahit le domaine public en privant les usagers d'une bonne visibilité ou gêne le passage des véhicules type fourgon. Je vous engage à tailler vos végétaux à la limite de votre propriété dans le respect de la réglementation. L'été c'est aussi l'augmentation des cambriolages, aussi prenez les précautions d'usage et prévenez la gendarmerie de votre absence. N'hésitez pas non plus à signaler tout comportement suspect de véhicules ou de personnes.*

*En espérant que vous avez passé de bonnes vacances.*

*Très cordialement à vous.*

*Claude LAFON*

DEPENSES	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016
<b>Charges générales</b>	<b>159 890</b>	<b>209 144</b>	<b>215 718</b>	<b>190 250</b>	<b>208 354</b>
Eau, assainissement	872	5 374	4 583	3 630	9 335
Electricité	24 913	29 284	26 487	28 082	23 502
Gaz	12 830	12 280	6 650	8 862	6 379
Alimentation	19 343	19 980	20 228	22 040	24 231
Entretien	1 354	3 340	2 860	5 037	4 055
Petit équipement	15 171	15 692	18 772	14 784	19 016
Fournitures administratives	4 686	7 913	4 876	5 966	5 908
Fournitures scolaires	6 535	6 039	6 243	6 367	8 097
Contrats services	4 397	5 223	8 184	10 063	6 672
Entretien de terrains	9 263	5 838	3 672	6 493	13 868
Voies et réseaux	4 791	47 657	37 709	862	5 894
Maintenance	11 199	15 617	22 191	15 880	14 340
Honoraires	4 447	0	971	2 487	7 654
Annonces	268	0	814	703	291
Fêtes cérémonies	7 562	5 913	9 976	11 341	9 065
Télécommunications	4 350	4 486	7 760	8 981	8 284
<b>Personnels</b>	<b>208 722</b>	<b>238 813</b>	<b>227 635</b>	<b>273 001</b>	<b>307 955</b>
<b>Autres charges</b>	<b>67 195</b>	<b>80 273</b>	<b>65 176</b>	<b>182 334</b>	<b>102 303</b>
Incendie	10 845	9 384	12 828	11 279	11 391
Syndicats	14 410	18 490	9 403	115 897	33 220
Subventions	18 800	28 530	19 743	31 916	31 745
<b>Charges financières</b>	<b>13 489</b>	<b>11 738</b>	<b>18 348</b>	<b>17 064</b>	<b>15 600</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>916</b>	<b>2 140</b>	<b>1 356</b>	<b>322</b>	<b>0</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>450 212</b>	<b>542 108</b>	<b>528 233</b>	<b>786 539</b>	<b>634 213</b>
<b>Reversement au GIR, péréqua</b>	<b>126 607</b>	<b>124 475</b>	<b>132 336</b>	<b>121 538</b>	<b>146 576</b>
<b>C TOTAL DEPENSES</b>	<b>576 819</b>	<b>666 583</b>	<b>660 569</b>	<b>789 795</b>	<b>780 789</b>
<b>D Solde EXERCICE A - C</b>	<b>214 248</b>	<b>162 126</b>	<b>148 265</b>	<b>77 538</b>	<b>40 988</b>
<b>E Résultat à affecter B + D</b>	<b>1 289 199</b>	<b>1 205 118</b>	<b>1 047 276</b>	<b>905 165</b>	<b>946 153</b>

## Plan local d'urbanisme (PLU)

La procédure de PLU était en attente de la décision concernant le projet d'école. Le jeudi 18 mai 2017, le conseil municipal a voté pour la rénovation et l'extension de l'école sur le site actuel. Aussi, le vendredi 30 juin 2017, la commission urbanisme accompagnée par le bureau d'étude Paysage, en charge du PLU, s'est réunie afin de relancer la procédure.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) approuvé le 10 mars 2016 par le conseil municipal prévoyait la réalisation d'un nouveau groupe scolaire en dehors du village. Aujourd'hui, la modification du projet a nécessité que le PADD soit de nouveau débattu. Ce débat était prévu au conseil municipal du mardi 18 juillet 2017. Le nouveau PADD intègre le besoin de parkings en périphérie du village. Des emplacements réservés seront identifiés au zonage du PLU.

L'arrêt du PLU par le conseil municipal est prévu pour le dernier trimestre 2017.

## Mesures de restriction de la consommation d'eau

La commune est concernée par des mesures de restriction d'eau prises par la préfecture de la Haute-Garonne, aussi bien pour les professionnels que pour les particuliers. Ces mesures ont pris effet le vendredi 28 juillet à 8h.

### Sont interdits,

le lavage des véhicules quand il n'est pas fait en station ; le remplissage des piscines, l'arrosage des pelouses, des espaces verts, des jardins et des terrains de sport entre 8 h et 20 h ; la mise en marche des fontaines publiques ; le lavage des voiries ; le prélèvement d'eau pour le remplissage ou la mise à niveau des plans d'eau.

L'arrêté est consultable sur la page d'accueil du site internet de la commune  
[www.mairie-montesquieu-lauragais.fr](http://www.mairie-montesquieu-lauragais.fr)

## Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

### Séance du 18 juillet 2017

Conseillères absentes excusées : P. Balty, pouvoir à M-L. Arnaud, M. Denoy, pouvoir à Ch. Bénazet.

Conseillers absents excusés : S. Gasc, pouvoir à Cl. Lafon, J-B. Filippetto, P. Carriere.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

#### ◆ Plan local d'urbanisme : approbation du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) suite à la décision d'implantation de l'école.

Des modifications ont été apportées au projet : suppression de l'emplacement réservé pour l'école et création de trois zones de parking ; suppression de la protection de certaines lignes de crêtes.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### ◆ Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) 2017/2018.

Il est validé par la majorité de l'assemblée.

8 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, A. Dardard, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 voix défavorables : Ch. Bénazet, M. Denoy qui estime que les tarifs appliqués sont trop élevés.

2 abstentions : Ch. Crouzil, N. Fauré.

#### ◆ Choix de l'architecte pour la rénovation de l'école.

Suite à la consultation d'architectes pour la restructuration et l'extension de l'école, le groupe de travail « école » a examiné, le 15 juin, les 19 candidatures reçues. Trois architectes ont été retenus et reçus séparément en entretien. Conformément à la réglementation de la consultation, une note architecturale leur a été demandée afin d'établir un classement.

M. le maire présente au conseil municipal les 3 projets suivants :

**1 - Monier/Jarrot** : trois bâtiments distincts (maternelle, élémentaire et périscolaire) ; 2 entrées rue des écoles (quasiment piétonne) pour un accès plus sécurisé ; une grande galerie afin d'accéder facilement aux bâtiments. Le projet inclut la démolition du bâtiment abritant le vieux four et les travaux se feraient sur site occupé.

**2 - Ryckwaert** : conservation du bâtiment abritant le vieux four ; respect du patrimoine et de l'environnement ; nombreux espaces végétalisés ; installation de panneaux solaires et travaux réalisés sur site non

occupé. Il est également proposé de faire participer les enfants à l'avancée du projet et de faire des visites de chantiers.

**3 - Bast** : surélévation des classes maternelles ; grands espaces ; aspect environnemental très peu présent ; le montant du projet dépasse de 95 000 € le budget prévisionnel.

Projet 1 : A. Dardard, N. Fauré, B. Larroche,

Projet 2 : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

L'assemblée décide à la majorité de retenir le projet 2 présenté par l'architecte Ryckwaert, pour le respect du patrimoine et de l'environnement. Le montant de sa prestation est de 124 906 € HT.

M. le maire demande à l'assemblée de lui donner, par délibération, l'autorisation de négocier avec l'architecte retenu et de signer tout document relatif à cette affaire.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### ◆ Adoption d'un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orage.

Suite aux dégâts d'orage survenus le 12/05/2017 sur notre commune, au chemin de la Capelle, le conseil doit se prononcer sur la participation de la commune au financement des travaux.

Montant des travaux 4354 € HT, montant de la subvention du conseil départemental 2013,73 €, montant restant à charge 2340,27 €, montant à financer par la commune 1170,14 €.

M. le maire précise que le reste à charge, après déduction de la subvention, est partagé entre la commune et la communauté de communes.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

#### ◆ Gratuité du transport des personnes âgées : convention avec le Conseil départemental.

Dans le cadre de la loi NOTRe et suite à l'avis favorable de la Commission départementale de coopération intercommunale du 20 septembre 2016, le préfet

## Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité.

### Séance du 19 octobre 2017

Conseillers absents excusés : . Carrière, pouvoir à B. Larroche; J-B. Filippetto.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

#### ♦ Tarification pour familles nombreuses à l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) et au temps d'activités périscolaires (TAP) sur la base du tarif en vigueur.

Suite aux recommandations de la caisse d'allocations familiales, des modifications de la grille tarifaire sont envisagées pour les familles nombreuses.

Trois propositions sont faites à l'assemblée :

1<sup>ère</sup> proposition : ne pas appliquer de tarif dégressif

2<sup>e</sup> proposition : appliquer 30 % de réduction pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> enfants

3<sup>e</sup> proposition : appliquer 30 % de réduction pour le 2<sup>e</sup> enfant et 50 % pour le 3<sup>e</sup> enfant.

Accord de l'assemblée à la majorité pour l'application de la 3<sup>e</sup> proposition.

11 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, J-L. Lucas.

2 abstentions : B. Larroche, P. Carrière.

P. Balty et Ch. Bénazet proposent qu'une réflexion soit engagée pour les familles aux quotients familiaux les plus bas. M. le maire décide de mettre ce point à l'ordre du jour d'une commission Finances.

#### ♦ Assurance statutaire du personnel, consultation du centre de gestion.

Depuis 1992, le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel.

Les contrats actuels arrivent à échéance (contrat IRCANTEC et contrat CNRACL) le 31 décembre 2018. Le Centre de gestion va engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à condition d'être mandaté par les employeurs territoriaux.

L'assemblée décide à l'unanimité de confier au centre de gestion la consultation pour l'assurance du personnel.

#### ♦ Solidarité avec les victimes de l'ouragan Irma.

À la suite du passage de l'ouragan Irma, qui a

duement frappé la population des Antilles françaises, l'Association des maires de France (AMF) invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour aider les victimes. M. le maire propose à l'assemblée de verser 1 € par habitant.

Accord de l'assemblée à la majorité.

8 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez.

3 voix défavorables : P. Carrière, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 abstentions : Ch. Crouzil, A. Dardard.

#### ♦ Dématérialisation des cartes grises et des permis de conduire, aide aux administrés.

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives portée par le Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG), toutes les opérations sur les certificats d'immatriculation seront dématérialisées à compter du 6 novembre 2017. Les usagers devront se rendre sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> qui leur offrira la possibilité d'effectuer leurs démarches ou de recourir à un professionnel habilité en ligne.

Une aide pour les personnes en difficulté face à la pratique de l'informatique va être mise en place au secrétariat de la mairie de Montesquieu.

#### ♦ Urbanisme :

▪ DP : Remy Saurrat, 25 rue des Plumassières, modification de façade.

Il est nécessaire de voir avec le service instructeur car la DP manque de précision.

▪ DP : Gilles Grac, 1 chemin de Saint Léon, division foncière.

#### ♦ Comptes-rendus de réunions :

**Plan local d'urbanisme (PLU) du 22 sept. 2017**  
Présentation aux personnes publiques associées du projet de PLU avant sa finalisation et son arrêt en conseil municipal.

**Commission Finances du 9 octobre 2017**  
Les points suivants ont été abordés : tarification

famille nombreuse ALAE et TAP; point sur l'avancement du budget : prévu et réalisé.

#### Commission du Centre communal d'action sociale (CCAS) du 11 octobre 2017 :

La distribution des colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus se fera cette année sous une nouvelle formule.

Marie-Laure Arnaud et Magali Denoy, membres du CCAS, ont pris contact avec la Conserverie de l'Ovalie à Aureville afin de composer le contenu du colis.

Trois paniers différents seront élaborés en fonction des personnes concernées : seules, en couple ou en maison de retraite.

#### Groupe de travail "cimetière" composé d'élus du 18 octobre 2017 :

P. Balty a participé à une formation de l'Agence technique départementale (ATD) concernant la gestion des cimetières et a expliqué les étapes de la procédure à suivre pour la reprise des concessions en état d'abandon :

1. Constatation de l'état d'abandon de la tombe et notification aux successeurs ou descendants par lettre RAR + affichage en mairie et sur la tombe

2. Procès-verbal de constat d'abandon : réalisé un mois après, en présence, s'il a été retrouvé, du concessionnaire ou de son représentant.

3. Affichage et notification du procès-verbal

4. Trois ans après, nouveau procès-verbal de constat d'abandon

5. Décision de reprise par le conseil municipal.

Le samedi 18 novembre, le groupe de travail cimetière prévoit de commencer à répertorier les tombes abandonnées.

#### ♦ Informations diverses.

- Ch. Bénazet, adjointe au maire en charge de la communication, informe l'assemblée que l'impression du bulletin municipal sera désormais externalisée. Cette formule a été préférée à la photocopie couleur en mairie pour des raisons de gain de temps et d'économie (120 € par trimestre).

- Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) 31 : concernant l'acquisition du terrain pour la construction de la future station d'épuration, le SMEA attend le projet d'acte de vente de la part du notaire du propriétaire. Le calendrier du projet impose une finalisation de l'acte de vente avant la fin décembre 2017.

- Préfecture de la Haute-Garonne : information sur l'impact de la baisse des subventions dans le département pour 2017. Les demandes d'aides formulées par les collectivités haut-garonnaises ont pu être satis-

faites lorsque les projets remplissaient les conditions d'attribution.

- Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : chaque année ce Syndicat réalise un programme d'enfouissement coordonné des réseaux de distribution d'électricité et des réseaux de communications électroniques. Après négociations avec les services d'Orange, une amélioration de leur participation financière va être réalisée à hauteur de 20 % du coût des terrassements communs, soit 8 € HT par mètre linéaire.

- Conseil départemental : pour comprendre et échanger sur le devenir de la ressource en eau du territoire, le syndicat Haute-Garonne Environnement s'associe au Conseil départemental et propose un colloque « Eau et changement climatique. Réagir en Haute-Garonne ».

- Sénat : la proposition de loi sénatoriale maintenant les compétences eau et assainissement dans les compétences facultatives des communautés de communes est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. Elle a été rejetée par la commission des lois et a été discutée en séance publique jeudi 12 octobre 2017.

- École : l'exercice d'incendie a eu lieu le jeudi 28 septembre 2017. Certains points sont à revoir, d'autres à mettre en place.

- École : exercice PPMS (plan particulier de mise en sécurité) du mercredi 18 octobre 2017. L'exercice s'est déroulé en présence d'une personne de la gendarmerie, de M. le maire et d'une personne représentante des délégués de parents d'élèves, en tant qu'observateurs. Les instructions données par la directrice de l'école consistaient à la mise en sûreté des élèves par la fuite ou par le confinement en fonction de la situation des classes, suite à l'intrusion d'une personne au sein de l'école.

- École : semaine de 4 jours ou de 4,5 jours . Un sondage sera fait auprès des parents afin de connaître leur opinion. Les communes souhaitant passer à la semaine de 4 jours doivent prendre leur décision avant la fin de l'année 2017.

- Le recensement 2018 s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2018. Ch. Bénazet, adjointe au maire, en sera la coordinatrice communale, elle participera à une formation obligatoire le 15 novembre. Deux agents recenseurs seront recrutés.

- Une formation pour la procédure d'achèvement de travaux a été réalisée par Nathalie Souloumiac, secrétaire de mairie.

- Service civique : la préfecture a validé le dossier de la commune et a accordé l'agrément pour l'engagement d'un volontaire au service civique.

## Table des matières

### Actualités municipales

Le mot du maire .....	3
Conseils municipaux .....	4
Séance du 6 mars 2018 .....	4
Séance du 29 mars 2018 .....	7
Séance du 12 avril 2018 .....	8
Séance du 14 mai 2018 .....	9
Commémoration du 8 mai 1945 .....	11
Miam miam ! La cantine .....	12
Dégradations au parc de la mairie .....	12
Commission patrimoine .....	13
Conseil municipal des enfants .....	14
Mains vertes .....	15
Bibliothèque .....	15

### Associations

Festival d'orgues de Barbarie .....	16
Gymnastique montesquirienne .....	16
SD Swing .....	18
Les Aînés montesquiriens .....	19

### Infos village

Calendrier prochaines manifestations .....	21
Professionnels du village .....	21
Infos village .....	23
Attention aux fortes chaleurs .....	24
Mauvaises herbes ou pesticides ? .....	24
Horaires d'été du secrétariat de mairie .....	25
Clin d'œil historique .....	26
Infos pratiques .....	28

Page de couverture : extrait du dessin de Jean-Claude PERTUZET représentant le « cœur » du village (1990)  
photo de Pascale Balty

## Le mot du maire



*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Les animations proposées par les diverses associations ont été nombreuses ces derniers mois : apéritif concert, thé-dansant, ball-trap, guinguette, enfants musiciens, kermesse de l'école, spectacle de l'ALAE et la parfaite réussite de la fête locale et son merveilleux feu d'artifice. Merci à tous ces bénévoles et aux riverains qui contribuent à leurs réussites.*

*Le projet de réaménagement du groupe scolaire est entré dans sa première phase de travaux. La démolition du garage et du fournil est terminée. A la fin du mois d'août débiteront les travaux de réaménagement des bâtiments de l'école élémentaire, de l'ancien restaurant et la construction des futurs dortoirs, salle polyvalente et sanitaires. Cette phase de travaux devrait être terminée au mois de juillet 2019.*

*La deuxième phase de travaux suivra avec le réaménagement des classes maternelles et de la chaufferie pour se terminer au mois de décembre 2019.*

*Le four à pain a été démonté, des briques ont été récupérées ainsi que les pièces métalliques de la façade. Ces éléments sont stockés pour une reconstruction ultérieure.*

*Le coût global de cette opération d'investissement est de 2 786 890 € TTC.*

*Pour la rentrée de septembre, les classes élémentaires et le bureau de la directrice seront transférés dans des bungalows à côté des ateliers municipaux.*

*Un plan de situation et d'information est joint à ce bulletin.*

*La construction de la nouvelle station d'épuration est retardée, un riverain a déposé un recours devant le tribunal administratif demandant l'annulation de l'autorisation d'urbanisme.*

*La commune a mandaté un cabinet d'avocats pour sa défense.*

*Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du plan local d'urbanisme a été débattu en conseil municipal le 14 mai 2018. Afin de tenir notre engagement par rapport au Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de limiter notre population à 1130 habitants en 2030, l'assemblée a décidé de diminuer la surface constructible du futur Plan local d'urbanisme (PLU).*

*Je déplore encore et toujours des incivilités et des dégradations. Vous pouvez pique-niquer à proximité de l'aire de jeux, aujourd'hui vous ne pouvez plus, des casseurs ont massacré les deux tables qui étaient à votre disposition.*

*La commune a investi 60 000 € pour la construction du mini stade afin que les jeunes puissent jouer au ballon. Certains, et pas forcément des Montesquiriens, ne se contentent pas de jouer mais se livrent à des dégradations, à utiliser l'éclairage du boulodrome en cassant les coffrets électriques, à pénétrer dans l'enceinte scolaire... Ça suffit, une surveillance sera mise en place.*

*Je vous souhaite de bonnes vacances.*

*Très cordialement à vous.*

*Claude LAFON*

Directeur de la publication : M. Claude LAFON  
Membres : Mmes Marie-Laure ARNAUD, Pascale BALTU, Christine BÉNAZET,  
Magali DENOY, Nathalie FAURÉ, M. José-Manuel JIMENEZ.



16 av. Ch. de Gaulle  
Bâtiment n° 8  
3 1 1 3 0 BALMA  
Tél : 05 34 27 62 28  
Fax : 05 34 27 62 21  
Mél : paysages@orange.fr

Lieu de réunion : **Mairie de Montesquieu-Lauragais**  
Objet : **réunion publique de concertation de l'élaboration du PLU**

Date : **10 mai 2016**

### **Animation de la réunion :**

- ✓ LAFON Claude, Maire de MONTESQUIEU-LAURAGAIS,
- ✓ SERVAT Adeline, urbaniste PAYSAGES.

### **Participation :**

- ✓ Une quarantaine de participants.

### **Compte-rendu :**

#### Introduction :

- ✓ M. LAFON introduit la réunion remercie l'assistance de sa participation.

#### Présentation du projet :

- ✓ A. SERVAT présente la synthèse du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, puis le PADD qui a été débattu en conseil municipal le 10/03/2016 et présenté aux personnes publiques associées le 22/03/2016.

#### Questions/réponses :

La parole est ensuite donnée à l'assistance, diverses questions sont posées :

- ✓ *Les documents présentés sont-ils consultables en ligne ?*

Le site internet de la commune est en cours de réalisation, néanmoins les documents sont consultables en mairie, le PADD pourra être transmis par mail sur demande à la commune en attendant la mise en service du site internet.

- ✓ *Le projet s'appuie sur des notions de densité, quelles en sont les raisons ?*

Le PLU devra être compatible avec le SCOT du Pays Lauragais, qui impose une densité située entre 10 et 15 logements à l'hectare sur la commune. Cette densité globale résultera d'un équilibre sur la territoire, ainsi certains sites, notamment en assainissement non-

collectifs, pourront avoir une densité moins forte, et d'autres, notamment ceux desservis par le réseau d'assainissement collectif, auront une densité plus importante.

- ✓ *Dans le cadre de l'élargissement de l'A61, des agriculteurs ont été contactés pour des prélèvements de terre pouvant être utilisés pour le chantier, la mairie est-elle au courant ?*

La mairie n'avait pas connaissance de cette démarche. Cependant les exhaussements et affouillements des sols seront encadrés dans le cadre du PLU pour parer à d'éventuelles dérives.

- ✓ *Quelle superficie sera classée en zone constructible ?*

Au total le scénario porté par la commune envisage l'urbanisation d'une dizaine d'hectares (cf. PADD).

- ✓ *Qu'en est-il du projet d'assainissement collectif ?*

Il s'agit d'un projet porté par le SMEA 31 (Syndicat mixte eaux et assainissement de Haute-Garonne) qui dispose de la compétence assainissement sur la commune. Il prend en compte la modernisation de la station existante avec la mise en place d'un système de roseaux plantés qui sera implanté en bordure de la RD 16. Ce nouveau dispositif permettra de raccorder le quartier d'En Serny et sera évolutif si la capacité de 700 équivalents/habitants devient insuffisante.

- ✓ *Le développement d'En Serny est envisagé, qu'en est-il des contraintes liées au Canal du Midi ?*

Le PLU prend en compte les contraintes d'inondabilité du site. Pour le volet paysager, le PLU sera présenté au Pôle Canal du Midi à la DDT 31 le 13 mai 2016 pour avis de l'ensemble des services concernés (VNF, DDT, DREAL, ABF, ...).

- ✓ *Le diagnostic mentionne que le jardin du Château est inscrit au pré-inventaire des monuments historiques, de quoi s'agit-il ?*

En 2003, le Jardin d'agrément du château de Montesquieu-Lauragais a été recensé au pré-inventaire de l'Inventaire général du patrimoine culturel : « L'Inventaire général du patrimoine culturel recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique. Sans préjudice des opérations réalisées par l'Etat au plan national, la région et la collectivité territoriale de Corse sont chargées, dans leur ressort, de l'inventaire

général du patrimoine culturel (...) Elles confient aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'inventaire général. » (art. 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004). Ce recensement met en exergue un élément de patrimoine sur le territoire, mais cela n'engendre pas de contrainte particulière pour le propriétaire.

✓ *A quel moment les documents seront-ils consultables ?*

Les documents sont mis à disposition en mairie au fur et à mesure de l'étude. L'intégralité du PLU sera consultable lors de l'enquête publique qui peut être envisagée au cours du premier trimestre 2017.

✓ *Qu'en est-il du projet de 2008 ?*

Depuis 2008 des évolutions législatives, notamment lois ALUR et Grenelle de l'environnement, sont venues substantiellement modifier le contenu des PLU, de plus le SCoT du Lauragais impose la prise en compte de nouveaux éléments dans le projet de territoire, c'est pourquoi le projet de 2008 a été revu en profondeur.

✓ *Y aura-t-il du logement social sur la commune ?*

La commune ne fait l'objet d'aucune obligation en matière de logement social, seules les communes dépassant 3 500 habitants sont soumises à un objectif de production de logement social. Néanmoins il ne sera pas interdit de construire des logements sociaux dans le cadre du PLU, cela pourra être accompagné dans le futur quartier de Béouzels.

✓ *Y a-t-il des projets d'équipements publics ?*

Hormis le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif, la commune étudie l'évolution de l'école, la réflexion porte sur un projet à son emplacement actuel ou bien sur la construction d'une nouvelle école à proximité du bourg.

✓ *Quelles seront les possibilités de construction hors des zones U ?*

La zone agricole a vocation à accueillir des bâtiments liés à l'activité agricole, pour les autres constructions, notamment à vocation de logement, il sera possible de les faire évoluer de façon encadrée : aménagement, extension et construction d'annexes et piscines.



Pour l'heure la carte communale s'applique jusqu'à ce que le PLU ait un caractère exécutoire, néanmoins pour les projets qui seraient en inadéquation avec le PADD, la commune peut sursoir à statuer sur les autorisations d'urbanisme, cette démarche s'applique au cas par cas à chaque projet.

- ✓ *Combien de logements sont prévus dans le PLU ?*  
90 logements correspondent à l'accueil des 200 habitants attendus sur la commune à horizon 2030.
- ✓ *Sera-t-il possible de mettre en place de l'habitat partagé ?*  
Le PLU ne s'y opposera pas mais ce type de projet a plus de chances d'aboutir sur un foncier et un portage public, or la commune de Montesquieu-Lauragais ne dispose pas de réserve foncière pour répondre à ce type de projet.
- ✓ L'assistance n'ayant plus de questions, M. le Maire remercie les participants et lève la séance.

A Balma, le 23 mai 2016  
Adeline SERVAT, urbaniste.



16 av. Ch. de Gaulle  
Bâtiment n° 8  
3 1 1 3 0 BALMA  
Tél : 05 34 27 62 28  
Fax : 05 34 27 62 21  
Mél : paysages@orange.fr

Lieu de réunion : **Mairie de MONTESQUIEU-  
LAURAGAIS**

Objet : **rencontre de la profession agricole**

Date : **24 septembre 2015**

### **Présents :**

- ✓ LAFON Claude, Maire de MONTESQUIEU LAURAGAIS,
- ✓ BANDIERA Cédric, agriculteur,
- ✓ BURDINO Louis, agriculteur,
- ✓ de GUEBRIANT Gabrielle, agricultrice,
- ✓ de GUEBRIANT Maurice, agriculteur,
- ✓ JEANNEROT Gérald, agriculteur,
- ✓ LARROCHE Benoît, agriculteur,
- ✓ LIBRES Daniel, agriculteur,
- ✓ SAFFON Bernard, agriculteur,
- ✓ TIMBAL Marguerite, agricultrice,
- ✓ SERVAT Adeline, urbaniste PAYSAGES.

### **Compte-rendu :**

La réunion a pour objet la rencontre de la profession agricole dans le cadre de la concertation menée au cours de l'élaboration du PLU

- ✓ M. le Maire introduit la réunion en indiquant la volonté de la commune de dialoguer avec la profession agricole dès le démarrage de la réflexion sur le PLU. Il remercie les agriculteurs présents de participer à cette rencontre et d'avoir pris de leur temps pour répondre à l'enquête individuelle.
- ✓ A. SERVAT présente quelques éléments de cadrage (voir document joint) :
  - L'avancement du PLU : l'étude en est au démarrage, à la phase de diagnostic, cette rencontre se situe en amont de la réflexion sur le projet communal,
  - Le cadre législatif : l'évolution des différentes lois qui régissent l'urbanisme imposent une préservation croissante des espaces agricoles, la construction des bâtiments agricoles est elle aussi de plus en plus encadrée,

- Le diagnostic agricole : les données des recensements Agreste permettent de comparer l'activité des exploitations qui ont leur siège sur la commune entre 2000 et 2010, l'enquête individuelle menée par la commune permet d'avoir une connaissance plus fine de l'activité sur la commune.
- ✓ Un tour de table permet aux participants d'aborder différentes questions :
  - Quel est le devenir de l'habitat isolé dans les zones agricoles ?
    - Le bâti non-agricole pourra évoluer de façon limitée : extension aux alentours de 30 % maximum et annexes proche du bâtiment principal,
    - Il ne sera pas possible de créer de nouveaux logements pour les « non agriculteurs »,
  - Est-il possible de construire une maison d'exploitant ?
    - Pour être autorisé, un bâti nouveau dans la zone agricole doit être « nécessaire à l'activité »,
    - Le logement de l'exploitant peut être jugé comme construction nécessaire à l'exploitation en fonction de l'activité exercée (logement ou élevage) et de la présence ou non d'une autre habitation sur l'exploitation,
    - Quoi qu'il en soit le PLU n'interdira pas les logements d'exploitants dans la mesure où tous les bâtiments agricoles seront permis en zone agricole, c'est la CDPENAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) qui statuera sur la délivrance du permis.
  - Dans quelle mesure est-il possible de changer de destination un bâtiment agricole ?
    - Les bâtiments pouvant changer de destination dans la zone agricole doivent être désignés dans le PLU, les élus

décideront de mobiliser cet outil et les critères de choix des bâtiments, la CDPENAF valide ou non les choix des élus,

- Le changement de destination, même s'il est autorisé, ne doit pour autant pas compromettre l'activité agricole, les autorisations d'urbanisme liées aux changements de destination sont délivrées par la CDPENAF,
  - Le changement de destination de tout ou partie d'un bâti agricole est effectif lorsqu'il change de statut (habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt, service public).
  - Lorsque les constructions, les travaux, les installations et aménagements ne sont pas soumis à permis de construire, c'est-à-dire quand ils n'entraînent pas des modifications sur les structures porteuses ou sur les façades du bâtiment concerné, il faut déposer une déclaration préalable,
  - Lorsque les travaux entraînent des modifications sur les structures porteuses ou sur les façades du bâtiment concerné, il faut déposer un dossier de permis de construire. (Article R\*421-14 du code de l'urbanisme).
- Quelles sont les distances de recul à respecter vis-à-vis des bâtiments agricoles existants pour l'habitat ?
- les règles de réciprocité entre agriculture et habitat dépendent de l'activité de l'exploitation,
  - Elles varient d'une manière générale de 50 m pour les activités les moins nuisantes, à 100 m pour les plus nuisantes.



- ✓ La rencontre se poursuit par un temps d'échange individualisé avec chaque agriculteur lui permettant d'exposer ses projets de développement.

A Balma, le 29 septembre 2015

Adeline SERVAT, urbaniste.



de 77 pages paraphées avant le 4 janvier 2010

1

07/1/2010. Tout d'abord, je souhaite une bonne année 2010 à tous.

Je demande: j'habite "les Thomases" 2 chemin de St Léon à Nautsfruen. Jauragais. J'ai un grand terrain. Nous avons fait une demande de construction qui avait été accordée par la D.D.E. mais qui n'a pu être acceptée par la Mairie car ce terrain ne figure pas sur P.L.U.

Merci de revoir la situation concernant la possibilité de construire sur ce terrain (11000m<sup>2</sup>) en y ajoutant sur le P.L.U. sachant que il n'y a pas de constructions en masse sur ce côté de Nautsfruen.

Avec mes remerciements anticipés, Recevez mes salutations distinguées.

Mme PERNIER NURIEL

29-1-10 Etant venus nous installer à Nautsfruen en 1997 dans une ancienne ferme pour y vivre en milieu rural, au milieu de terres agricoles, nous souhaiterions que cet espace naturel reste protégé, et qu'aucun lotissement ne vienne le défigurer.

M. Di Qual, à Borde d'en haut

M. A. PONS.  
Di Qual

Montesquieu le 19.09.10

Dans le cadre de l'élaboration du  
plan une demande est faite de la part  
de M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Boies Jacques pour  
l'obtention du CU sur les lots B103-1  
et B103-3

de la part de M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Thomas Roger  
pour l'obtention du CU sur le lot  
B103-2

Boies

LE 30.09.10 M<sup>r</sup> BURDINO Louis

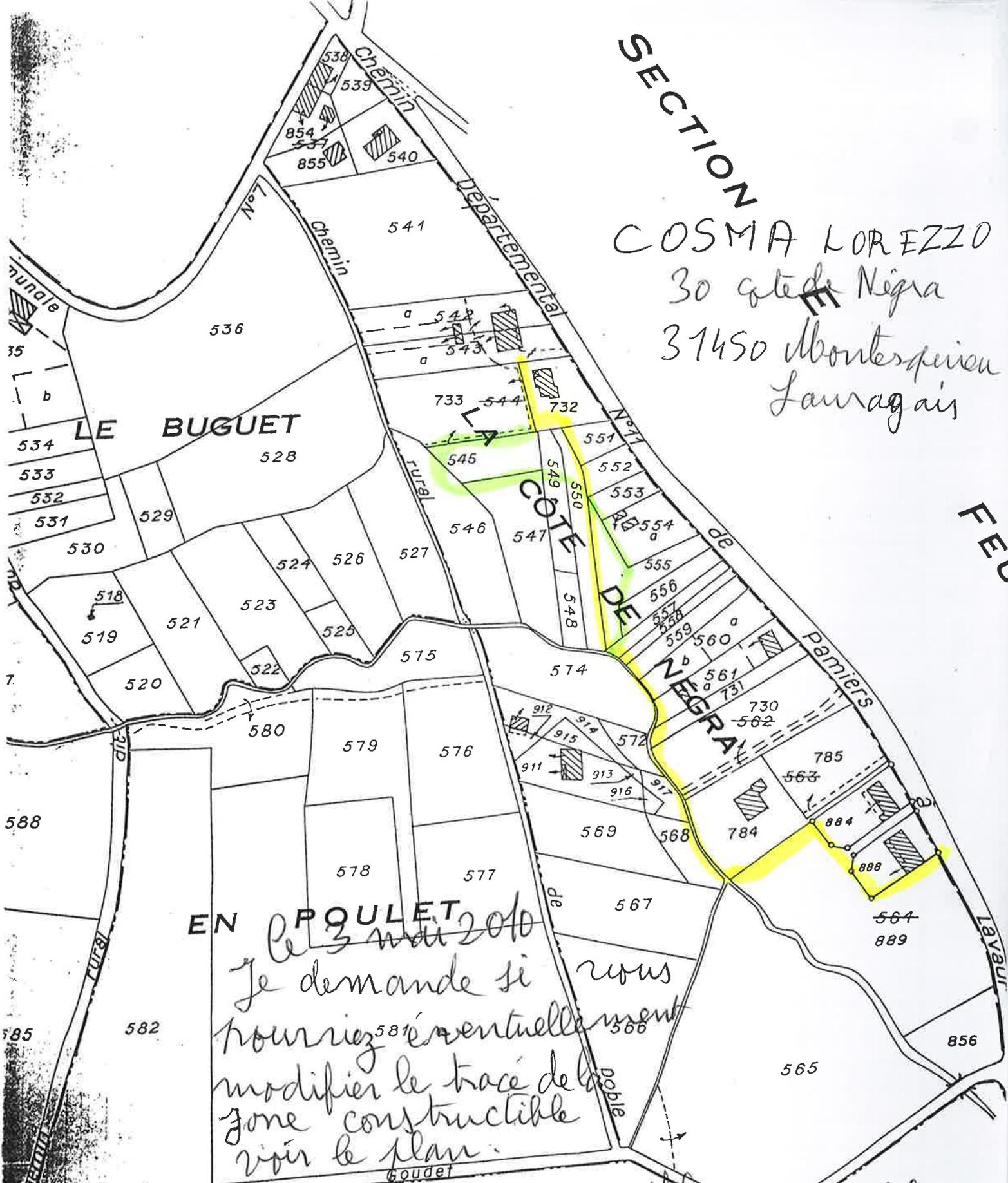
Vous devez tenir compte du fait que l'agriculture du  
MUNICIPALISME ne doit pas se développer dans différents domaines  
Même dans des activités commerciales et autres  
N'AYANT RIEN A VOIR AVEC LES CULTURES CÉRÉALIÈRES ACTUELLES.  
Ces nouvelles activités auront besoin de nouveaux équipements  
et constructions. Vous devez fixer des limites certes  
mais elles ne doivent pas impacter sur l'essor de  
l'économie rurale.

D'autre part nous pouvons constater que des habitants  
de notre commune ont bénéficié de permis de construire  
pour AMÉNAGER EN HABITATIONS DES PAVILLONS, DES HANGARS  
AGRICOLS, DES ÉTABLES et même des HANGARS MÉDICALS.  
Vous ne pouvez pas refuser, dans l'avenir, à certains ce  
qui a été accordé à d'autres.

Burdino

SECTION

COSMA LOREZZO  
30 cote de Negra  
31450 Montesperieu  
Lauragais



EN POULET

le 3 mai 2010  
Je demande si vous  
pourriez éventuellement  
modifier le tracé de la  
zone constructible  
voir le plan.

Si cela n'était pas possible  
pourriez vous laisser les limites actuelles  
limite actuelles  
demande de nouvelles limites  
avec mes remerciements

*[Signature]*

A le 22 mai 2010 - Isabelle COMBES GAMBELLIN - 29 Côte d'En Serny -  
Dans le cadre de la concertation du PLU de Montcoffier:

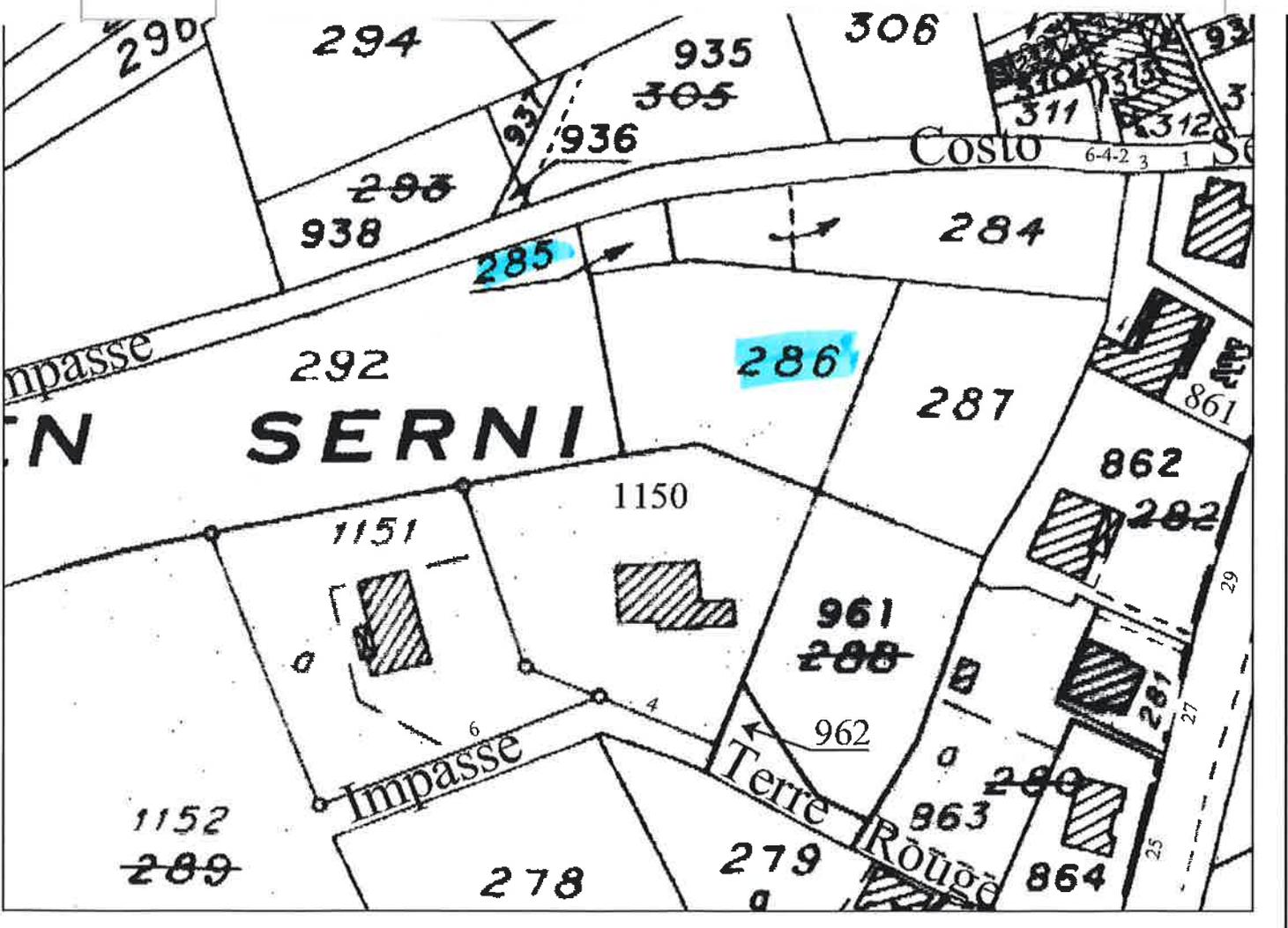
Je souhaiterais voir les parcelles E/285, 286 et éventuellement une partie de la 284 constructibles. En effet, compte tenu de notre âge, l'entretien des 5.103 m<sup>2</sup> dont nous sommes propriétaires devient de plus en plus difficile.

Je précise que la parcelle E/285 donne un accès au futur propriétaire par l'impasse Costo.

Nous serions donc intéressés par la vente de la partie haute de notre terrain en vue d'une construction ce qui semble cohérent vu les bâtiments existant sur les parcelles voisines E 1151 et 1150

Merci de revoir la carte communale en ce sens

Bien cordialement



le 4 juillet 2016.

Dans l'enquête PLU sur Montsquier Lauragais concernant

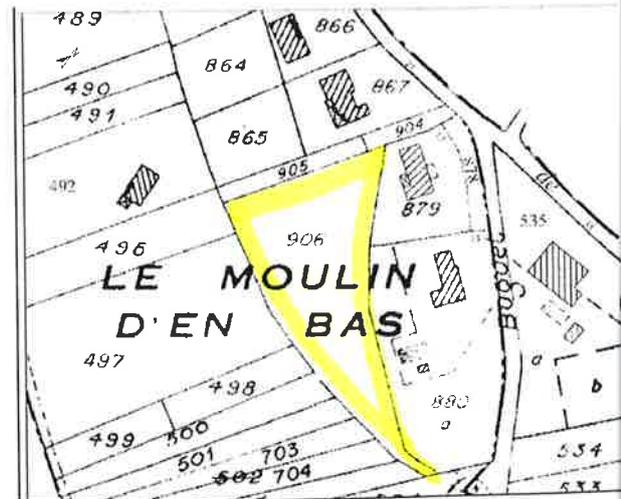
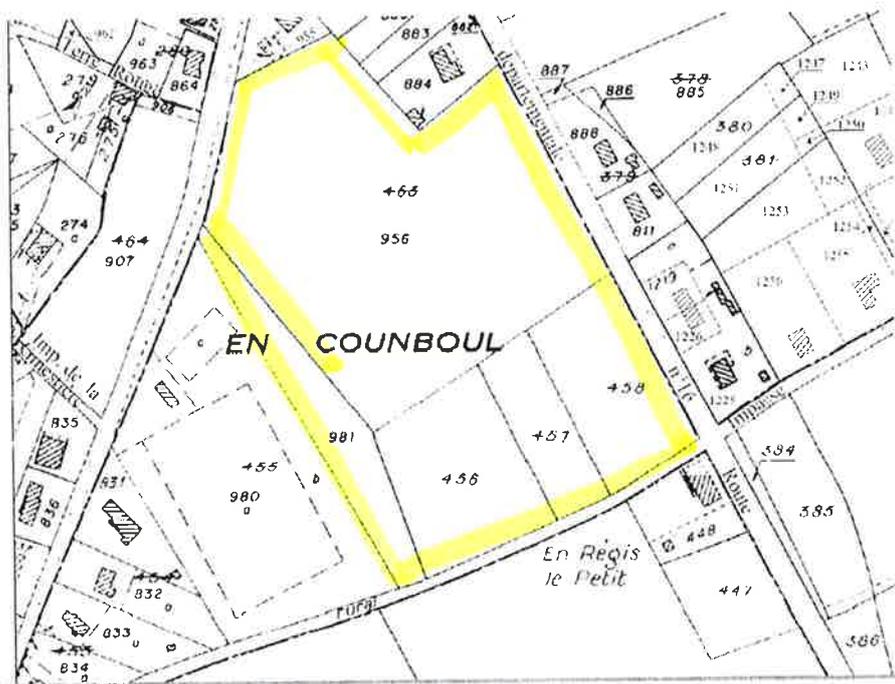
les Consoits d'ALBÉGUIER domiciliés à MONTSQUIER LAURAGAIS :

- Nous demandons que la parcelle B 906, desservie par la B 904 en indivision avec la famille CATALA Jean René, soit intégrée dans le périmètre constructible de la commune. En effet, ces parcelles sont desservies par un accès automobile, tout-à-l'égout, eau courante et électricité sont directement accessibles, toutes les parcelles environnantes étant bâties.

- Nous ne comptons pas que l'ensemble des parcelles situées dans l'agglomération autour du village soient toutes exclues de la carte communale (raison, coupure verte)!! Nous demandons en revanche que les parcelles situées sur EN COUMBOUL E 956 et EN REGIS LE GRAND E 456-457-458 soient intégrées dans le périmètre constructible. Cette exclusion constitue une "dent creuse" injustifiée.

- Nous pensons que la parcelle E 354, les BÉOUZELS, pourrait être ajoutée dans le PLU, ce secteur étant bâti (parcelle voisine)

Nous vous remercions d'accéder à nos demandes (supra), sachant que de nombreux autres terrains pourraient prétendre à un caractère constructible à l'avenir.



Le 22 juillet 2010 :

En tant que nu-propriétaires, nous souhaitons le classement en zone "U", deux parcelles nous appartenant :

- le "Bugnet" parcelle 536 : Plan (1) au verso  
Parcelle déclassée dans la Carte Communale de 2006 sans explication malgré notre demande écrite auprès de la Commission d'urbanisme (enquête publique).

Nos dimensions quelle redéfinir constructible sur une longueur de 140 mètres environ, une profondeur de 50 mètres du Nord et au Sud et environ 30 mètres au Centre, depuis le Chemin de Ronde.

Les parcelles mitoyennes, situées le long du Chemin de Ronde ont déjà construites et desservies par le réseau d'eau, d'assainissement, d'électricité et de téléphone.

- le "Payrega" parcelle 209 : Plan (2) au verso  
Sur toute la longueur en bordure du Chemin de Coussacou, sur une profondeur de 50 mètres du côté de la parcelle 210, profondeur ramenée à environ 12,50 m du côté de la Route de Nailloux, pour respecter la ceinture verte de 300 m recommandée par l'ABF (à partir du Chemin de Ronde).  
Ce terrain s'intègre dans le lotissement du Planin, déjà construit et viabilisé.

Nous souhaiterions le classement en zone à Urbaniser plus tard

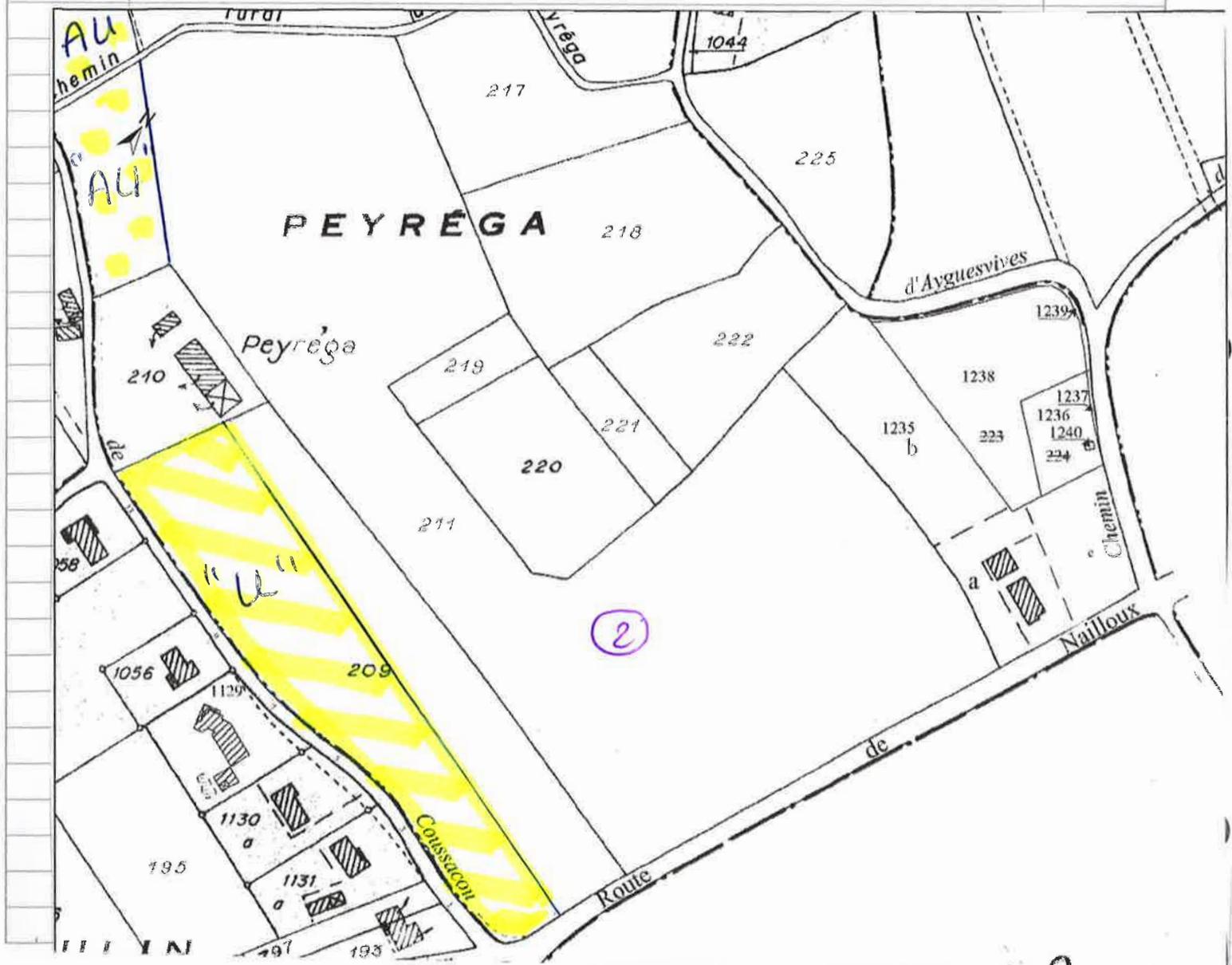
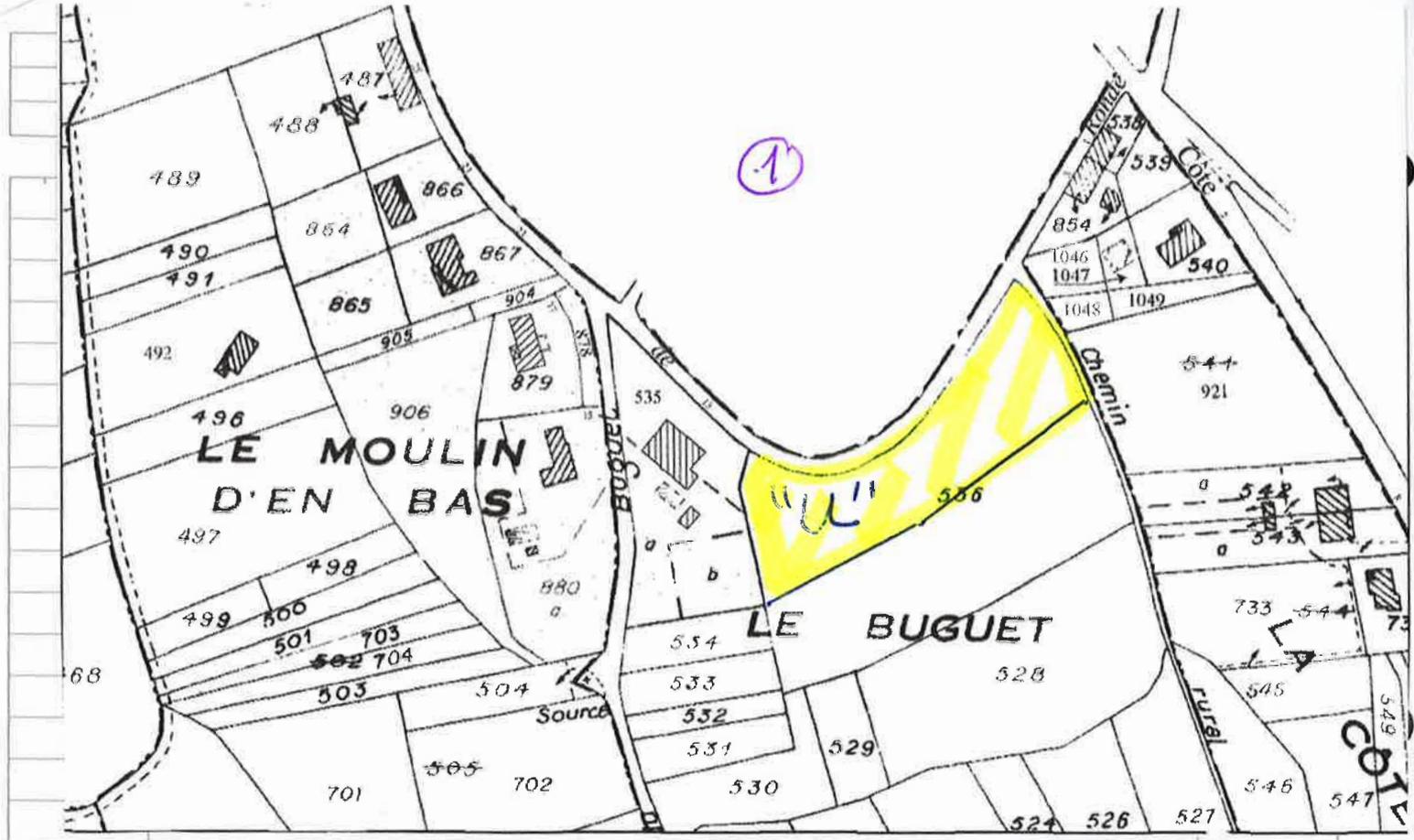
- le "Payrega" parcelles 211 - 213 et 212 ;  
sur une profondeur de 40 mètres environ ~~sur toute la~~ longueur en bordure du chemin de Coussacou.

Nous vous remercions de bien vouloir considérer notre demande

Mme Odile CHAUDOUET  
32 Rue du Caillou Gris  
31200 TOULOUSE  
05 62 30 81 77

Mme Anne BASTIÈRE  
10 chemin Roque  
31200 Toulouse  
05 61 57 00 60

TSUP →



le 5 Août 2010 M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> RAYNAUD Nelly née CATALA

le P.L.U. outil essentiel pour le développement  
d'urbanisation de la commune. Ce dernier  
donnera la possibilité d'ajouter les dents creuses  
de l'ancienne carte communale ...

Avant l'approbation de P.L.U. ne serait-il pas  
souhaitable de donner la chance à nos  
agriculteurs, qui sont eux nos principaux acteurs  
de notre économie locale, de pouvoir obtenir  
un C.U. pour leurs descendants (Cas de veillages).

Cette demande concerne tous les propriétaires  
agricoles de la commune et notamment sur notre  
propriété (Guilhem, Prouyas) et autres

Afin que tous les habitants soient égaux.

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> RAYNAUD Jacques

24 Clos du Paslet

31290 Villeneuve

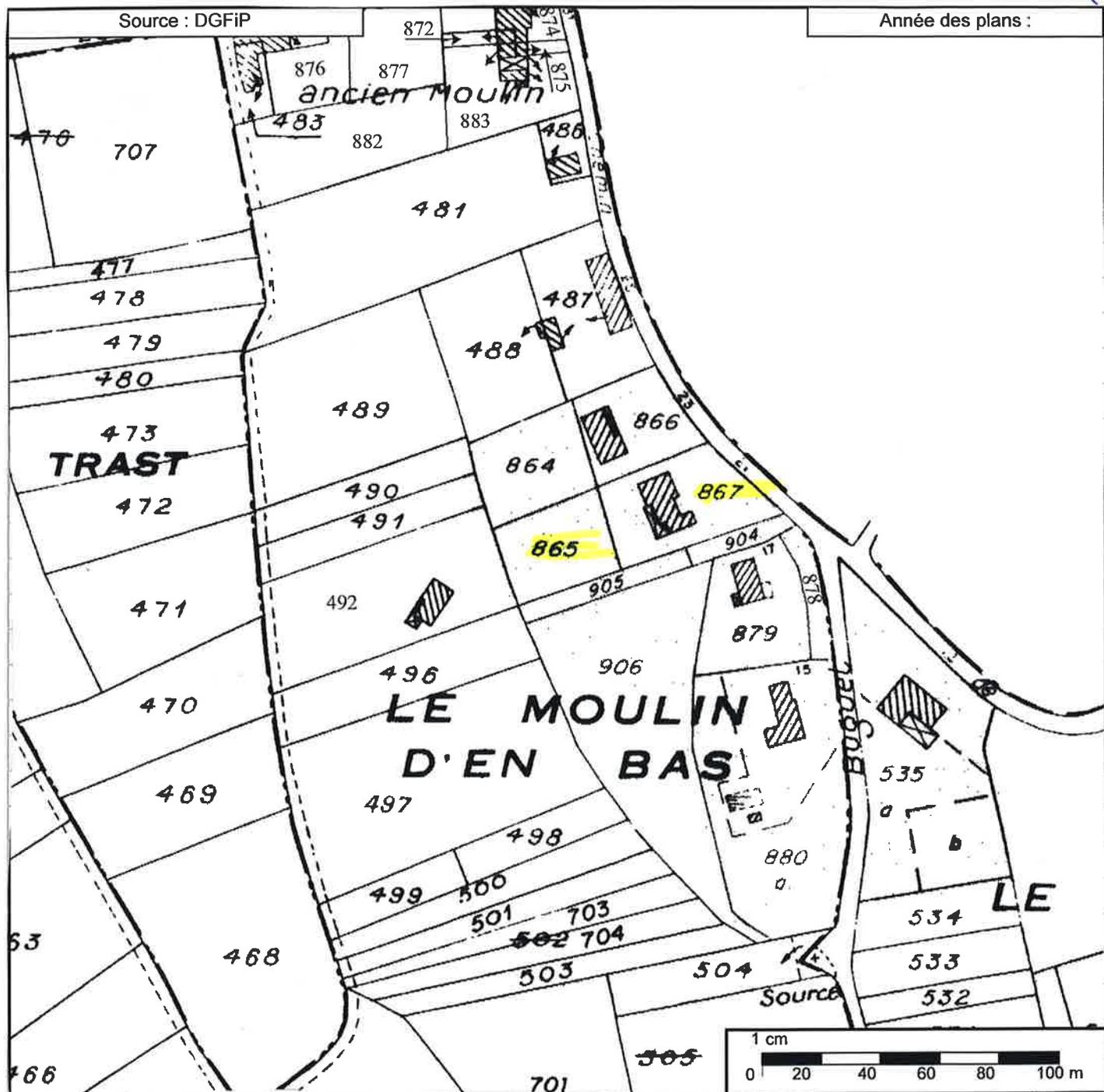
Tel : 09.77.76.52.72

01/10/2011

M. GEORGE FABRE

Je soulève que le paysage actuel est  
sur tout celui que j'ai : "Une rue le canal du Midi"  
ne change pas. Les Béziers - 13 impose d'en Régis -  
Le cadre champêtre actuel est celui que nous  
avons choisi avec ma femme pour faire construire  
notre maison et y élever nos enfants mais  
aussi pour y finir nos vieux jours.

F. GEORGE



le 29 octobre 2011 M et M<sup>me</sup> NATTERO

Propriétaires des parcelles 865 et 867, constructibles en 1990 suite à une viabilisation, nous souhaiterions que la parcelle 865 puisse intégrer le plan local d'urbanisme afin de pouvoir la vendre.

L'accès se ferait via les parcelles 904 et 905 qui servent de servitude pour les parcelles 496 et 492 et 906.

Nous vous remercions gré de prendre notre demande en considération.

Cordialement,

*[Handwritten signatures]*

le 26/11/2011 M<sup>me</sup> ROUSSELOT Marie-Louise née VIE

En indivision sur certaines parcelles de la commune nous souhaiterions que les plots situés dans la zone EN BARROU (E227-228-229) soient reclassés en zone constructible, ils sont en effet mitoyens à des zones construites et à des zones où les propriétaires en demandent aussi le reclassement.

Sachant les difficultés que représentent un aménagement diffus, nous sollicitons de votre haute bienveillance la prise en compte de nos demandes

Respectueusement.

---

Portesquien Lamagais le 7 Mai 2012

M. Marc JEAN dt. 42 rue du Barry  
Tél 05.34.66.48.05

Par la présente demande

J'ai l'honneur de solliciter  
le passage en terrain constructible  
dès le prochain P.L.U. des parcelles  
suivantes: B. 531 - 532 - 533 = le Buguet  
et B 458 - 459 = LABARTHE

Daniel LIBRES  
' En Goudet '  
31450 Montesquieu Lauragais

LE 9 Mai 2012

Monsieur le Maire  
de  
Montesquieu Lauragais

Monsieur le Maire,

Vous m'avez informé que la Commune souhaiterait pouvoir installer une pompe de relevage des eaux usées, sur un terrain m'appartenant.

A priori je ne suis pas contre un accord relatif à votre demande, sous réserve qu'une indemnisation me soit versée sous forme de classement de terrains à construire qui sont situés à proximité des limites de la carte communale. (VOIR PLAN CITOINT).

Je me tiens à votre disposition pour discuter de vive voix de cet arrangement et dans l'attente je vous présente mes salutations distinguées.





Hauts-quien Namagais le 22 Avril 2013.

de Mme BOSC-FOURNIE, Impasse Costo Secco  
En Seny Hauts-quien Namagais

Monsieur le Maire

Suite a nos conversations de ce jour, j'ai  
l'honneur de vous demander de finaliser  
l'accès par le chemin communal existant  
sur cadastre de nos parcelles 307 et 934.  
Ce chemin est actuellement goudronné  
et accessible seulement jusqu'à la  
parcelle 317.

En outre nous devons aussi pouvoir accéder  
par le chemin communal de la Costo-Seco  
à nos parcelles 306 / 935 / 936  
Ces terrains ne sont pas actuellement  
accessibles par la route communale arrêtée  
au niveau de la parcelle 311.

Merci de votre considération de votre demande.  
Cordialement

Gisele  
BOSC-FOURNIE

**Monsieur LIBRES Daniel**

En GOUINES

31450-MONTESQUIEU LAURAGAIS

Le 2 Août 2013

**A l'attention de Monsieur Le Maire**

**Conseil municipal**

**Commissaires enquêteurs**

Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration du PLU je me permets de vous adresser la requête suivante à savoir qu'il est prévu dans le cadre du PLU que le tout à l'égout passe devant ma parcelle section ZE-N°37 aussi je souhaite que cette parcelle soit classée dans la zone constructible.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.





MR DePoume Buis  
6 Impasse de Cambal  
Montsquier.

MR le Maire, et Messieurs et Mesdames Conseillers  
Municipaux

Je me permets de vous écrire afin de faire une  
requête.

En effet je pensais pouvoir jouir de mon  
terrain librement, or à ce jour, il apparaît qu'il  
ne se situe plus dans la zone constructible.  
J'ai pourtant obtenu un permis de construire en  
2006 pour la parcelle ZA 24 à Nègre.  
Comment se fait-il alors que ce terrain  
n'apparaisse plus en zone constructible  
lors du dépôt du permis de construire, les  
Bâtiments de France m'ont obligés à implanter  
la Maison en limite de propriété.  
De ce fait toute une partie du terrain me  
sert à rien.

~~De ce fait~~

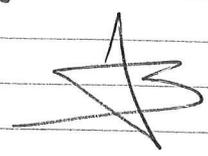
une division future pourrait donc être envisagée d'autant plus qu'une volonté municipale va dans ce sens quant à l'augmentation des constructions d'habitations

Je souhaiterais donc que le conseil municipal examine ma requête afin de réintégrer mon terrain dans la zone constructible

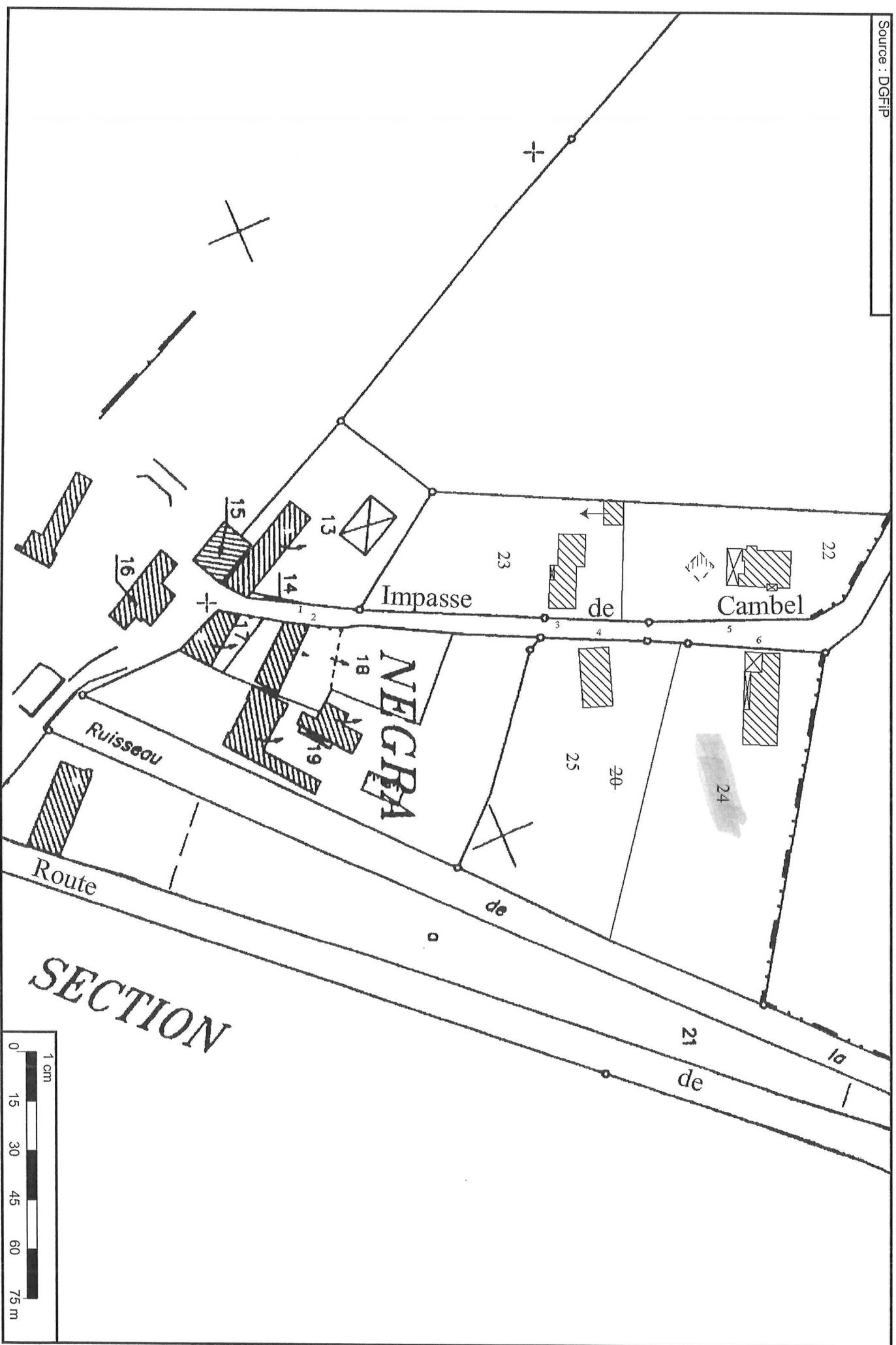
Je vous remercie d'avance de prendre ma demande en considération

Veuillez agréer le Jauré et Resdens et Inseunis les  
conseillers Municipaux mes sincères salutations

Bonne nuit



Source : DGFIP



Chantalquien Roumays le 6 juin 2017

Monsieur le Maire, Conseil Municipal,  
Commissaires enquêteurs

Messieurs,

Dans le cadre de l'élaboration du PLU je  
me permets de vous adresser la requête suivante:

je souhaite que la parcelle # 934  
située à En Sery et accessible par le  
chemin Impasse de la Tuilerie passe  
en zone constructible.

Vous remerciant par avance de votre  
considération et de votre bon vouloir,  
veuillez agréer mes sincères salutations.

*C. Fournie*

Cécile & Patrick FOURNIE  
(cosefournie@gmail.com)

M. et MME. NICOLI JACQUES

CHATEAU DU LOIR LE 25 MARS, 2015

37 B, AVENUE JEAN JAURES

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE

72500-CHATEAU DU LOIR -

MONTESQUIEU-LAURAGAIS.

TEL. 02.43462367



MAIRIE DE MONTESQUIEU-LAURAGAIS

1, PLACE DE LA MAIRIE

31450. MONTESQUIEU-LAURAGAIS.

TEL. 0561816345 (06 6348)

OBJET. DEMANDE DE  
RENSEIGNEMENTS  
SUR PLU EN COURS  
D'ETUDE.

Monsieur le MAIRE

RECOMMANDÉ. À R.

EN DEBUT DE CE MOIS NOUS AVONS TELEPHONE A VOTRE SERVICE DE L'URBANISME POUR NOUS INFORMER SI DE NOUVEAUX PLANS D'URBANISATION CONCERNANT MONTESQUIEU ETAIENT PREVUS A COURT TERME.

NOTRE DEMARCHE FUT DECIDEE SUITE AUX RECENTES DECISIONS DES POUVOIRS PUBLICS D'ENCOURAGER OU DE CONTRAINDRE LES PROPRIETAIRES DE TERRAINS VACANTS A LES VENDRE AFIN DE PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT. VOTRE COLLABORATRICE NOUS INFORMA QU'UN P.L.U. ETAIT ACTUELLEMENT ETUDIE ET QUE LES ZONES AUTOURNANT LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS N'ETAIENT PAS ENCORE DETERMINEES.

AUSI PROPRIETAIRES DEPUIS LE 17 FEVRIER 1972 D'UN TERRAIN CONSTRUITIBLE "PEYREGA E22" (SE REPORTER A L'HISTORIQUE ET DOCUMENTS ET PLANS JOINTS); POUR LEQUEL IL NOUS AVAIT ETE DELIVRE UN CV POSITIF 3137498 UH 007 VALABLE DU 28.09.1998 AU 04.06.2001. PUIS UN CV NEGATIF N°3137400 UH 007 LE 04.07.2001 POUR LA MEME PEYREGA E2002 DIVISEE EN DEUX PARCELLES "A" ET "B" AVANT EN POUR CONSÉQUENCE L'ANNULATION DES DEUX COMPROMIS DE VENTE SIGNES.

AGES DE 27 ANS ET 25 ANS DE PLUS M. NICOLI AYANT ETE VICTIME DE DEUX ACCIDENTS DE SANTE: D.M.L.A ET AVC, NOUS SOUHAITERIONS SAVOIR SI LES EVENTUELLES NOUVELLES DISPOSITIONS NOUS PERMETTRAIENT DE VENDRE NOTRE E22 PEYREGA EN UNE OU PLUSIEURS PARCELLES

AVANT DE CONCLURE, MONSIEUR LE MAIRE JE VOUS PRIE DE BIEN VOULOIR EXCUSER LES MEDIOCRITES DE CES COURRIERS CONSÉQUENCES DES ACCIDENTS DE SANTE DE M. NICOLI

EN L'ATTENTE D'UNE REPONSE AVEC NOS REMERCIEMENTS ANTICIPES, NOUS VOUS PRIONS D'AGREER MONSIEUR LE MAIRE, L'EXPRESSION DE NOS DISTINGUES SENTIMENTS

MME S. NICOLI et M. J. NICOLI

P.J. UNE (1) HISTORIQUE  
QUATRE (4) PLANS  
TREIZE (13) DOCUMENTS

24 MARS 2015, MONSIEUR LE MAIRE DE MONTESQUIEU-LAURAGAIS.  
• DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE P.L.U. EN COURS D'ETUDE ET SUR LA SITUATION DE LA  
PARCELLE E222 PEYREGA SISE À 33450, MONTESQUIEU-LAURAGAIS  
PROPRIÉTAIRES : M. & MME NICOLI, 37 b, AVENUE J. JAURES, 72500-CHATEAU DU LOIR.

## • HISTORIQUE •

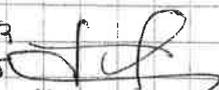
1. 17.02.1972. ACQUISITION DE LA PARCELLE PEYREGA E222 SISE À MONTESQUIEU LAURAGAIS DESTINÉE À LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION.
- 1972-1976. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION DESTINÉE À LOGER M. & MME NICOLI SUITE A NOUVELLE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PRÉVUE POUR M. NICOLI DANS UN SITE INDUSTRIEL À CRÉER À 31. CORNEBARRIÈRE (PROGRAMME ARINNE)
- 1976-1998. ABANDON DE LA CRÉATION DU SITE INDUSTRIEL CONSÉQUENCE GEL DE LA CONSTRUCTION DE LA MAISON D'HABITATION. TERRAIN EN FRICHE ET VACANT
2. 09.09.1998. DEMANDE ÉCRITE D'UN C.U. ADRESSÉE À LA MAIRIE DE MONTESQUIEU-LAURAGAIS
3. 28.09.1998. DELIVRANCE D'UN C.U. POSITIF N° 3137498 UH007 CONFIRMANT QUE LA PARCELLE PEYREGA E222 ÉTAIT CONSTRUCTIBLE POUR MAISON-HABITAT.
4. 28.01.1999. POUR COMPLÉTER LE DOSSIER DEMANDE D'UNE EXPERTISE GÉOLOGIQUE DE LA PARCELLE E222
5. 05.03.1999. EXPERTISE GÉOLOGIQUE EFFECTUÉE.
6. 24.05.1999. RÉCEPTION DE L'EXPERTISE GÉOLOGIQUE ACCUSÉE PAR LE SERVICE INSTRUCTEUR
7. 10.04.2000. DEMANDE DE PROROGATION DU CU 3137498 UH007
8. 07.06.2000. PROROGATION D'UN AN DU CU 3137498 UH007 ACCORDÉE SOIT JUSQU'AU 07 JUIN 2001.
9. 15.10.1999. COURRIER DU SIE INSTRUCTEUR INFORMANT QU'UNE DEMANDE PRÉALABLE D'UN CU R.315-54 ÉTAIT REQUISE POUR UNE DIVISION DE LA PARCELLE
10. 09.02.2000. DÉCISION PRISE DE LA PRÉPARATION D'UNE D'UNE DIVISION EN DEUX PARCELLES DE LA E222 PEYREGA.
11. 19.05.2000. MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL. DESTINATAIRE : IMPÔTS FONCIERS DE COLOMIERS (31).
12. 01.12.2000. DÉPÔT D'UN CU R 315-54 POUR UNE DIVISION DE L'E222 PEYREGA EN DEUX PARCELLES: A. 2596m<sup>2</sup> ET B. 2589m<sup>2</sup>
13. 04.07.2001. RÉCEPTION D'UN C.U. NEGATIF N° 3137400 UH007.
- 08.2001. ANNULATION DES DEUX COMPROMIS DE VENTE SIGNÉS POUR LES PARCELLES A 2596m<sup>2</sup> ET B 2589m<sup>2</sup> COMPOSANT LA E222 5190m<sup>2</sup>

• LES DOCUMENTS JOINTS SONT RÉPERTORIÉS DE 1 A 13 •

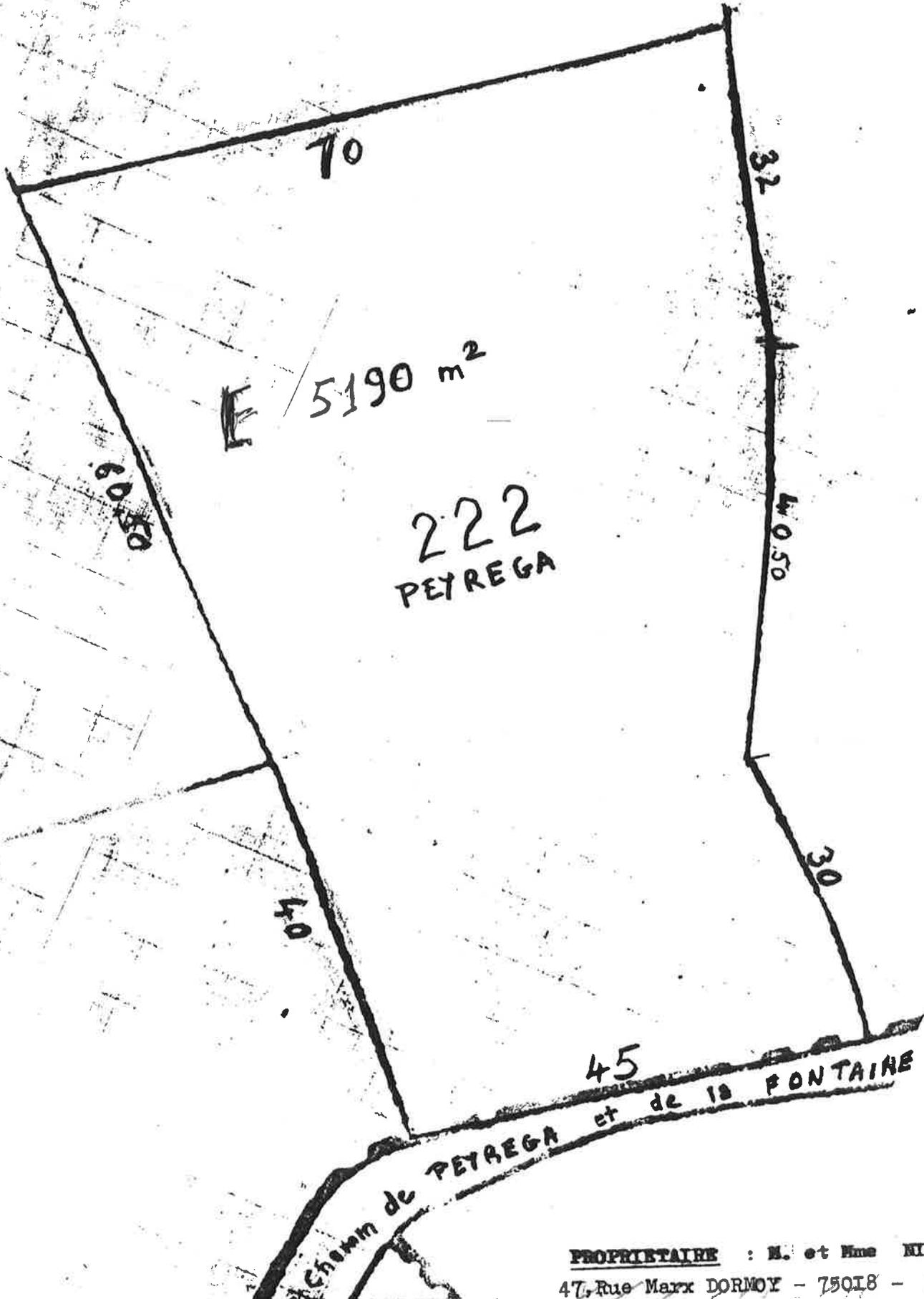
• SONT ÉGALEMENT JOINTS : UN (1) PLAN DE LA PARCELLE E222  
TROIS (3) PLANS N° 1-2-3 DE LA SITUATION DE LA PARCELLE E222 PEYREGA

TOTAL : DIX SEPT (17) PLANS ET DOCUMENTS

CHATEAU DU LOIR  
LE 25 MARS 2015

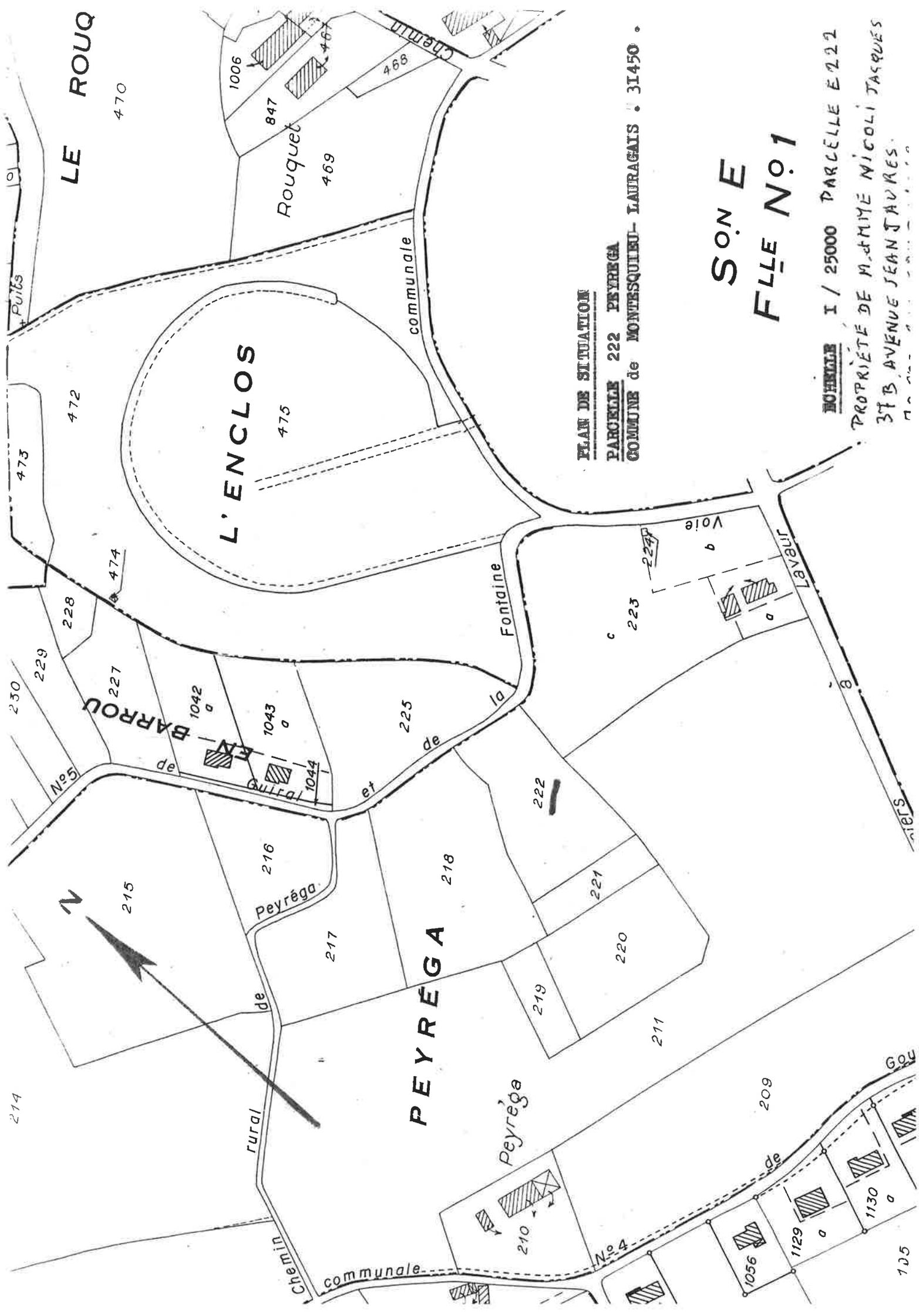
  
M. NICOLI

07 SEPTEMBRE 1998



PROPRIETAIRE : M. et Mme NICOLI Jacques

47, Rue Marx DORMOY - 75018 - PARIS -



**PLAN DE SITUATION**

**PARCELLE 222 PEYRÉGA**  
**COMMUNE de MONTESCIEU-LAURAGAIS - 31450**

**S'ON E**  
**FLE N°1**

**BOHILLE I / 25000 PARCELLE E 222**  
**PROPRIÉTÉ DE M. MME NICOLI JACQUES**  
**37 B AVENUE JEAN JAURES**





**BLIND Philippe**

Le COMTE

31450 Montesquieu-Lauragais

A Monsieur le Maire

**Objet : Requête avant nouveau PLU**

Montesquieu-Lauragais

Monsieur le Maire,

Par la présente, je souhaite vous interpellier vous et votre Conseil sur ma situation particulière et ce en vue de la mise en place du PLU.

Lorsque nous avons pu échanger à ce sujet, vous m'avez exprimé votre souhait de vouloir traiter l'ensemble des fermes de la commune de la même manière, ce que je refuse au vu de la spécificité de mon habitation depuis l'ouverture du Village des Marques.

Je vous expose ici tout ce qu'a engendré ce nouveau voisinage afin que mon cas soit traité de manière particulière, non par privilège, mais par la prise en compte d'une situation unique sur la commune.

La création du Village des Marques a bouleversé mon environnement et mon cadre de vie.

#### **Au niveau de l'environnement**

**Modification visuelle** : perte de vue sur les Pyrénées et la campagne troquées pour un parking

**Pollution visuelle** : Eclairage permanent du Village la nuit et parfois même du parking

(ce qui m'a amené à joindre régulièrement le 17 pour non-respect de la législation sans aucun effet)

Environnement dégradé par la présence de déchets dans les fossés longeant le parking.

**Pollution et nuisances sonores** : le parking est sonorisé par divers bruits (cloche de village, oiseaux, cris d'enfants, chant du coucou, chant des cigales) auxquels il faut ajouter les annonces promotionnelles bien plus fortes. Jusqu'en 2015, les commerces étaient fermés le dimanche ce qui n'est plus le cas actuellement. Bruit permanent, nettoyage du parking tous les jours à partir de 8h, bruits de voitures et parfois de clients exubérants.

Le parking devait être fermé simultanément à la fermeture des magasins, ceci n'a jamais été le cas de fait, en été, des regroupements nocturnes bruyants et les jours de fermeture, essais divers de voitures, quads moto ou autres engins télécommandés.

#### **Au niveau de mon cadre de vie :**

J'ai été obligé de le modifier afin de limiter les nuisances environnementales avec le coût que cela représente.

**Plantation d'arbres, mise en place d'une bute et plantation d'une haie.** Ceci afin de me protéger visuellement mais qui de fait, m'isole davantage.

**Mise en place d'un portail** après intrusion de voleurs de la boutique PUMA ayant trouvé refuge dans mon bois. Ce qui a nécessité de ma part l'appel à la Gendarmerie et une intervention à mon domicile.

D'autre part, les jours d'affluence nombreux étaient les véhicules qui venaient faire demi-tour devant ma porte.

Malgré mes diverses plaintes auprès de la Gendarmerie, ma situation et les nuisances occasionnées par le Village des Marques n'ont jamais été ne serais ce qu'entendues, Nailloux me renvoyant sur Villefranche et Villefranche sur Nailloux.

Tous ces éléments ont conduit à une dévalorisation de mon bien qui, de fait, ne peut plus être considéré comme une propriété de zone rurale.

Cette dévalorisation a été estimée à 150 000€ par un expert agréé (voir documents joints).

C'est pourquoi je sollicite de votre part la prise en compte de ces éléments pour l'élaboration du futur PLU.

En effet, je souhaite avoir la possibilité de développer une activité professionnelle ce qui nécessite que ma propriété soit donc en zone à urbaniser.

Je vous joins diverses photos qui viennent étayer mes propos. Je serai présent à la réunion du 10 mai 2016 et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Montesquieu-Lauragais le 06 mai 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Monsieur BLIND  
Lieu dit Le Comte  
31 450 – MONTESQUIEU LAURAGAIS

Toulouse, le 4 Octobre 2011

Objet : Dossier expertise en valeur vénale BLIND.

Monsieur,

Je fais suite à notre dernier entretien, et vous confirme la détermination du montant d'une dépréciation liée à l'aménagement et l'édification d'un ensemble immobilier sur une propriété voisine de votre maison d'habitation sise Lieu dit Le Comte à MONTESQUIEU LAURAGAIS (projet de Village de marque sur commune voisine de Nailloux).

Cette dépréciation se traduit par une perte de vue (perte de vue Pyrénées et/ou vue sur coteaux naturel), par la création de nuisances de voisinage, et environnementales (nuisances sonores, visuelles, et pollution diverses liées au trafic de véhicules).

Sur la base d'un abattement appliqué à la valeur vénale du bien exempt de toute nuisance, nos travaux d'expertise, nous permettent d'estimer cette dépréciation à un montant de **146 000 Euros**.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Ludovic BARRAU

EXPERTISE ET PATRIMOINE  
3, Rue de Périgord - 31 000 TOULOUSE  
Tél. : 05.61.62.75.84 - Fax : 05.61.13.12.87  
Mail : expertise.patrimoine@wanadoo.fr  
RCS B 448 928 382

Isabelle COMBES GAMBELLIN  
29 Côte d'En Serny  
31450 MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Monsieur Claude LAFON  
Maire  
31450 MONTESQUIEU-LAURAGAIS

**Lieudit En Serni**

Montesquieu-Lauragais, le 14 Février 2016

Monsieur le Maire,

En raison des très graves problèmes de santé de mon mari, et dans un souci de subvenir aux problèmes auxquels je vais être confrontée,

Je vous demande de bien vouloir **repousser la limite de constructibilité entre les parcelles E/292 et les parcelles E/286 et 285 jusqu'en bordure de la voie dite impasse Costo Seco**, en vue d'envisager un projet de construction.

Avec mes remerciements anticipés

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.



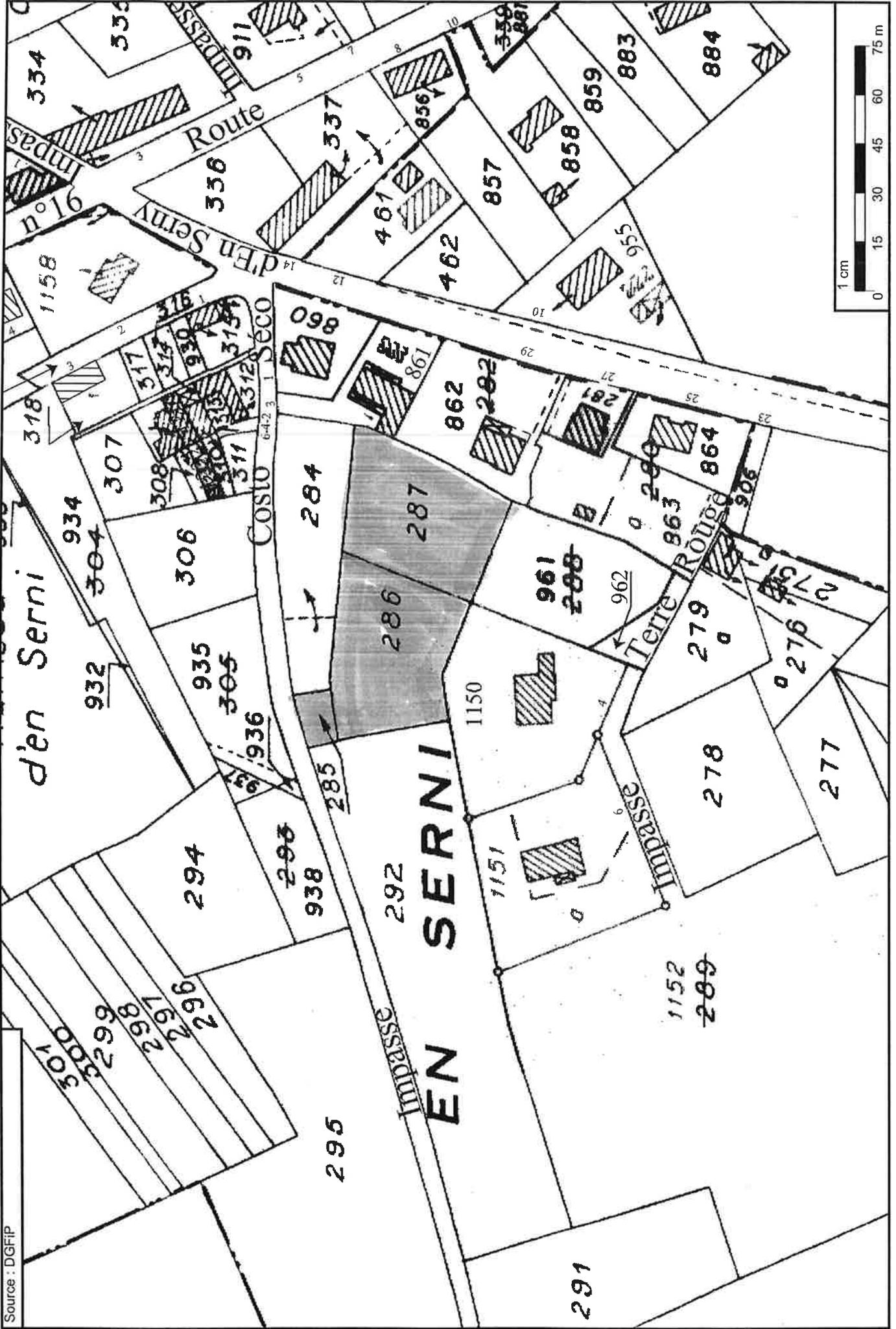
Isabelle COMBES GAMBELLIN  
29 Côte d'Eu Sorny  
21450 Montespierre-Lauragais

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs du Conseil Municipal.

Je reviens vers vous concernant ma demande de prolongement de la limite constructible en prenant en compte les parcelles limitant Eu Sorny section E n° 286, 285 et 284, le long du chemin communal dit Truffade Costo Seco, ainsi que la parcelle 306, si possible, afin de satisfaire à la venue de 3 familles, de manière à prendre en charge une partie de l'extension des réseaux à <sup>ces</sup> 2 ou 3 parcelles pour plus d'économie tant par chaque propriétaire que pour la commune de Montespierre-Lauragais.

Je vous remercie par avance de bien vouloir réétudier cette requête, vous connaissez ma situation depuis le décès de mon mari... cette révision me permettrait de surmonter plus aisément mes difficultés.

Bien à vous



Yves BOTHEAU  
57 combe de Simèle  
46000 - CAHORS  
yves.botreau@gmail.com

Cahors, le 12 Janvier  
2018

Cher Claude,

Je souhaite t'informer personnellement  
du décès de maman le 27 décembre 2017.

Je profite de ce courrier pour t'adresser  
mes meilleurs vœux de bonne année 2018,  
ainsi qu'à tous ceux qui te sont chers.

Je te prie de les transmettre à toute la  
famille MICHELIN. Je garde d'excellents  
souvenirs d'enfance avec eux.

Je souhaite refaire le point du terrain  
que nous avons gardé près d'EN SERNY.

Je te joins le plan que j'ai dans mon  
dossier. Peux-tu me préciser où en est le  
plan local d'urbanisme ?

Je te prie de croire, cher Claude, en  
mes sentiments les plus cordiaux.





YVES BOITREAU BONNETERRE  
COMBE DE SIMELE

46000 CAHORS

L R A R.

cahors, le 17 juillet 2009

Monsieur le maire,

Je vous adresse ce courrier pour vous informer officiellement que nous souhaitons être intégré au nouveau plan local d'urbanisme. Il s'agit des terrains situés dans la commune de MONTESQUIEU-Lauragais à proximité des hameaux d'EN SERNY et de BEOUZELS (Parcelles 713, 1025, 1045, 1055, 1049 sur le plan cadastral). A titre d'information, le terrain est actuellement exploité en fermage par M. Robert RAMON, qui se charge de l'entretien des fossés contigus à ce terrain.

En vous remerciant de prendre en considération cette demande, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les plus amicaux.



P.S. double du courrier adressé à M Guirao suite à son décès (7/05/09)

Mes BOUTEAU BONNETERRE

COMBE DE SIRELL

46000 - CAMORS

Camors, le 17 juillet 2009

Monsieur,

Suite à votre courrier, en date du 6 juin 2009, je vous informe que le terrain que nous possédons à proximité du hameau d'EN SERNY est exploité par

M. Robert RAMON, propriétaire des terrains à proximité.

M. R. RAMON assure également l'entretien des fossés contigus à ces terrains.

Il est donc le mieux placé pour évaluer l'état actuel d'envasement et de répondre à vos préoccupations.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées



Yves BOTREAU BONNETERRE

67 COMBE DE SIMÈLE

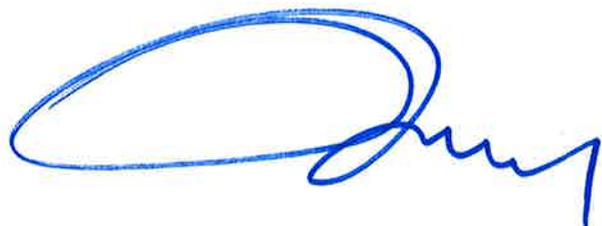
46000 - CATLORS

CATLORS le 22 février 2010

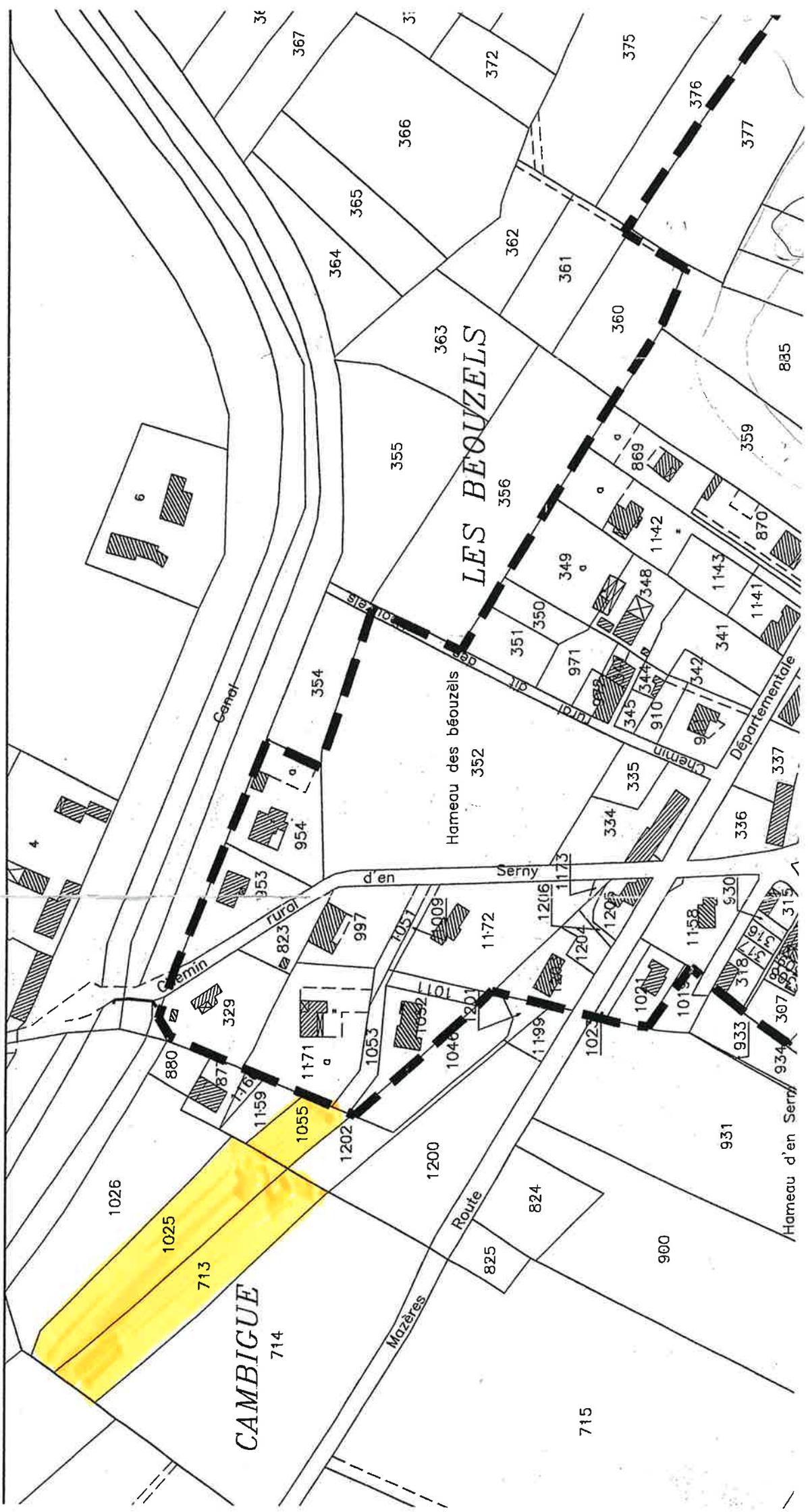
Monsieur le Maire

Je vous renouvelle notre demande de classement en zone constructible du terrain que nous possédons à proximité des hameaux d'En SERNY et des BEOUZELS (Parcelles 713, 1025, 1045, 1055, 1049 sur le plan cadastral).

En vous remerciant de nous tenir informé, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les plus amicaux.



La parcelle E 1045 n'appartient pas à P. Botreau.  
La parcelle E 1049 n'est pas.



**Yves BOTREAU BONNETERRE**

67 COMBE DE SIMELE

46000 CAHORS

TEL 06 37 23 95 43

[Yves.botreau@gmail.com](mailto:Yves.botreau@gmail.com)

Cahors ce 1 février 2017

Monsieur le maire, cher ami

Comme vous le savez, nous avons à plusieurs reprises, au cours de ces 15 dernières années fait une demande pour que les terrains que la famille BOTREAU possède à proximité des hameaux d'EN SERNY et de BEOUZELS (parcelles 713, 1025, 1045, 1055, 1049) soient classés en zone constructible dans le cadre du plan local d'urbanisme. Nous n'avons reçu aucune information de vos services.

Nous avons lu dans le CAMI DE ROUND0 que des propositions sont étudiées pour l'aménagement du lieu-dit BEOUZELS.

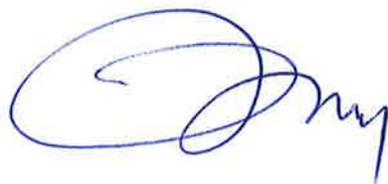
Nous souhaitons savoir si notre demande est prise en compte dans l'élaboration du PLU.

Pouvez-vous nous indiquer le bureau d'étude qui accompagne la mairie dans ces opérations d'aménagement.

Comment va être réalisé l'enquête publique prévue en mars ou avril 2017.

Je vous remercie de répondre à ces questions et reste à disposition pour un entretien téléphonique.

Je vous prie de croire monsieur le maire, cher ami, à mes sentiments les meilleurs et à mon amical souvenir.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Yves Botreau', written in a cursive style.

Mr GONZALES-RIVIERE Christophe  
31 Chemin de Ronde  
31450 MONTESQUIEU LAURAGAIS  
Tel : 05.61.81.69.28

Monsieur le Maire  
Mairie  
31450 MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Toulouse le 26 janvier 2010

Objet : plan d'urbanisation

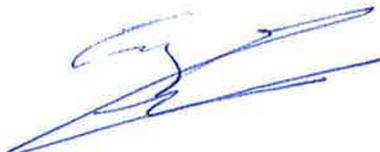
Monsieur le Maire,

Suite à notre entretien du mois de décembre, je reviens vous solliciter afin d'inclure mes parcelles 229, 230 et 231 dans le plan d'urbanisation de façon à ce qu'elles soient déclarées terrains constructibles.

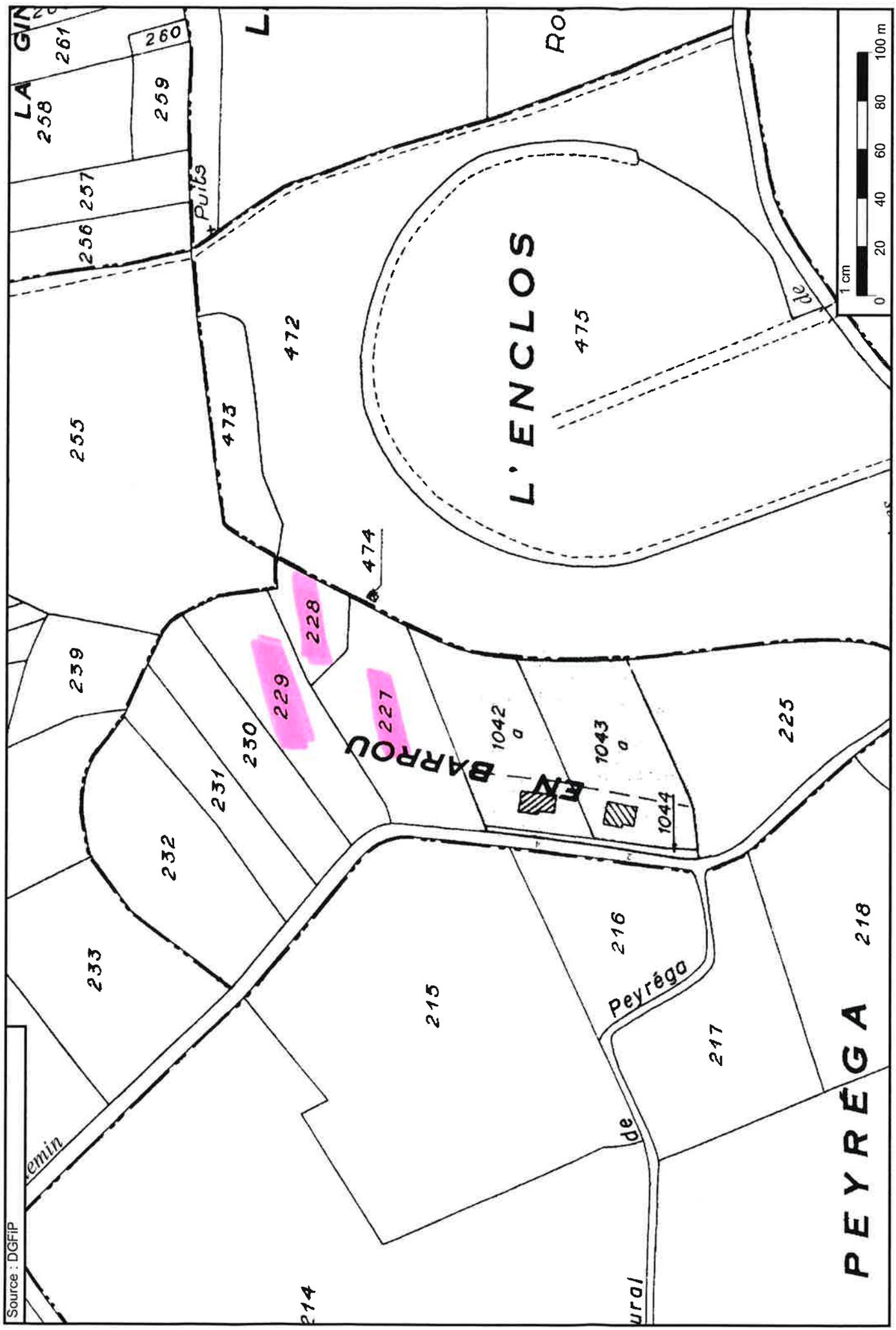
Je vous remercie de bien vouloir prendre ma demande en considération.

Bien cordialement.

Monsieur GONZALES-RIVIERE







**MONSIEUR LIBRES DANIEL**

**« En GOUDET »**

**31450-MONTESQUIEU LAURAGAIS**

**Mairie de MONTESQUIEU LAURAGAIS**

**1 PLACE DE LA MAIRIE**

**31450- MONTESQUIEU LAURAGAIS**

**LE 19 SEPTEMBRE 2016**

**Monsieur le Maire,**

**Je vous prie de trouver ci-après double de la correspondance que j'adresse à la préfecture.**

**Vous remerciant par avance de porter toute l'attention nécessaire à ma demande,**

**Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées**



Christophe et Hélène DURTESTE

16 Avenue des Glaïeuls  
31400 TOULOUSE

[chceb@durteste.com](mailto:chceb@durteste.com)

Toulouse, le 2 janvier 2010

A l'attention du Conseil Municipal de  
Montesquieu-Lauragais

**Objet : Demande de classement de la parcelle B921 au PLU**

Mesdames, Messieurs

Suite à votre dernier courrier concernant notre demande de classement en zone constructible de la parcelle B921, vous trouverez ci-joint le projet que nous y avons depuis plusieurs années.

Comme déjà précisé, ce projet concerne une maison individuelle, une maison où nous pourrions recevoir nos enfants et, nous l'espérons, nos petits-enfants.

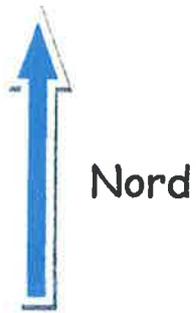
Vous pouvez constater que, par rapport au terrain, l'emprise totale de la maison est réduite. Ceci est illustré sur le plan joint représentant la parcelle B921 et les maisons existantes sur les parcelles voisines.

Cette maison sera en longueur, de plain-pied avec combles aménageables, et avec un garage dans le prolongement de la maison, dans le style des métairies. Elle sera dans le style du pays Lauragais, comme nous avons essayé de l'illustrer sur les vues 3D jointes.

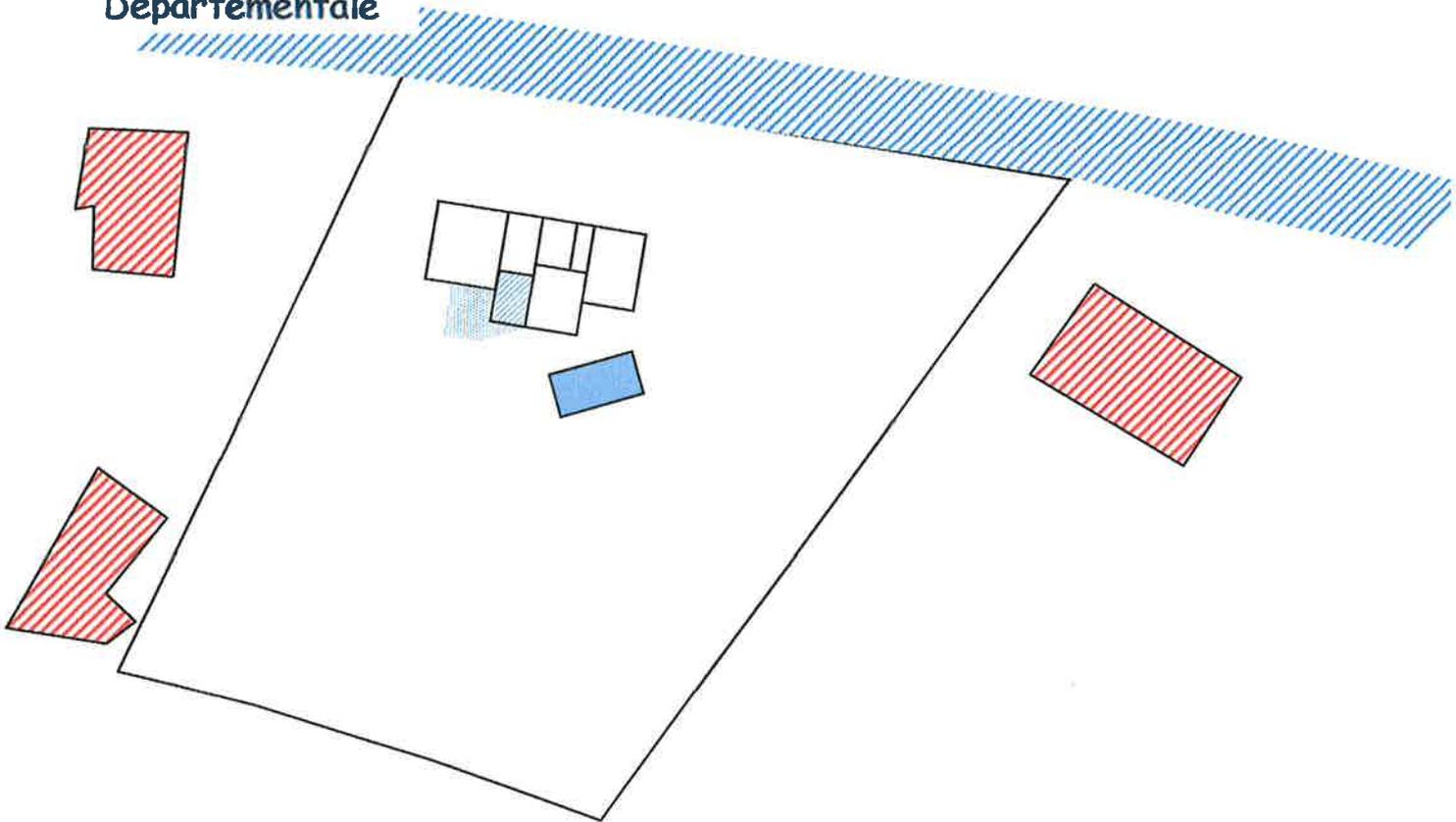
En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre demande, et en espérant que cette nouvelle année en verra enfin l'issue favorable,

Nous vous présentons nos meilleurs vœux et nos sincères salutations

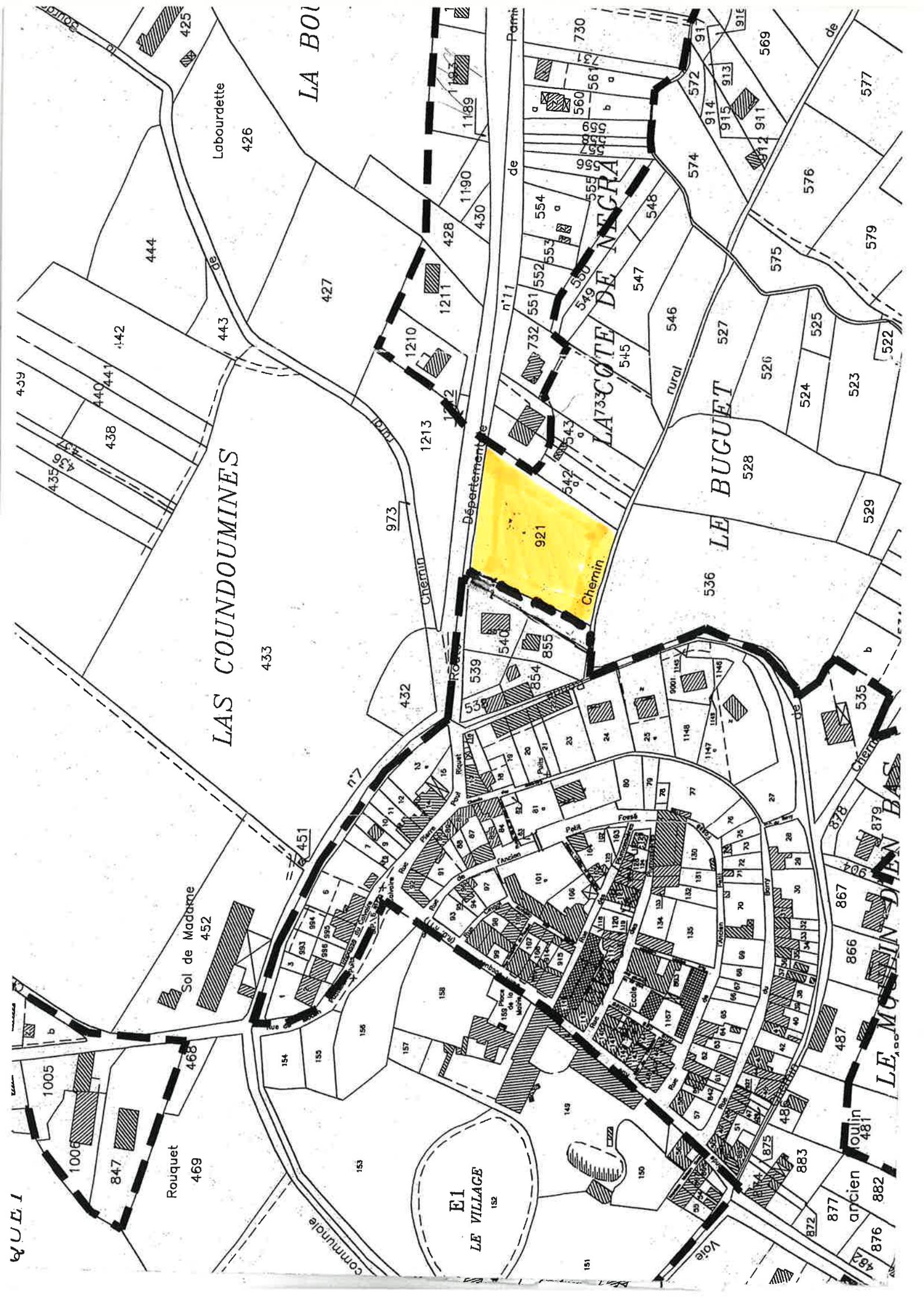
*HD Durteste*  

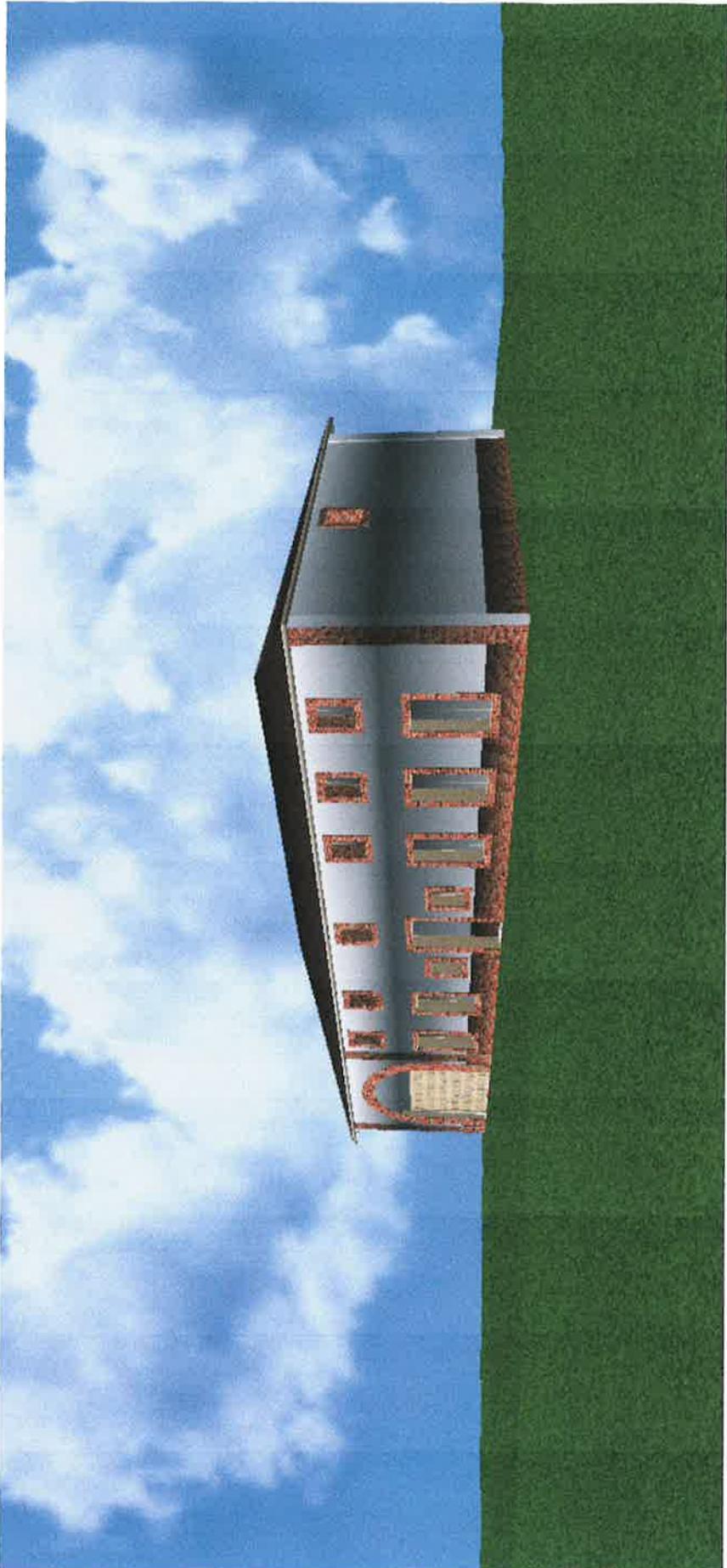



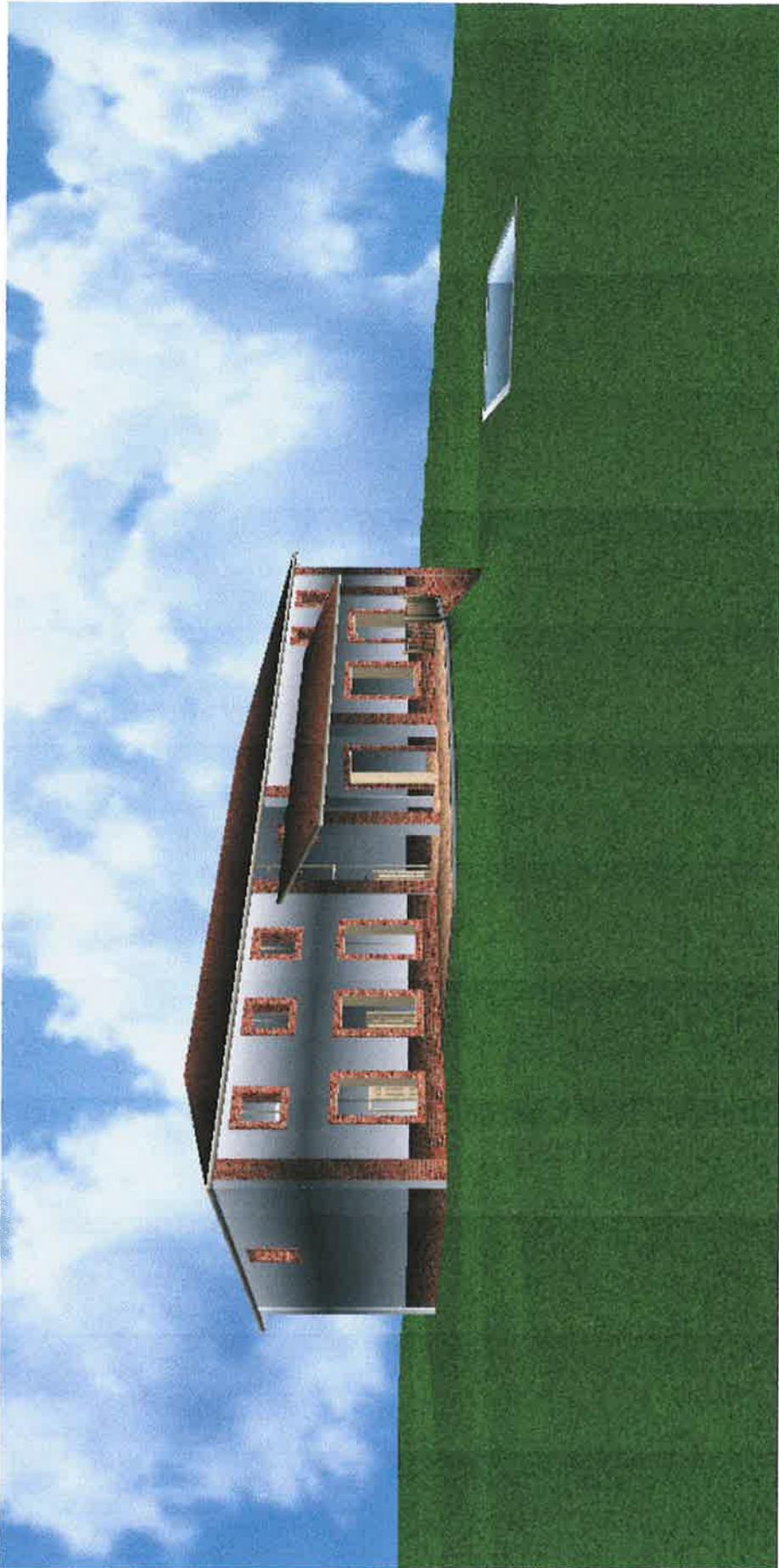
Départementale



Parcelle B 981







Christophe et Hélène DURTESTE

16 Avenue des Glaïeuls  
31400 TOULOUSE

[chceb@durteste.com](mailto:chceb@durteste.com)

Toulouse, le 31 août 2009

A l'attention du Conseil Municipal de  
Montesquieu-Lauragais

**Objet : Classement en zone constructible de la parcelle B921 (Plan Local d'Urbanisme)**

Mesdames, Messieurs

Suite à notre échange de courriers de ce début d'année, nous revenons vers vous pour demander des nouvelles de l'avancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme.

En particulier, nous souhaiterions avoir confirmation du classement en zone constructible du terrain dit « Louman » (parcelle B921).

Ainsi que vous le savez, nous avons depuis de nombreuses années un projet immobilier sur ce terrain. Nous voudrions y construire une maison pour nous, et où nos enfants – et espérons le nos petits-enfants – pourraient venir nous rendre visite. Cette maison sera dans le style du pays Lauragais, en longueur, de plain pied avec combles aménageables, et un garage attenant. Nous sommes bien sûr à votre disposition pour vous présenter plus précisément notre projet.

Dans l'attente d'une réponse et en vous remerciant par avance, nous vous présentons nos plus sincères salutations.


Marc et Anne Bleuse  
Nanon En Negra  
11 route de Villeneuve  
31450 Montesquieu-Lauragais.

Lundi 2 Novembre 2009.

REÇU LE

04 NOV 2009

MAIRIE DE MONTESQUIEU LAURAGAIS

Monsieur le Maire,

En 2006, votre prédécesseur nous avait adressé un refus concernant l'autorisation de construction sur un terrain dontant sur le chemin vicinal nommé maintenant Impasse Cambel.

Si nous avions demandé ce permis, c'est qu'à notre grand étonnement, des logements avaient été construits sur une zone attenante à ce terrain et fut lorsque nous nous sommes installés en 2001 avait été déclarée inconstructible du fait de la proximité du canal ou plus exactement de la chapelle de l'Ecluse de Negra.

Ceci est un premier point.

Deuxième point: Aucune règle de construction

harmonieuse n'a été respectée.

Nous nous trouvons face à un terrain qui reste vague sur lequel les constructions n'avancent absolument pas. où depuis plus de trois ans un mobil-home est installé (alors que l'utilisation de ces structures est limitée je crois à une année!)

Et lorsque l'on sait que notre voisin Monsieur Pont a été contraint de respecter la couleur verte pour les volets de sa maison et le liner de sa piscine - et que notre autre voisin Monsieur Pechavilla s'est vu refuser l'installation de panneaux solaires - toujours pour des raisons de respect de la proximité d'un lieu classé - nous ne comprenons vraiment plus.

Comment accepter que quelques mètres plus loin, le paysage puisse être détérioré à ce point et décider que l'éventualité d'une construction modeste supplémentaire ne soit pas autorisée?...

En conclusion, je me permets de vous  
rappeler que lorsque vous nous avez  
très aimablement reçus pour évoquer  
ce sujet il y a environ un an - vous  
nous avez signifié que vous n'écarterez  
pas la possibilité de revenir sur cette  
décision. Je suis sûre que vous  
donnerez des réponses à toutes les questions  
et vous prie d'agréer nous en le pair  
l'expression de notre amicale considération.

Aune Bleuse.

Mac Bleuse





Madame Pradel Jeanne  
Maisonnette  
31290 Villefranche de Lauragais

Monsieur Claude Lafon  
Maire de Montesquieu Lauragais  
31450 Montesquieu Lauragais

Coordonnées de la fille  
Christiane Goulesque  
06-08-15-97-50

Villefranche le 18 Aout 2010

Monsieur le Maire



Vous savez que pour des raisons de santé, je suis obligée d'être en maison de retraite médicalisée, à Villefranche de Lauragais. Ce qui me revient très cher, et j'ai épuisé toutes mes économies.

Je possède deux terrains situés sur la commune de Montesquieu Lauragais. Figurant au cadastre sous les nos 477 de la section B pour une superficie de 7 ares 32 centiares 478 de la section B pour une superficie de 15 ares 30 centiares bien dit "Le trast"

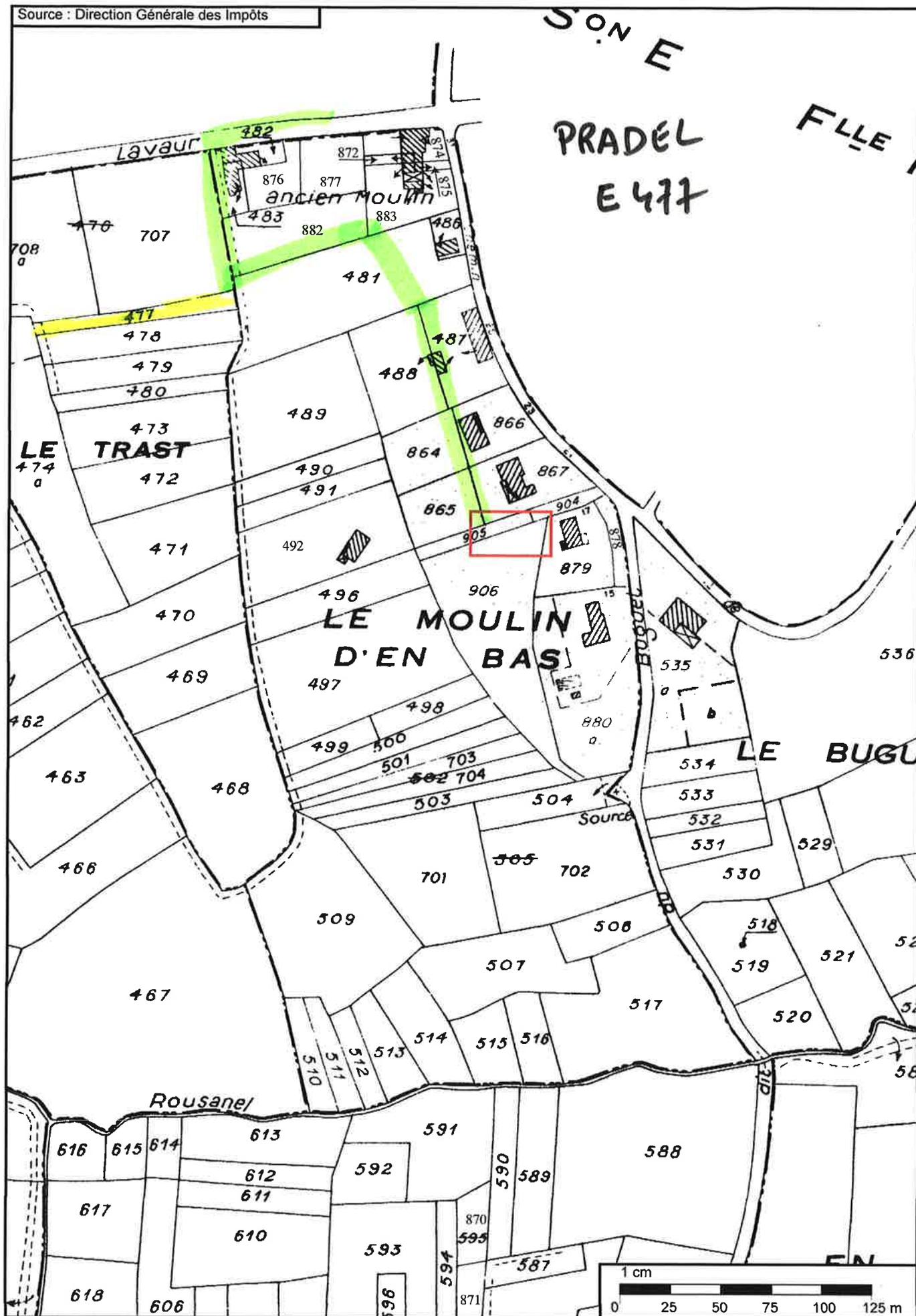
Je souhaiterais vendre ces parcelles en terrain constructible, ce qui me permettrait de payer une partie des frais de pension c'est pourquoi, je me tourne vers vous pour obtenir la mise de ces parcelles en terrain constructible.

En espérant que vous pourrez vous occuper de mon dossier le plus rapidement possible.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, Monsieur le Maire mes respectueuses salutations

Pradel

Source : Direction Générale des Impôts



Bouleur Honique  
27 rue de la Gravette  
31150 Gagnac sur Garonne  
tel 06.62.98.80.80



Monsieur Lafont  
Maire de Montesquieu du h.  
Mairie de Montesquieu

Gagnac le 20. juin 2011.

Monsieur le Maire.

Pour faire suite à notre entretien téléphonique, je viens tout d'abord vous remercier des informations que vous avez bien voulu me donner.

J'ai bien noté que l'urbanisme de la commune était actuellement sous le régime du POS mais que dans l'avenir, comme toutes les communes de France, vous devrez travailler à mettre en place le plan Local d'urbanisme P.L.U.

Je dois savoir que dans ce cadre, avec vos élus, vous allez être amenés à réfléchir et prendre position sur le développement de la Commune sur 10 à 15 ans et en conséquence, prévoir des aménagements et des extensions supplémentaires tout en respectant des impératifs régionaux tels que les schémas de secteur et directeur.

C'est dans l'hypothèse d'une extension des terrains à bâtir vers le chemin rural du Buguet que je me permets de vous écrire, d'autant que l'assainissement descend déjà jusqu'à ma parcelle n°517 et que l'eau est en attente au dessus.

Dans l'attente de ce changement, afin de pouvoir construire.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.

A. Bouleur



Toulouse, le 6 juillet 2016

**Georges MÉRIC**

Président  
du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne

Dossier suivi par :

Michèle MUNOZ

Tél : 05 34 33 32 26

Réf. à rappeler :

CABINET / MIM / 142 / 2016

**Mairie de Montesquieu Lauragais**  
**Monsieur Claude Lafon**  
**Maire**  
**1 Place Mairie**  
**31450 MONTESQUIEU LAURAGAIS**

Monsieur le Maire,

J'ai reçu à ma permanence à Nailloux Monsieur André Angles de Montesquieu Lauragais. Il est venu m'expliquer le problème de certificat d'urbanisme qu'il ne peut obtenir.

Comme vous le savez, il est propriétaire d'un terrain sur votre commune, lot 450 sur le plan ci-joint. C'est un terrain de 2900 m<sup>2</sup>, bien situé, qui pourra être desservi par un chemin d'accès, à côté de terrains déjà construits. Il ne comprend pas pour quelle raison son terrain reste non constructible. Pensez-vous que, lors d'une révision du PLU, cette parcelle pourrait être requalifiée ?

Je vous remercie pour la bienveillance que vous voudrez bien apporter à l'étude de cette demande et,

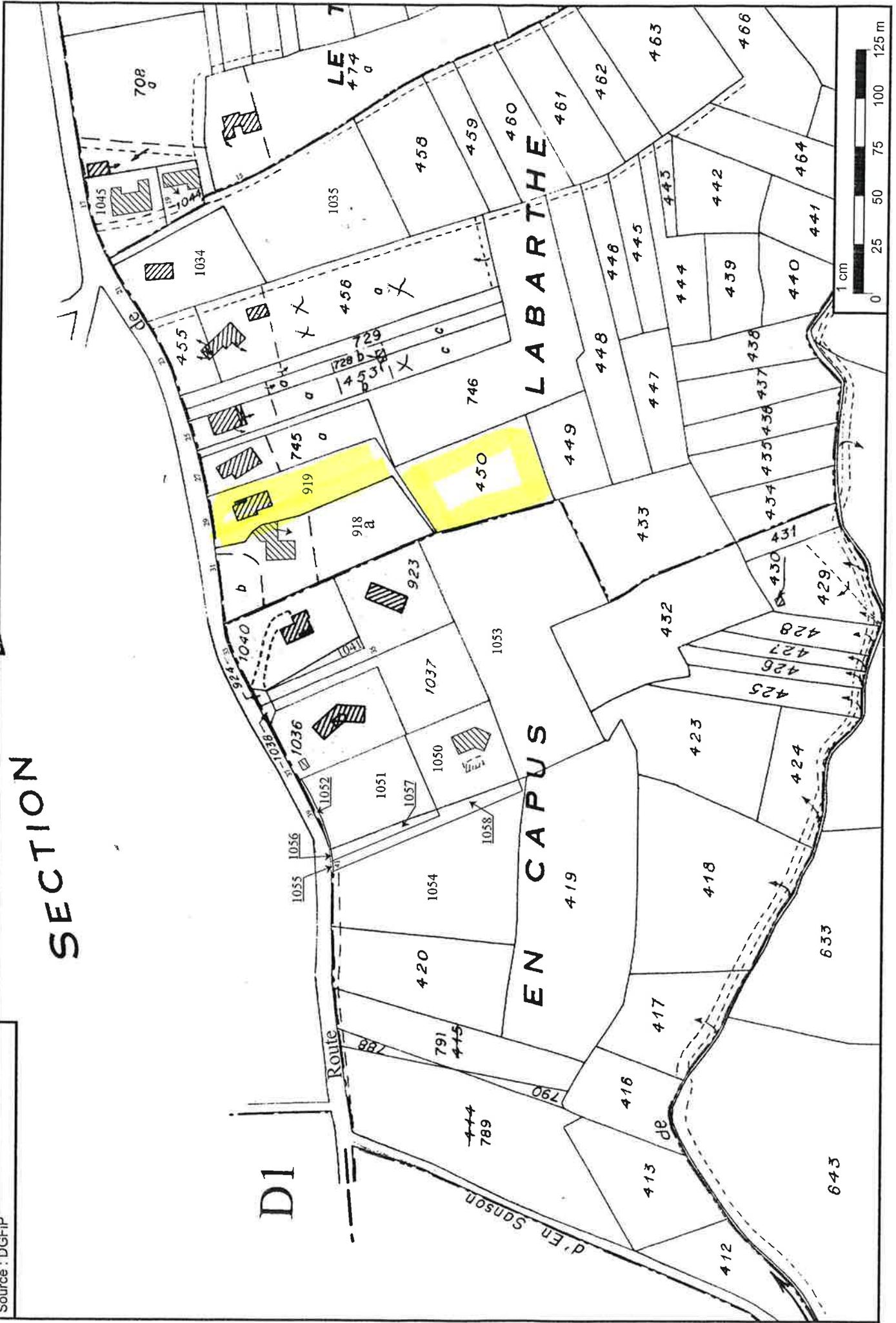
Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Georges MERIC**  
Président du Conseil Départemental

Monsieur André Angles  
29 route de Nailloux  
31450 Montesquieu Lauragais  
05 61 81 69 47

Source : DGFIP

# SECTION



Mr Daniel LIBRES

EN GOUDET

31450- MONTESQUIEU LAURAGAIS

PREFECTURE DE HAUTE-GARONNE

1 Place st etienne

31038- TOULOUSE

LR+AR

Le 19 septembre 2016

Monsieur le Préfet,

Je vous sollicite afin d'analyser en fonction des éléments que je vous sou mets, la possibilité de rendre constructible les parcelles dont je suis propriétaire.

J'ai été reconnu handicapé et je ne peux plus exercer ma profession d'exploitant agricole.

J'ai sollicité plusieurs administrations, dont en premier lieu la Mairie qui refuse de classer mes parcelles ou au moins une partie d'entre elles constructibles. Cette décision ne s'explique pas techniquement car En effet, toutes ces parcelles ont l'eau et l'électricité a proximité et il s'agit de parcelles permettant un assainissement individuel sans difficulté.(Voir plan partie jaune.)

Je vous demande par la présente la permission d'inscrire dans le PLU certaines de mes parcelles .je vous adresse un plan de masse correspondant car il est primordial pour moi financièrement d'obtenir la constructibilité de ces dernières.

Je vous transmets à ce sujet :

- ✎ L'attestation de mon expert-comptable
- ✎ Les revenus de ma pension d'invalidité
- ✎ La lettre de Monsieur Georges Meric.
- ✎ Le plan de la parcelle concernée

Dans l'attente de votre réponse,

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



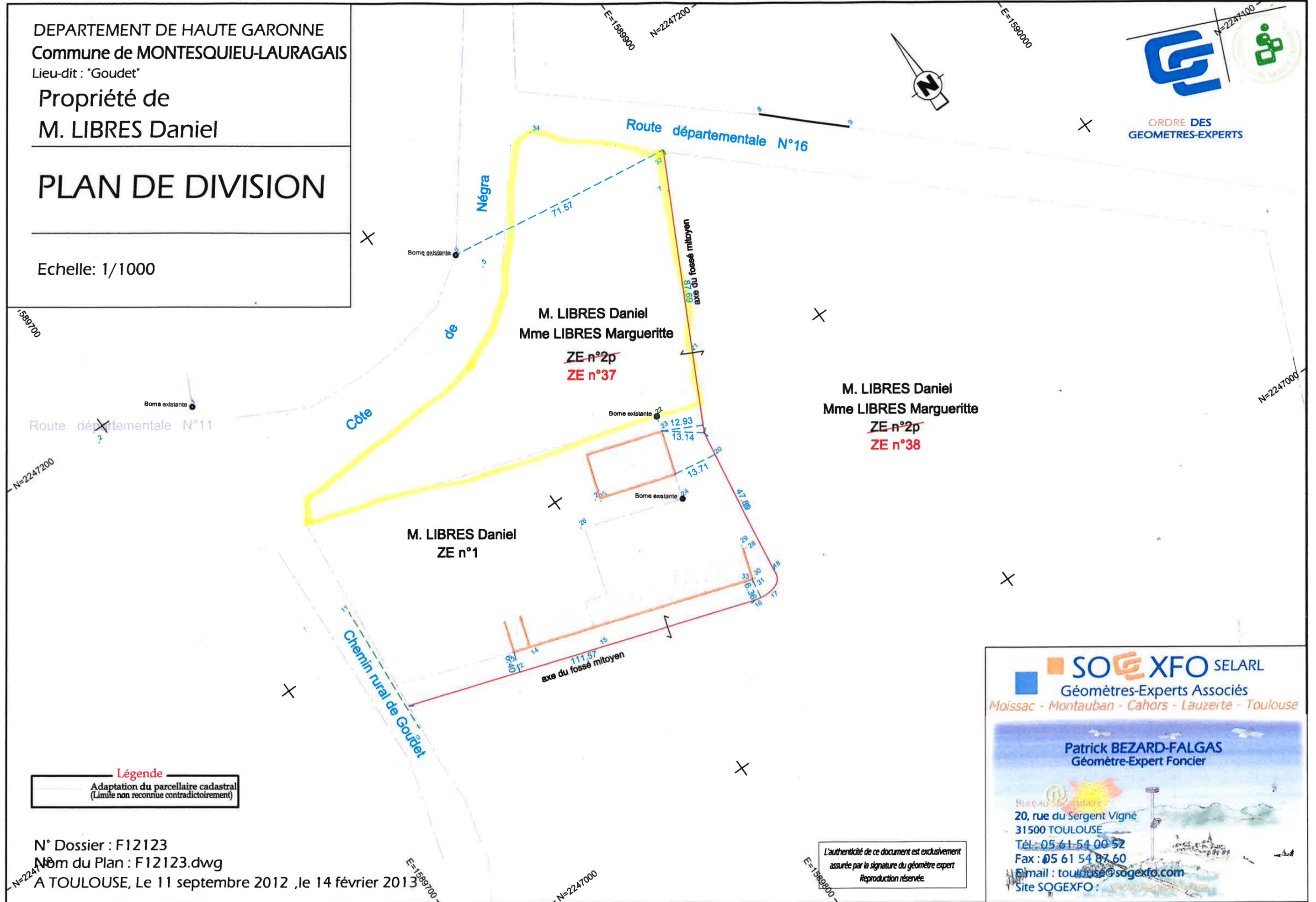
DEPARTEMENT DE HAUTE GARONNE  
Commune de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Lieu-dit : "Goudet"

Propriété de  
M. LIBRES Daniel

# PLAN DE DIVISION

Echelle: 1/1000



**Légende**  
Adaptation du parcellaire cadastral  
(Limite non reconnue contradictoirement)

N° Dossier : F12123  
Nom du Plan : F12123.dwg  
A TOULOUSE, Le 11 septembre 2012 ,le 14 février 2013

L'authenticité de ce document est exclusivement assurée par la signature du géomètre expert  
Reproduction réservée.

**SOGE XFO** SELARL  
Géomètres-Experts Associés  
Moissac - Montauban - Cahors - Lauzerte - Toulouse

**Patrick BEZARD-FALGAS**  
Géomètre-Expert Foncier

Bureau de Toulouse  
20, rue du Sergent Vigné  
31500 TOULOUSE  
Tél : 05 61 54 00 52  
Fax : 05 61 54 87 60  
Email : [toulouse@sogexfo.com](mailto:toulouse@sogexfo.com)  
Site SOGEXFO : [www.sogexfo.com](http://www.sogexfo.com)

## Claude LAFON

---

**De:** Maire de Montesquieu <montesquieu.mairie@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** lundi 29 juin 2015 16:09  
**À:** claude Lafon  
**Objet:** TR: Envoi d'un message : Plan quartier En Serny à Montesquieu Lauragais .pdf  
**Pièces jointes:** Plan quartier En Serny à Montesquieu Lauragais .pdf; \_Certification\_.txt

-----Message d'origine-----

De : MELLET Bernard [mailto:bernard.mellet@vinci-facilities.com]  
Envoyé : lundi 29 juin 2015 09:18  
À : monique.garrigues@culture.mouv.fr  
Cc : bernardmellet@sfr.fr  
Objet : Envoi d'un message : Plan quartier En Serny à Montesquieu Lauragais .pdf

Bonjour Madame,

La semaine dernière, j'ai essayé de vous contacter par téléphone, mais je n'ai pas réussi à vous joindre. Aussi, votre standardiste m'a communiqué votre adresse mail afin que je puisse vous exposer brièvement mes questions.

Je suis propriétaire, dans la commune de Montesquieu Lauragais au lieu-dit En Serny des parcelles N° 359 et (887-885) en jaune sur le plan que vous trouverez en pièce jointe. Mes voisins, M. François JOUANNOLOU (parcelles 1248 et 1251) et M. Bernard SAFFOND (parcelles 1247, 1249 et 1243) semblent désireux de vendre prochainement certaines de leurs parcelles voisines des miennes. Dans un avenir plus ou moins proche, je souhaiterais aussi mettre des terrains à la vente. Tous ces lots sont dans le PLU prévu par notre commune (voir pointillé en gras sur le plan).

Il semblerait que vos services aient déjà demandé à mes voisins et à la mairie de mon village de prévoir un plan global d'aménagement de la zone. Je tiens à préciser que j'ai d'excellentes relations avec nos voisins et que le dialogue est toujours convivial et constructif avec M. Claude LAFOND, Maire de Montesquieu Lauragais. Afin que le projet que nous souhaitons présenter à vos services ait les plus grandes chances de satisfaire à vos attentes, je serai désireux, si c'est possible, de rencontrer Madame BROU POIRIER qui a déjà connaissance de dossier. Avec ses conseils, nous pourrions ainsi mieux cibler les éléments à prendre en compte pour établir les plans prévisionnels à mettre en œuvre.

Je me tiens donc à votre disposition pour convenir d'un rendez-vous. Pour cela, vous pouvez me contacter :

- Par téléphone au 05-61-81-63-47 aux heures de repas ou au 06-13-30-33-67 aux heures de bureau
- Par mail bernardmellet@sfr.fr (adresse personnelle mais mon PC est actuellement indisponible) ou bernard.mellet@vinci-facilities.com (adresse professionnelle)
- Par courrier Bernard MELLET - 14 Côte d'En Serny - 31 450 Montesquieu Lauragais

Dans l'attente, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement.

Bernard MELLET.

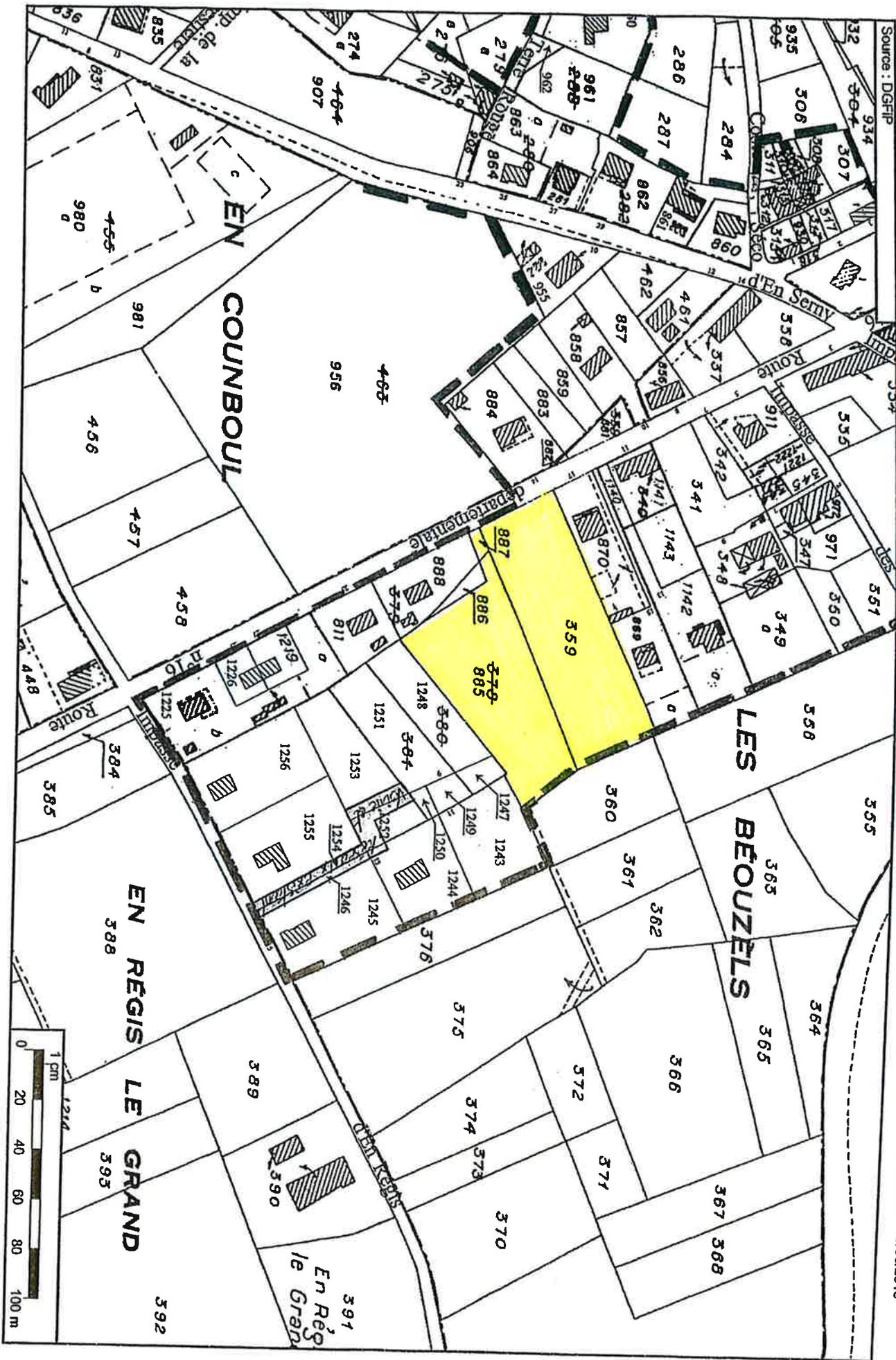
Section : E2

Parcelle : 0835

Echelle d'édition 1 / 2 000

Date d'édition 15/06/2015

Parcelles MELLETT



Montesquieu Lauragais

Montesquieu Le Mairie, Conseil Municipal,  
Commissaire Enquêteur

Messieurs, de le cadre de l'elaboration  
du PLU, je vous adresse  
la requête suivante :

Mme Jean et mair, propriétaire indivis de la  
parcelle ZA 221 à Negra soit  
en partie constructible (dernière note mairie)  
afin de permettre l'accès  
En effet l'ecuse de Negra peut s'acces un  
point stratégique au niveau touristique et une  
exation ou transformation de notre maison en  
Restaurant / Epicerie sur l'axe du canal du Midi  
renforcerait l'activité de location de bateaux et  
présente. C'est pourquoi une partie de notre  
parcelle et l'ancien de notre maison peut être  
reintégrant pour ce type de projet (parking  
et devant du restaurant, petite hôtellerie,  
parking à bateaux pour la saison hivernale etc...

En vous remerciant par avance de votre compréhension  
je vous prie d'agréer Messieurs Mesdames  
mes salutations distinguées.

M<sup>e</sup> VINCENT  
1480 Le Canal  
46090 Le MONTAT  
tel 06 58 68 54 23  
e mail vincent.gomez@outlook.fr

M<sup>m</sup> Benjamin VITAZKA  
Pondre

Section : ZA01

Parcelle : 24

Echelle d'édition 1 / 1 500

Date d'édition 05/10/2016

Source : DGFiP

